

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023


PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

Plan stratégique
Horizon 2030
Axe 5





Remerciements

la Mission Transition Écologique du Département remercie l'ensemble des services et les élus pour leur implication dans la réalisation de ce document.

Préserver la planète :

Ce document est accessible en ligne sur le site du Conseil départemental du Puy-de-Dôme www.puy-de-dome.fr

Mentions légales :

Coordination : Rachel CORRE – rachel.corre@puy-de-dome.fr pour la Mission Transition Écologique (Pôle PIRAT – Pôle Innovation Ressources et Appui aux Transitions)

Conception et réalisation : Ateepic.fr

Crédits photos : Covoiturage63, Henri Derus, Philippe Bachelard, PA Heydel, Jérôme Pallé, Nicolas Pereton, Renov'actions63, le SATEA, SDIS63, Emmanuelle Texier (Service ENS), Vanessa Martin, Valentin UTA, Thomas Vazeille, Jodie Way

Illustrations : Sénat, Claire Poprawski (Une idée claire), Mireille Dos Santos (Ateepic), Cabinet Mosaïque environnement, Charlotte Pargues, Elza Lacotte, Laurene Proust, Lancrenon Paysage, BRGM, CEC Massif central, Bon Pote/Stockholm Resilience Center

Directeur de la publication : Lionel Chauvin – Tous droits réservés





La transition écologique est souvent définie comme une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle.

Dans cette évolution, les collectivités ont un rôle à jouer.

Le changement climatique et ses conséquences les y obligent et, plus qu'une obligation de moyens, elles ont la nécessité d'obtenir des résultats.

En 2022, le Puy-de-Dôme s'est engagé dans son Plan Stratégique Départemental-Horizon 2030 dont l'axe5 « Faire de la transition écologique une ambition collective, partagée et créatrice de valeur » porte les valeurs du projet de l'exécutif.

La transition écologique à travers la diversité de ses dimensions, fait évoluer les priorités dans chacune des actions du Département que ce soit pour son propre fonctionnement (ses agents, ses bâtiments, ses achats, ses déplacements) ou les projets qu'il soutient en faveur de l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les mobilités, le numérique, le secteur médico-social, l'habitat (etc.).

Mettre en œuvre la transition écologique, c'est accepter d'être plus transversal dans son approche et de comprendre la globalité des enjeux et les impacts des décisions.

Collectivité de la « proximité », tout en restant un territoire d'une échelle pertinente pour développer des politiques locales efficaces, le Département relève ces défis en visant trois facteurs clés de succès :

- 1- Être exemplaire,
- 2- Être solidaire,
- 3- Être collectif.

Être exemplaire avec la mise en place d'un plan d'efficacité et de sobriété énergétique couplé avec un plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité et un plan de transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il était essentiel pour le Département de s'appliquer à lui-même les règles qu'il préconise à ses partenaires ;

Être solidaire en s'engageant auprès de tous les territoires, en insufflant une dynamique de croissance verte que ce soit en zone rurale, péri-urbaine et urbaine ;

Être collectif en renforçant ses partenariats (citoyens, associations, université, etc.) et en travaillant étroitement avec les autres acteurs institutionnels, et les entreprises.

Trois exemples montrent la pertinence de cette stratégie :

- Avec l'État, le Département accompagne le développement d'un mix énergétique adapté aux spécificités de chaque territoire. En 2023, il a ainsi cofinancé les études de planification ENR des EPCI et syndicats ;
- Avec l'Adhume, il accompagne les collectivités via la constitution de groupements, pour réduire le recours aux énergies fossiles en renouvelant l'opération COCON (pour remplacer les chaudières fioul des bâtiments publics), le dispositif Solaire Dôme (installations photovoltaïques en toiture). Grâce aux services SCOLAEe, SANTÉ et Renov'actions63, il accélère la rénovation thermique des écoles, des établissements médico-sociaux et des logements des particuliers ;
- Avec Territoire d'Énergie 63 (le syndicat d'électricité du Puy-de-Dôme) il est co-actionnaire (50/50) de la SAS Puys d'Énergies qui va permettre, dans un premier temps, d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture des collèges.

Si le Département n'a pas de compétence obligatoire pour la gestion de l'eau, il en est devenu un acteur incontournable par ses politiques de soutien aux grand et petit cycles de l'eau, ou l'attention qu'il porte à la préservation de la ressource dans chacune de ses actions en maîtrise d'ouvrage (routes, traverses de bourgs, aides agricoles, REUT, infiltration à la parcelle, etc.).

Les décisions prises par le Département se font en coopération avec les acteurs locaux dans le cadre de gouvernances partagées afin de respecter les spécificités, les ressources, les besoins de chacun.

Préserver les paysages et la biodiversité c'est aussi la mission de chaque génération de Puydômois, qu'elle s'inscrive dans les pas de l'excellence à l'image de l'inscription du bien Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial ou la simple fierté de voir grandir et s'embellir son cadre de vie.



TRANSVERSALITÉ : La transition écologique concerne l'ensemble des compétences du Conseil départemental





SOMMAIRE

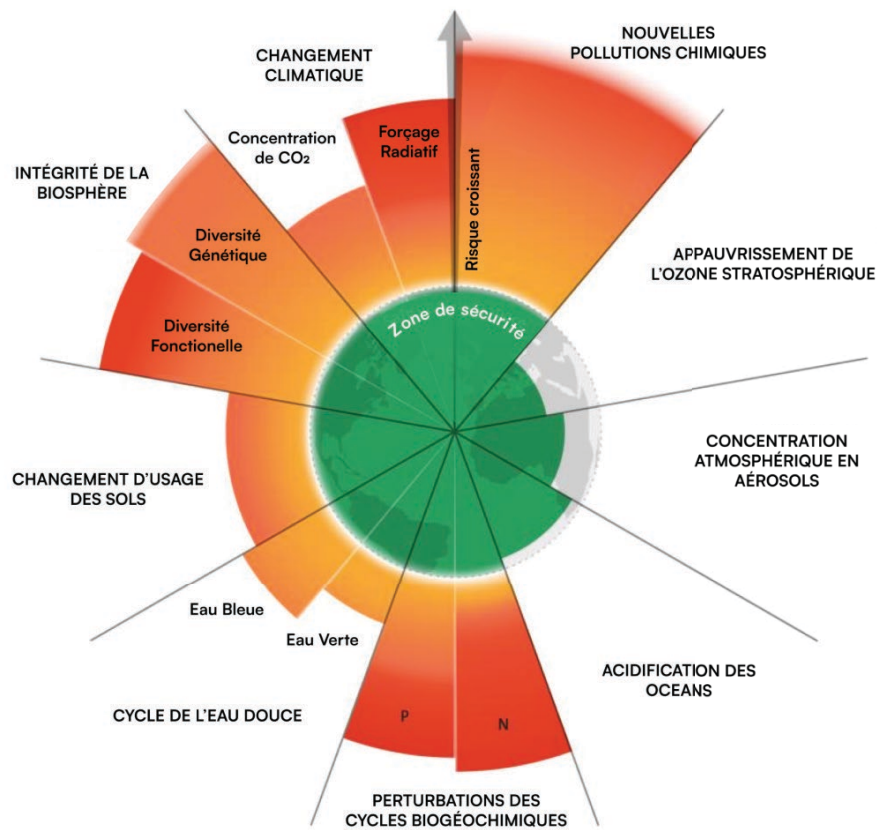
Le cadre juridique et la méthodologie	P. 7
Les repères chronologiques	P. 8
Météo : bilan et faits marquants	P. 12
Climat : données clés ORCAE pour la Région Aura	P. 16
Préambule – Introduction générale 2023	P. 21
La synthèse du rapport 2023	P. 23
Les orientations	P. 24
L'organisation stratégique	P. 33
 CHAPITRE I - Renforcer la stratégie pour la décarbonation des activités et des achats	P. 39
 CHAPITRE II - Prendre en compte la transition écologique dans la stratégie patrimoniale et les usages	P. 59
 CHAPITRE III - Accélérer le déploiement des ENR, réduire l'utilisation des énergies fossiles	P. 67
 CHAPITRE IV - Améliorer le confort thermique et atténuer les effets de la chaleur	P. 71
 CHAPITRE V - Aider le monde agricole, contribuer à la préservation des paysages	P. 81
 CHAPITRE VI - Agir pour l'eau	P. 99
 CHAPITRE VII - Innover et inscrire la trajectoire du Département dans une démarche de coopération	P. 109
Annexe – Les mots de l'année	P. 125





LES LIMITES PLANÉTAIRES

2023 : 6 limites dépassées



Source : Stockholm Resilience Center Traduction : Bon Pote



Le forçage radiatif : différence entre la puissance radiative reçue et la puissance radiative émise par un système climatique donné. En climatologie, il désigne un phénomène de perturbation de l'équilibre d'un système climatique par des facteurs externes au climat proprement dit.





Participation au festival H2O, organisation de 6 réunions avec les maires pour leur présenter les nouvelles aides, l'année 2023 a été une année riche en communication sur l'eau et les différentes facettes de sa préservation



LE CADRE JURIDIQUE ET LA MÉTHODOLOGIE



Pour inciter les collectivités de plus de 50 000 habitants à assurer la visibilité de leur contribution au développement durable, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les engage à présenter un rapport annuel sur leur situation. Une disposition complétée par un décret du 17 juin 2011 qui précise que le rapport doit faire état à la fois du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Si cette législation ne comporte pas d'exigence sur la forme du rapport, elle le présente comme un support destiné à alimenter la réflexion des élus et faire état des données économiques, sociales, législatives, climatiques, environnementales, des indicateurs de pilotage (consommations de ressources, énergie, carburant, eau, budget, recettes, coûts fixes, etc.) et des indicateurs « extra financiers ».

Ce travail a pour rôle de révéler une situation objectivée du Département en s'appuyant sur les informations communiquées par les services en interne, sur les données externes d'organismes qualifiés tels que l'Insee, la Banque de France, le BRGM, Météo France, le Citepa, la DDT (etc.) sur les publications du Gouvernement, des directions de l'État en Région et d'associations d'élus pour l'actualité législative et sur les analyses médiatiques pour l'actualité (etc.).

Son contenu, évolue en fonction de l'état d'avancement de l'action départementale, elle-même corrigée par la conjoncture et les projections concernant la situation économique, sociétale et désormais les effets du dérèglement climatique.

Ainsi, ce rapport inclus les données climatiques de l'année écoulée, l'état au 31 décembre du profil énergétique des sites départementaux et du SDIS et le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre du Département.

D'ici 2025, et suite à la loi de finances 2024 examinée en 2023, il devra également présenter un état annexé au compte administratif intitulé *Impact du budget pour la transition écologique*, plus communément appelé « budget vert ».

Le portage politique

Objet concret, disponible en ligne, ce rapport offre un espace de valorisation pour les projets et reflète les choix de la politique départementale. Dans

le Puy-de-Dôme, il est piloté dans le cadre du Plan Stratégique Départemental (PSD) et de son Axe 5 « Faire de la transition écologique une ambition collective, partagée et créatrice de valeur » par la Commission 5.

La commission 5 est présidée par :

Jean-Philippe PERRET,
Vice-président chargé de la Transition écologique et de l'Innovation territoriale
et Pierre RIOL,
Vice-président chargé de l'Environnement.

Les élus membres de la commission sont :

Grégory BONNET, Pascale BRUN,
Éric DUBOURGNOUX, Eric Gold, Sylvie LÉGER,
Anne-Marie MALTRAIT, Karina MONNET,
Gilles PÉTEL, Hervé PRONONCE,
Patrick RAYNAUD,
Lionel CHAUVIN,
Président du Conseil départemental, au titre de la politique agricole et du bien Chaîne des Puys-faille de Limagne.

La méthodologie

Depuis 2022, afin d'avoir un maximum de données sur l'année écoulée, les élus ont choisi de présenter ce rapport au cours du premier trimestre de l'année suivante.

Dans sa méthodologie, le rapport 2023 a évolué par rapport à 2022. Il est basé sur un travail d'échanges avec 20 interviews de chefs de projet complété par les fiches actions des services. Depuis 2023, ces questionnaires peuvent également être rédigés sur l'application dédiée au pilotage interne COPILOTE63.

Les actions ou projets qui aident le Département à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre sont estampillées : **BEGES** dans le document.

Les actions permettant plus de sobriété : **SOBRIÉTÉ**.

Les pôles administratifs du Département

DGS : Directeur Général des Services

DGA : Directeur Général Adjoint

Pôle PIRAT : Innovation, Ressources, Appui aux Transitions

Pôle PEPH : Éducation, Patrimoine, Habitat

Pôle PIAAT : Infrastructures, Aménagement Accompagnement des Territoires

Pôle PRAT : Rayonnement et Attractivité du Territoire

Pôle PSS : Solidarités et Sociales



2023 REPÈRES CHRONOLOGIQUES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

DURANT L'ANNÉE

JANVIER **FÉVRIER** **MARS** **AVRIL** **MAI** **JUIN**

200 événements organisés par les lauréats du Budget Écologique Citoyen
 6 réunions territoriales sur la politique eau et 3 réunions sur la transition écologique avec les maires
 16 réunions avec les propriétaires forestiers privés
 Travaux de remplacement de la totalité des fenêtres (+isolation) de l'Hôtel du Département
 12 réunions de la Fabrique départementale des transitions avec les territoires « pilotes »

Janvier

Lancement du nouveau BEGES du Puy-de-Dôme

14 janvier

Territoire d'Énergie63* (TE63 ex.SIEG) prend la compétence réseau de chaleur et de froid

2 février

Journée mondiale des zones humides

28 février

Séismes en Turquie et Syrie
Aide de 50000 euros accordée par le Département aux victimes

4 mars

15° Nuit de la chouette

10 au 13 mars

Renov'actions63 présent au Salon de l'Habitat à Clermont-Fd

24 mars

Enquête du Département sur la transition écologique des collectivités puydômoises

16 mars

2° Salon Agrilocal63 (Hôtel du Département)

20 mars

SESSION Rapport Développement Durable 2022

22 mars

Journée mondiale de l'eau (Hôtel du département)

28 mars

Sécheresse hivernale exceptionnelle
Réunion sur la gestion de l'eau en préfecture

24 avril

CP
Vote du cofinancement des études de planification ENR portées par les EPCI

15 mai

La Maison de l'Unesco Chaîne des Puys ouvre ses portes Hôtel du Département

27/28/29 mai

Journée nationale de la géologie dans le Puy-de-Dôme

1^{er} juin

Challenge mobilité de la Région AURA

5 juin

Plan Stratégique Départemental présentation aux 2500 agents (Clermont-Fd)

9 juin

Via Allier questionnaires distribués aux habitants (Pont-du-Château/Saint-Priest-Bramefant)

14 juin

Première transhumance du troupeau ovin de la Chaîne des Puys

12 au 16 juin

Forum itinérant du Budget Écologique Citoyen dans le Puy-de-Dôme

15 juin

Des carnets de paysages sont édités pour conseiller les élus du Puy-de-Dôme

19 juin

Journée technique des ENS création de l'ENS Puy Giroux (24° site) à Romagnat

27 juin

SESSION adoption :

- Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Puy-de-Dôme
- Plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité départementale
- Convention CEC Massif central
- Cocon3 acte constitutif du groupement de commande

28 juin

Enquête du Département sur la transition écologique des collectivités Restitution aux élus (Gerzat)

30 juin

Réunion des 4 Vice-présidents transition écologique de l'ex-Auvergne à Clermont-Fd



Les carnets de paysages proposés par le CAUE et le Département aux communes.



*Territoire d'Énergie63 est un syndicat, un établissement public de coopération locale qui regroupe des communes et des EPCI. Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, il représente les collectivités et exerce le contrôle de la distribution concédé à EDF et ENEDIS. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques, extensions, enfouissements, renforcements, sécurisations (etc.).





JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Juillet

Chaîne des Puys

Rapport remis à l'Unesco (évaluation internationale)

4 juillet

- **Challenge mobilité** prix remis aux agents de la MDS Riom (catég. 20 à 60 salariés)

- « **L'eau une ressource à préserver** » plan conjoint État, Département, Métropole

9, 10, 11 juillet

Tour de France étapes puydômoises

20 juillet

Le Fonds vert attribué au projet de l'ENS La Montagne du Mont

26 juillet

La gendarmerie montée en mission dans la Chaîne des Puys



1^{er} septembre

Ensemble arboré remarquable

cérémonie de remise du label au Puy-de-Dôme

18/29 septembre

Semaine européenne du développement durable (Hôtel du Département)

2 septembre

Défi Collège

Lancement de la 6^e édition

15 septembre

Contrat départemental développement filière viticole et oenotourisme Signature

21 septembre

Enquête sur la transition écologique des collectivités Réunion sur l'eau (Pérignat-les-Sarliève)

25 septembre

CP

2^e vote poursuite cofinancement études de planification ENR portées par EPCI et syndicats

Séisme au Maroc/Tempête Daniel en Libye

Aides de 50 000 euros

27/29 septembre

13^e TEPOS* pour la transition énergétique (participation du Puy-de-Dôme)

30 septembre

Une montagne en partage rencontres dans le Sancy sur le réchauffement climatique

* Rencontres nationales énergie et territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive (Communauté de communes des Monts du Lyonnais)

3/6 octobre

Sommet de l'élevage

avec animations agrilocal et présentation CEC Massif central

12 octobre

Enquête sur la transition écologique des collectivités réunion sur l'énergie (Riom)

17 octobre

Le Label Accueil Vélo

est déployé dans le Puy-de-Dôme

30 octobre

SESSION

- **Le Schéma des Achats Responsables (SAR)** adopté

- **Feuille de route numérique** présentée

4 novembre

Tempête Ciaran

19 agents des routes du Puy-de-Dôme aident le Finistère

6 novembre

3^e Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2023-2028)

13 novembre

Crise de l'eau à Mayotte

cinq pompiers du Puy-de-Dôme en renfort pour trois semaines

15 novembre

Fonds vert pour Cocon3

24 novembre

CPER 2021-2027

conférence de presse bilan d'étape du volet Puy-de-Dôme

Candidature sites clunisiens

à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. 1^{ère} réunion du comité politique au Sénat

29 novembre

CEC Massif central début du parcours

1^{er} décembre

COOP BTP et Salon Zéro Déchet et Économie Circulaire à Peschadoires

2 décembre

Centre départemental de santé de Saint-Gervais-d'Auvergne Inauguration

4 décembre

Pont de Cournon inauguration après travaux (dont itinéraire mobilité douce)

5 décembre

Marianne d'or pour la politique agricole du Puy-de-Dôme

Trophées territoriaux les selfs collaboratifs du Puy-de-Dôme en final

12 décembre

Ateliers avec les agents pour le plan de transition du BEGES

13 décembre

Conseil départemental des jeunes session plénière

14 décembre

- **Ma commune au naturel** remise des prix à Chauriat

- **150 000 Puydômois**

vont expérimenter la limitation temporaire de puissance (ENEDIS)

15 décembre

Solarisation des collèges COPERGREEN retenu par le CA de la SAS Puys d'Énergies

21 décembre

Cop Aura à Lyon

31 décembre

Solaire Dôme fin du dispositif



2023 REPÈRES CHRONOLOGIQUES

INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

DURANT L'ANNÉE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

Durant l'année poursuite du conflit Russo-Ukrainien et début du conflit Israël Hamas

Climat - Phénomène El Niño

INSEE - 700000 bébés nés en France en 2023 p/r à 2022 (-6,6%)

20 février

Plan de sobriété énergétique national
Acte 2 (carburant et numérique)

2 mars

Pneumatiques Décret relatif aux déchets et à la responsabilité élargie des producteurs (REP)

10 mars

Loi APER pour des zones d'accélération ENR

20 mars

GIEC 6^e Rapport

30 mars

Plan d'action pour une gestion résiliente de l'eau présenté par le Président de la République

25 mars

Sainte-Soline

Rassemblement et heurts d'une extrême violence contre les bassines

29 mars

Lettre Future of life

appelant à une pause dans le développement de l'IA générative

15 mai

Hydrogène blanc

la plus grande réserve mondiale découverte en Moselle (annonce)

22 mai

Étude Pisani-ferry

Incidence économique de l'action pour le climat

2 juin

Terre d'Énergie Développement (TED) plateforme dédiée au développement de projets solaires et éoliens créée par la Banque des territoires et Tenergy

8 juin

Plan national de gestion des vagues de chaleur présenté par le ministre de la Transition écologique
- **EDF à nouveau détenu par l'État** (100% du capital)

21 juin

Dissolution des Soulèvements de la terre (décret) suspendue le 11 août (Conseil d'État)

22 juin

Sommet pour un nouveau pacte financier mondial à Paris avec 50 chefs d'État

23 juin

50 sites industriels français les plus émetteurs remettent leur feuille de route à la Première ministre

29 juin

Rapport Secten (Citepa) Rapport référence sur les émissions de GES France pour 2022



La Une du journal The Economist fin 2022 suite au constat mondial concernant la possibilité de limiter la hausse de la température à seulement +1,5°C

D'après l'Institut européen Copernicus sur le changement climatique durant les 12 mois de 2023, la température mondiale a été de 1,52°C supérieur en moyenne à la température de l'ère préindustrielle. C'était pourtant l'objectif à ne pas dépasser, fixé lors de la COP21 à Paris en 2015.



JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE/ JANV

12 juillet

Plan France Nation Verte présenté par la Première ministre

20 juillet

Loi ZAN
Zéro Artificialisation Nette

28 juillet

Le Gouvernement décide de ne plus interdire les chaudières gaz

4 septembre

Projet Vinzelle Permis de recherche de lithium déposé par Sudmine

8 septembre

Nations unies Global Stocktake Inventaire des mesures prises par les pays depuis 2015

13 septembre

Taux directeurs BCE à +4% (plus haut niveau depuis la naissance de l'euro)

19 septembre

Comité de l'IA générative lancé par la Première ministre

25 septembre Plan d'adaptation au changement climatique Massif central lancement des travaux

30 septembre

ZAN annonce du retrait de la Région Aura

5 octobre

Expérimentation de l'IA au sein des services publics (annonce Ministère)

7 octobre

Début de la guerre Israël-Hamas 2023
Opération Déluge d'Al-Acqa

24 octobre

Loi Industrie verte publiée au JO (*réponse à l'Inflation Reduction Act américain*)

30 octobre

Future Risks Rapport d'AXA sur la polycrise (*superposition tensions géopolitiques, émergence IA et réchauffement climatique*)

3 novembre

Microsoft introduit l'IA sur la suite logicielle la plus utilisée au monde (word, excel)

4 novembre

Tempête Domingos (Vendée, Gironde)

6 novembre

Inondations dans le Pas-de-Calais, premier épisode

8/10 novembre

Assises nationales de l'ADF (1^{er} livre vert sur la transition écologique)

13 novembre

70 euros le MWh prix EDF pour la vente de l'électricité nucléaire (*en 2025 post ARENH*)

15 novembre

- Rapport sénatorial
Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité remis au ministre de la Transition écologique

- Organisation

Météorologique Mondiale : les taux de GES mondiaux ont atteint des records

16 novembre

La tempête Frederico traverse la France, après Ciaran et Domingos

La Commission européenne décide faute d'accord l'approbation du glyphosate jusqu'en 2033.

17 novembre

1^{ère} journée de l'histoire à +2,07°C p/r à la moyenne 1850-1900 (Obs. Copernicus)

23 novembre

Pyrénées-Atlantiques Permis de recherches d'hydrogène natif et hélium accordé par l'État

30 nov (/12 déc)

COP28 à Dubaï présidée par le Sultan Al Jaber

6 décembre

Adaptation de l'école aux enjeux climatiques
Rapport du Sénat

8 décembre

Mayotte
La Première ministre annonce des mesures contre la crise de l'eau, du logement et l'insécurité.

11 décembre

Hydrogène blanc
Financements massifs annoncés par le Président de la République

20 décembre

Volet agricole de la planification écologique présenté par le ministre de l'Agriculture

28 décembre

Catastrophes naturelles arrêté actant la hausse des cotisations assurance dommage 2025

26 décembre

Baisse des émissions de GES de la France de - 4,6% (Source Citepa)

1^{er} janvier 2024

CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) **entre en vigueur pour entreprises** (+de 250 salariés et au moins 40 millions de CA)



MÉTÉO : BILAN ET FAITS MARQUANTS 2023

(Extrait du Bilan climatique Météo-France 2023)

À RETENIR

Les années les plus chaudes sont majoritairement des années très récentes :

- 9 des 10 années les plus chaudes depuis le début du XX^e siècle sont postérieures à 2010 ;
- Les 3 années les plus chaudes depuis le début du XX^e siècle sont postérieures à 2020.

2023 dans le monde : l'année la plus chaude

2023 est l'année la plus chaude à l'échelle mondiale depuis le début des relevés, dépassant 2016. Chaque mois depuis juin 2023 est le plus chaud jamais enregistré.

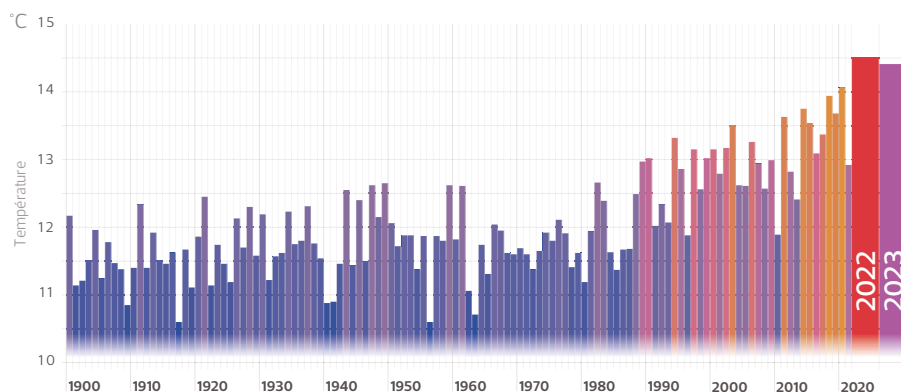
Ce niveau actuel des températures est favorisé par l'épisode El Niño.

2023 en France

2023, seconde année la plus chaude en France métropolitaine derrière 2022

TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE EN FRANCE

Indicateur thermique national



METEO FRANCE

Concernant la France et dans la continuité de 2022, année la plus chaude depuis le début du XX^e siècle, 2023 se classe au 2^e rang des années les plus chaudes avec une anomalie thermique sur l'année qui atteint + 1,4 °C (par rapport aux normales 1991–2020).

En revanche, à partir de mi-octobre, des précipitations très abondantes sont tombées provoquant des inondations historiques sur le Nord-Ouest des Hauts-de-France. Le temps a été particulièrement agité en novembre avec le passage des tempêtes Ciarán, Domingos et Frederico.

Pluie - humidité des sols : une année proche des normales, en apparence

Après une année 2022 très déficitaire, 2023 a été proche de la normale en termes de pluviométrie (+ 4 % par rapport à la normale 1991–2020) mais marquée par une alternance de périodes d'assèchement et de ré-humidification des sols de façon opposée entre le Nord et le Sud.

Si la situation s'est améliorée en France, le littoral languedocien (les Pyrénées-Orientales) reste concerné par un déficit pluviométrique et une sécheresse des sols.



Août : vague de chaleur intense en fin de mois

Après un début de mois frais, la canicule est revenue et la France a enregistré sa 47^e vague de chaleur (depuis 1947) la plus longue et la plus intense après un 15 août, avec des niveaux de chaleur inédits :

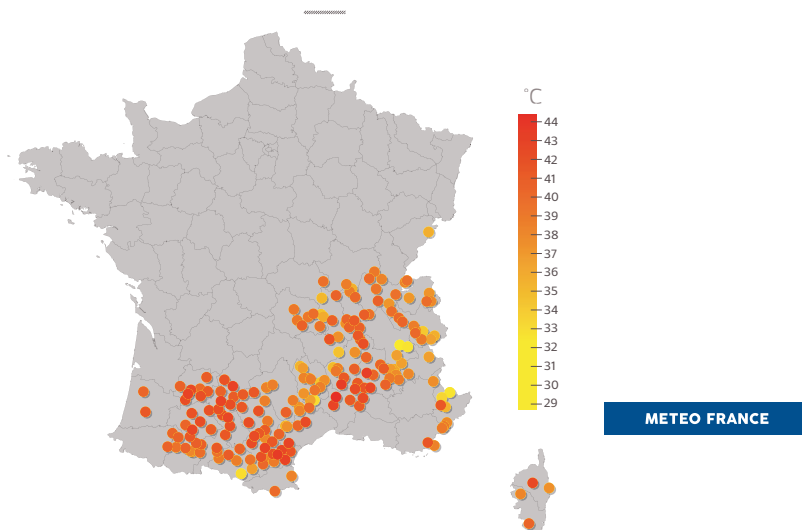
→ 27,4 °C le 24 à Toulouse au plus « frais » de la nuit,

→ 41,4 °C le 24 à Lyon,

→ 42,4 °C le 23 à Toulouse.

Une étude d'attribution de cet événement sur le Sud de la France montre qu'il aurait été peu probable sans l'influence des activités humaines sur le climat et son intensité a augmenté de 2,3 °C par rapport à l'ère pré-industrielle.

RECORDS ABSOLUS DE TEMPÉRATURE BATTUS EN 2023

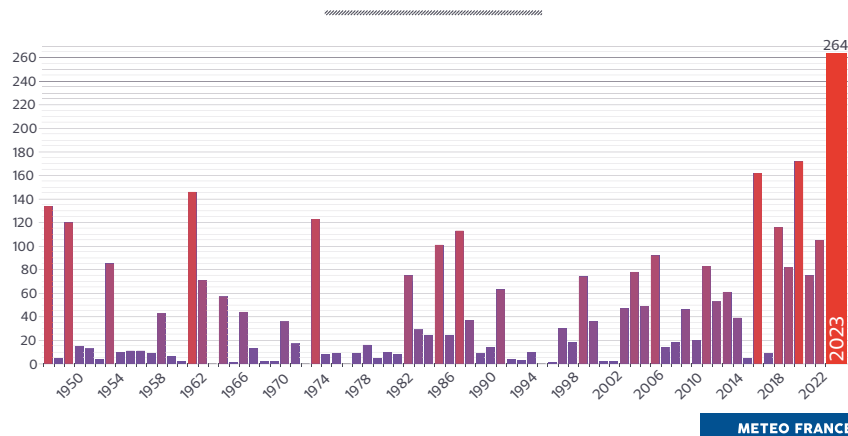


Le mois de septembre : le plus chaud depuis 1900

L'été 2023 a ensuite joué les prolongations avec un mois de septembre hors norme, le plus chaud jamais enregistré. **Un épisode inédit de forte chaleur a été remarquable du 3 au 11 septembre avec des températures 4 à 7 °C au-dessus des normales.**

PLUS DE 30°C EN SEPTEMBRE EN FRANCE

Nombre de fois où les 30°C ont été dépassés pour les 30 villes de l'indicateur thermique



Pluie - sécheresse : une année de forts contrastes

L'hiver météorologique, déficitaire de 25 % sur la France, a été marqué par une séquence de 32 jours consécutifs sans précipitations entre le 21 janvier et le 21 février, du jamais vu depuis 1959.

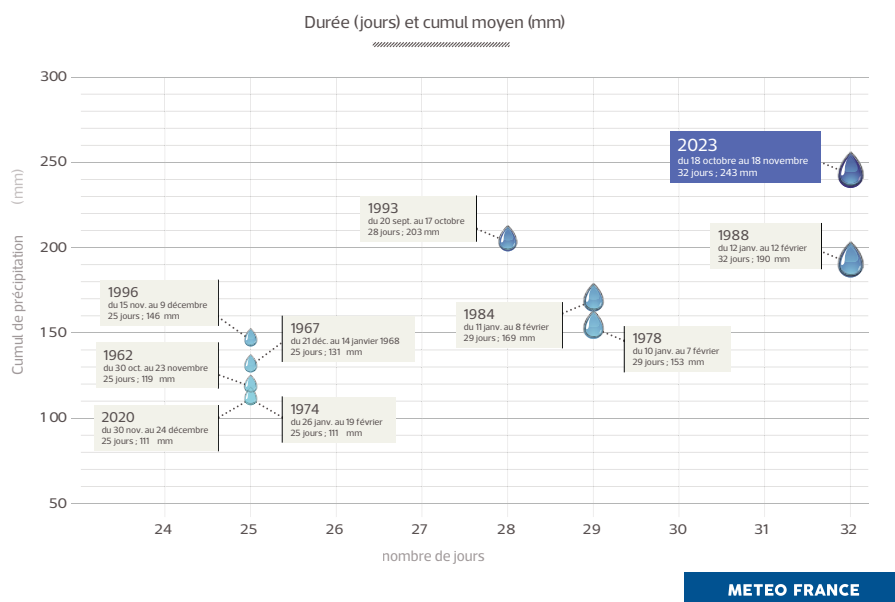
Cette séquence record a contribué au déficit pluviométrique exceptionnel de février, au déficit d'enneigement sur l'ensemble des massifs de l'hexagone et à l'assèchement précoce des sols.



Défilé de perturbations en fin d'année entre mi-octobre et mi-novembre

La France a été balayée par une succession quasi ininterrompue de passages pluvieux **qui restera à plus d'un titre dans les annales** (pluie sans discontinuer pendant 32 jours). Il faut remonter à 1988 pour observer une telle série. Les cumuls ont approché 900 mm dans le Massif central, 800 mm dans les Vosges, 500 mm dans le Pas-de-Calais, 400 mm sur Poitou-Charentes alors qu'ils n'ont pas dépassé 25 mm à Perpignan.

ÉPISODES DE PLUIES D'AU MOINS 25 JOURS CONSÉCUTIFS SUR LA FRANCE



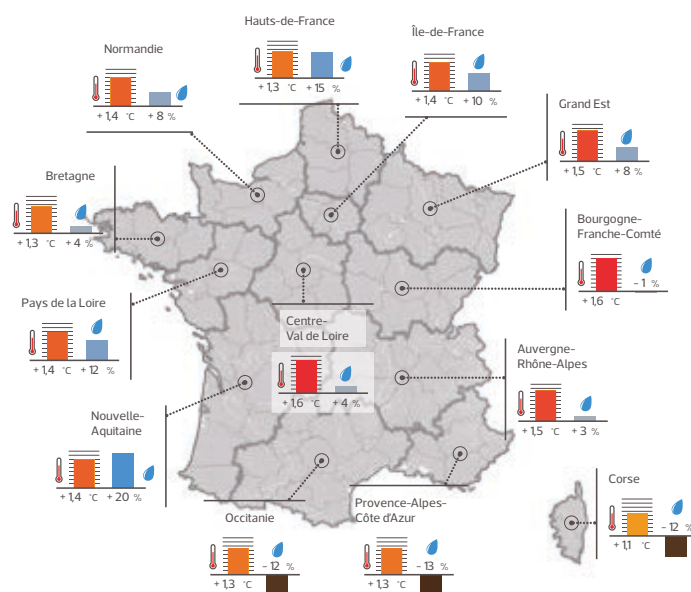
Précipitations

Sur de nombreuses régions, la pluviométrie en 2023 est légèrement excédentaire ou normale.

Le déficit est en revanche très marqué sur les régions méditerranéennes du Languedoc-Roussillon, PACA et en Corse et la pluviométrie reste inférieure à la normale sur l'Est du Massif central et localement en Alsace.

BILAN RÉGIONAL ANNÉE 2023

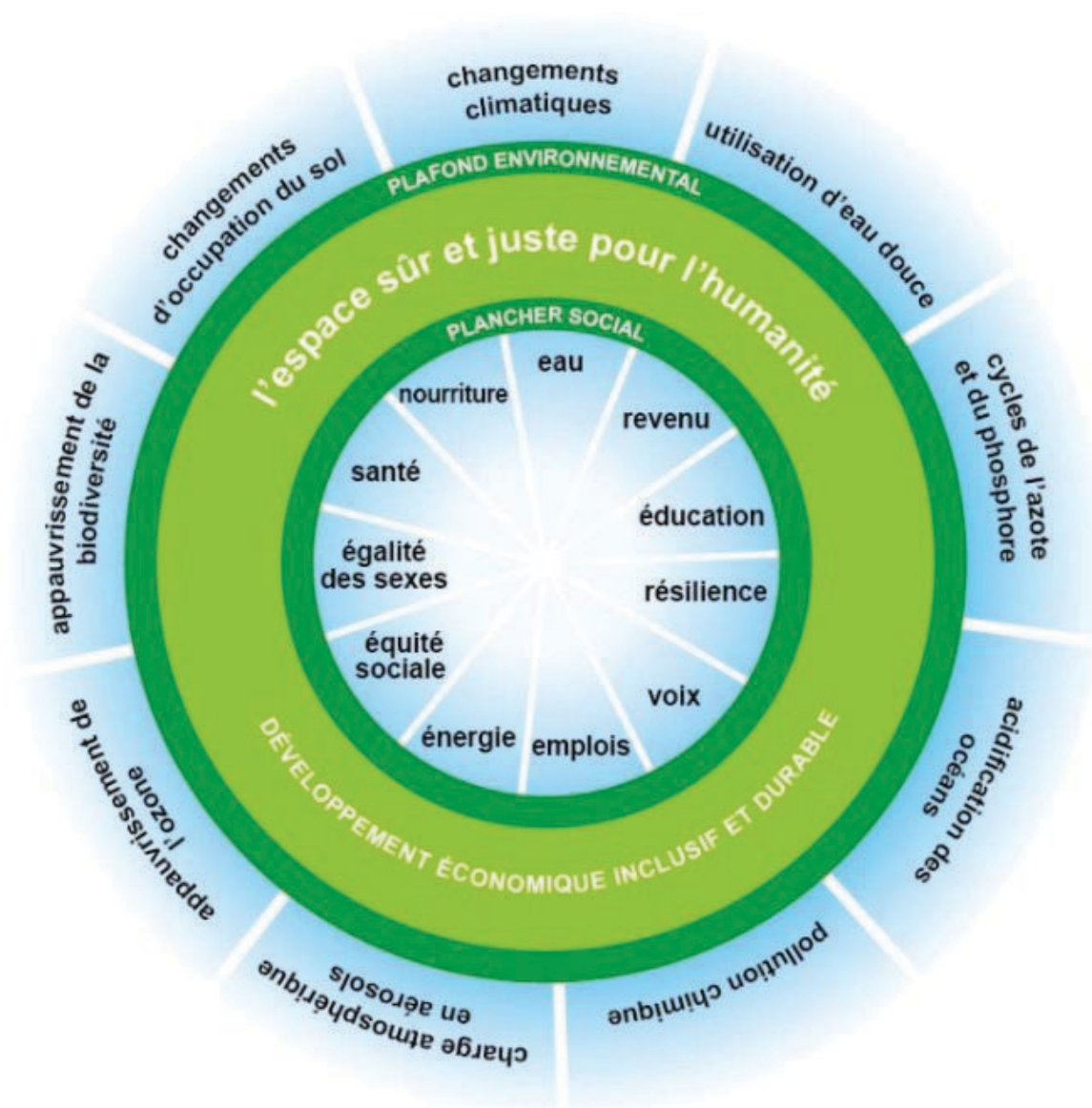
Anomalie de températures et de précipitations¹⁾



METEO FRANCE



La théorie du Donut de Kate Raworth



La théorie du donut

D'abord, il y a le cercle le plus petit du donut, à l'intérieur. Il symbolise tous les besoins humains, c'est-à-dire l'alimentation, la santé, le logement, l'eau, l'énergie, mais aussi l'éducation, l'équité sociale, l'égalité des sexes, la paix, la justice (etc.).

Si un système économique ne respecte pas ce «plancher social», il court à sa perte.

La partie extérieure du donut représente les limites écologiques planétaires, c'est-à-dire le changement climatique, l'utilisation mondiale de l'eau, l'acidification et le réchauffement des océans, l'érosion de la biodiversité (etc.). Il s'agit des neuf limites écologiques définies par le scientifique suédois Johan Rockström. Si on les dépasse, on risque de causer des dégâts irréparables à la planète.

Entre ces deux frontières se trouve la meilleure partie du donut où nos systèmes économiques devraient se développer, selon Kate Raworth.

L'espace intermédiaire du donut symbolise l'idéal économique à atteindre. Une sorte d'équilibre et un espace sûr où pourraient se concilier justice sociale et respect environnemental. Kate Raworth ne prône pas la décroissance, mais invite les dirigeants à « trouver un équilibre » à sortir de la linéarité et à viser la circularité.





Climat, air, énergie

DONNÉES ORCAE POUR LA RÉGION AURA

L'Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE) d'Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des territoires, des données pour les accompagner dans leurs démarches de planification climat-air-énergie. Il est piloté par 5 institutions : l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les deux Agences de l'Eau (Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne) et l'ADEME. Il est opéré par un groupement d'intérêt scientifique composé d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, le Cerema et Météo France.

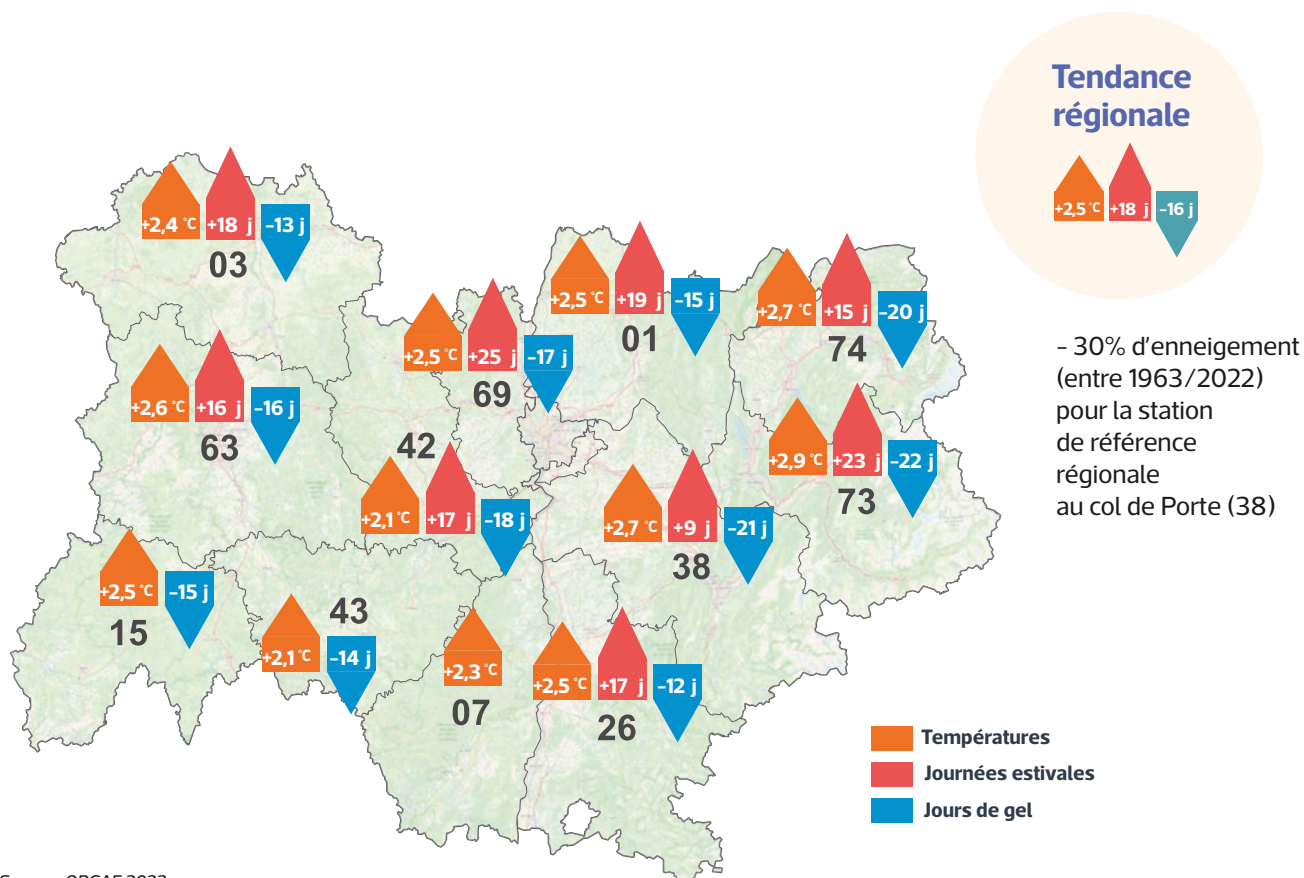
Les données présentées ici sont des données produites par l'ORCAE pour l'année 2022 sauf pour les puits de carbone qui sont calculés pour 2018 et certains indicateurs climat. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) indirectes ne sont pas prises en compte.

Le changement climatique, avéré en Auvergne-Rhône-Alpes

Les signes du changement climatique sont visibles partout en Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis les années 1960 on observe : une augmentation des températures annuelles moyennes, une augmentation du nombre de journées chaudes, une baisse du nombre de jours de gel, une réduction de l'enneigement et la remontée de la limite pluie/neige en montagne.

Évolution des températures moyennes, du nombre de journées estivales et du nombre de jours de gel entre 1963 et 2022

Évolution entre les 2 dernières périodes trentenaires



Source : ORCAE 2023



Qualité de l'air

L'augmentation des températures liée au changement climatique se traduit par des périodes hivernales plus douces et donc un besoin moindre de chauffage : la production de particules est moins importante et la situation liée à ce polluant semble plutôt en amélioration, tant au niveau de la baisse des niveaux moyens annuels qu'à la fréquence des épisodes de pollution. En revanche, la chaleur favorise la formation d'**ozone** en période estivale. L'ozone est ainsi le seul polluant dont la tendance depuis 10 ans est à l'augmentation. Son évolution est étudiée avec attention compte tenu de ses effets à la fois sur la santé (affections respiratoires) mais aussi sur la végétation (baisse de rendement, baisse de la biodiversité).

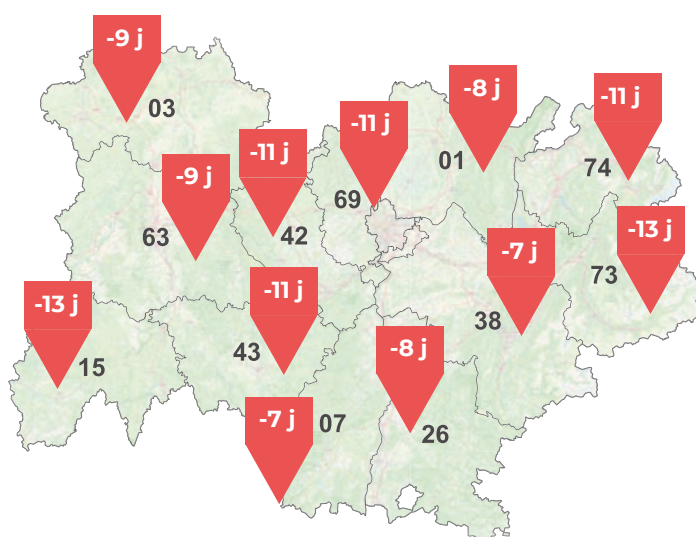
Pratiques agricoles

L'avancée générale d'apparition de tous les stades de développement pour les prairies, la vigne et les arbres, impose d'adapter les pratiques culturales (date des moissons, mise à l'herbe). L'avancement des stades culturaux augmente également la vulnérabilité des cultures au gel.

-9 j Évolution de la date moyenne d'épiaison des prairies (1963/2022) Ban des vendanges : - 10 jours

Évolution de la date moyenne d'épiaison des prairies entre 1963 et 2022

Évolution entre les 2 dernières périodes trentennaires



Émissions de GES

Les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) sont en recul de 11% par rapport à 2015 et de 14% par habitant.

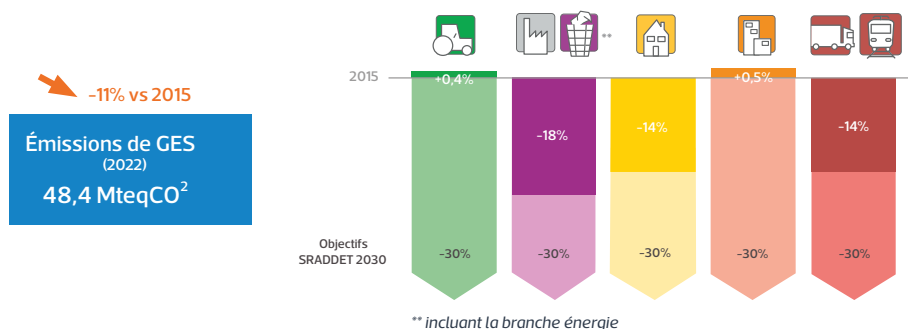
Les plus fortes baisses s'observent dans le secteur regroupant industrie, gestion des déchets et branche énergie (-18%), celui des transports (-14%) et celui des bâtiments résidentiels (-14%).

Seules les émissions de l'agriculture (+0,4%) et du secteur tertiaire (+0,5%) ne reculent pas par rapport à 2015.

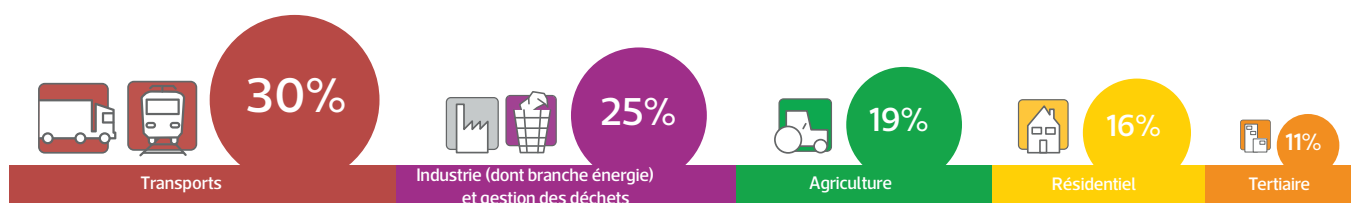
En 2022, le secteur des transports est le premier émetteur de la région, constituant 30% des émissions régionales. 27% des émissions proviennent des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et un quart du secteur industrie (y compris branche énergie) et gestion des déchets.

Les énergies fossiles sont la source de 60% des émissions. Par ailleurs, 31% des émissions sont non énergétiques (émissions de méthane en majorité).

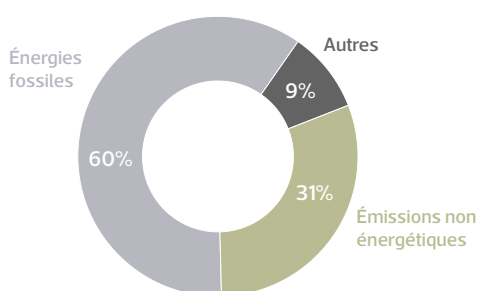
Évolution des émissions de GES par secteur entre 2015 et 2022



Part des secteurs dans les émissions de GES en 2022

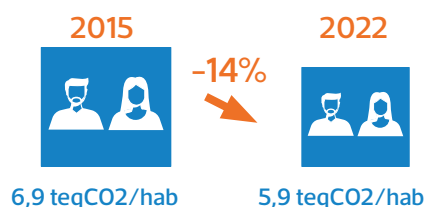


Sources des émissions de GES en 2022



* les données 2022 sont des données estimées

Évolution des émissions de GES par habitant

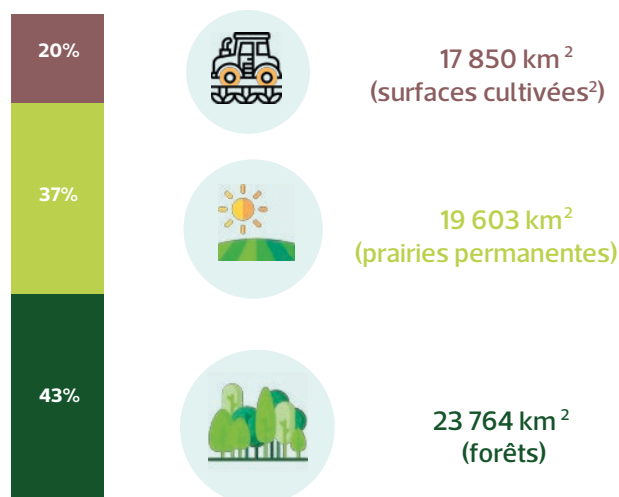


Puits de carbone

Superficie régionale : 69 711 km²
dont 87,8% de surfaces naturelles et agricoles

1592 MteqCO₂ stockées à l'échelle régionale

Répartition du stock de carbone par surface



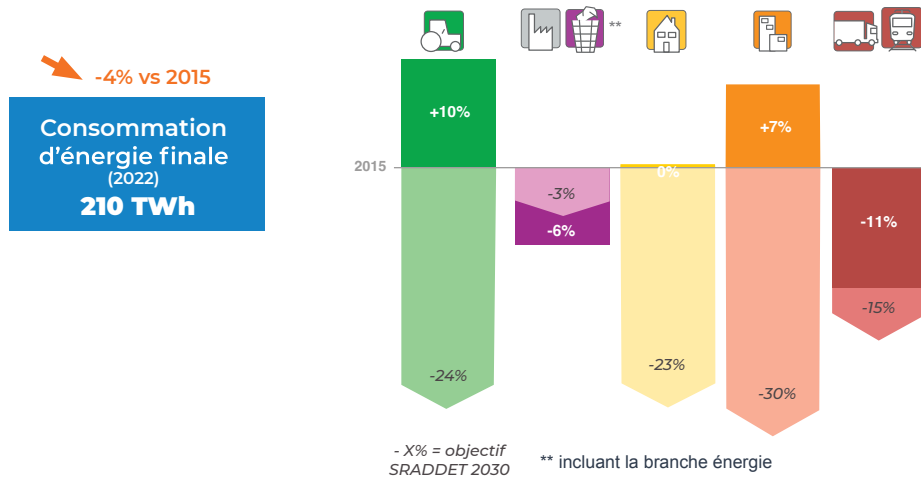
Consommation d'énergie finale

La consommation régionale d'énergie finale est en recul de 4% par rapport à 2015 et de 7% par habitant. Cette baisse s'explique par le repli de la consommation des transports (-11%) et du secteur regroupant industrie, gestion des déchets et branche énergie qui a dépassé son objectif 2030 (-3%) et atteint désormais -6%. L'agriculture et le secteur

tertiaire ont des consommations en hausse respectivement de 10% et 7% par rapport à 2015.

Les bâtiments résidentiels (29%) et tertiaires (17%) et les transports (28%) utilisent les trois-quarts de l'énergie finale consommée en région. La part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie finale est de 58%, celle de l'électricité atteint 30%.

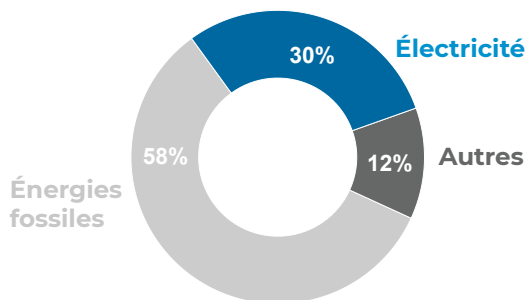
Évolution de la consommation d'énergie finale par secteur entre 2015 et 2022



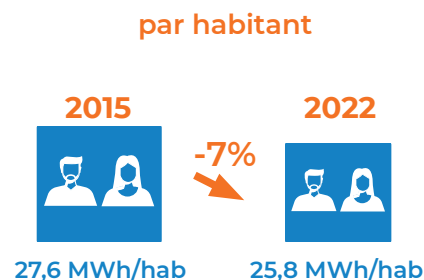
Part des secteurs dans la consommation d'énergie finale en 2022



Mix énergétique en 2022



Évolution de la consommation d'énergie par habitant



* les données 2022 sont des données estimées

La consommation finale d'énergie de la catégorie «ménages, services, etc.» recouvre les quantités consommées par les ménages, le commerce, les administrations publiques, les services, l'agriculture et la pêche.



Production d'énergies renouvelables

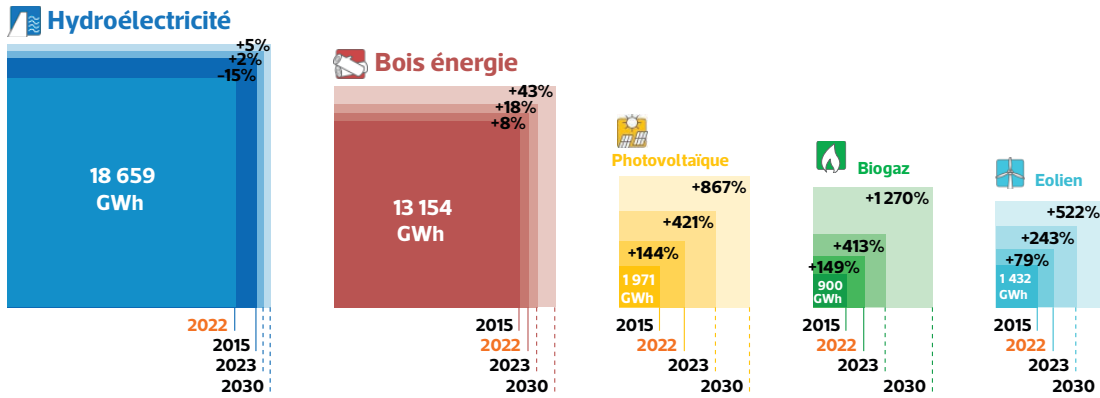
En 2022, la production EnR est dominée aux trois-quarts par l'hydroélectricité (44%) et le bois énergie (31%). La production hydro-électrique de 2022 est en net recul par rapport à 2015 (-15%) en raison de la sécheresse ce qui, compte-tenu du poids de cette filière, a un impact sur la production totale d'EnR.

Les autres filières se développent par rapport à 2015 notamment le biogaz (+149%), le solaire PV (+144%), les PAC (+130%), et l'éolien (+79%).

La production EnR couvre 20% de la consommation énergétique de la région.

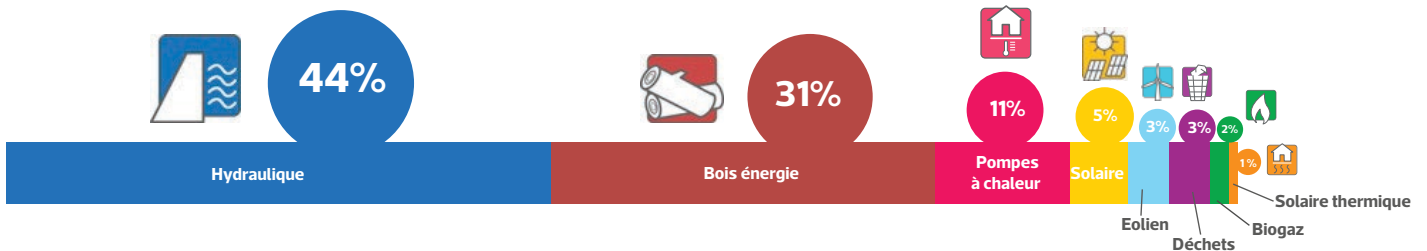
Évolution de la production d'énergie renouvelable en 2022

par rapport à 2015 et aux objectifs SRADDET 2023 et 2030



Les valeurs indiquées sont celles de la production d'énergie en 2022. Les évolutions sont calculées par rapport à 2015.

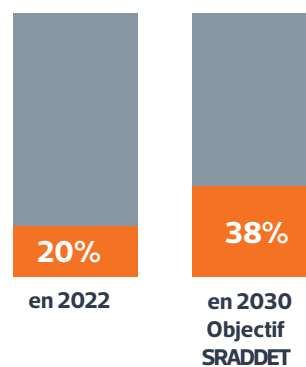
Production d'énergie renouvelable en AURA par filière en 2022



Part EnR dans la production d'énergie



Part EnR dans la consommation d'énergie



PRÉAMBULE

Si l'année 2022 a été marquée par des inquiétudes concernant la hausse de l'inflation, le coût et l'approvisionnement en énergie, les conséquences du conflit ukrainien et le ralentissement de la production nucléaire française, en 2023, les alertes en lien avec la transition écologique se sont déplacées à l'eau et au logement ; cette dernière thématique étant amplifiée par l'effet croisé des nouvelles normes, de la remontée des taux bancaires et une inflation persistante à +4,9 % en moyenne annuelle 2023¹ impactant l'ensemble du secteur habitat/immobilier.

En 2023, la France a retrouvé sa place de première exportatrice d'électricité en Europe avec une reprise de la productivité de son parc nucléaire. Si les risques de pénuries se sont éloignés et les tarifs atténués par la prolongation du bouclier tarifaire² et du filet de sécurité et amortisseur pour les collectivités, l'énergie est restée un sujet de premier plan à travers les débats sur la taxonomie verte de l'UE, le prix de référence, la souveraineté nationale avec la médiatisation de la découverte de gisements de lithium et d'hydrogène naturel, l'accélération du développement des énergies renouvelables et l'accessibilité des mobilités électriques tant pour contrer le dumping chinois qu'aider les ménages à faibles revenus.

Sur le plan législatif et financier, les décisions attendues permettant aux collectivités de mettre en œuvre leurs projets ont été déployées à l'image de l'enveloppe Fonds vert attribuée au Puy-de-Dôme pour Cocon3 (remplacement des chaudières fioul des bâtiments publics) et l'ENS Montagne du Mont.

Sur le plan météorologique, 2023 s'est hissée au 1^{er} rang mondial des années les plus chaudes depuis 1900 et, concernant la France, au second rang après 2022. L'anomalie thermique sur l'ensemble de l'année a atteint en France + 1,4 °C par rapport aux normales 1991–2020 (Source Météo France).

En conséquence la gestion de la ressource en eau est ainsi redevenue un sujet de tension et de doute quant aux enjeux liés à sa qualité et sa quantité, le niveau des nappes phréatiques étant jugé inquiétant après la sécheresse hivernale de 2022–2023. Une situation améliorée au 1^{er} janvier 2024, leur état étant qualifié par le BRGM « de satisfaisant » sur une grande partie de la France. Un enthousiasme tempéré concernant le barrage de Naussac qui affichait un taux de remplissage de seulement 33% fin 2023.

¹ Source INSEE

² Pour les ménages et extension aux TPE/PME en 2023

³ En référence aux émeutes connues partout en France suite au décès de Nahel le 27 juin ou les manifestations contre le projet de réforme des retraites

⁴ Le 28 décembre, le ministère de l'Économie et des Finances a publié un arrêté au JO : le taux de surprime finançant le régime « Cat'Nat' » passera de 12 à 20% de la prime pour les contrats d'assurance habitation et biens professionnels et 6 à 9% pour les garanties vol et incendie des contrats automobile. Application au 1^{er} janvier 2025.

Les dégâts provoqués par les inondations extrêmes connues par le Pas-de-Calais depuis le 6 novembre ont renforcé les interrogations concernant l'adaptation des collectivités aux risques et accéléré la réponse concernant la prise en charge.

En effet, au-delà des conséquences sociales et humaines elles ont, par leur répétition et le coût dantesque du montant des dommages, conforté les assureurs et les pouvoirs publics de la nécessité d'adopter une nouvelle grille de lecture des événements climatiques ou sociaux majeurs³.

Un arrêté publié le 28 décembre⁴, a relevé le taux de cotisation « catastrophes naturelles »⁵ prélevé sur les contrats d'assurance habitation et automobile (application au 1^{er} janvier 2025).

Autre effet pour les collectivités, la difficulté de trouver un assureur qui réponde à leur appel d'offre ou qui n'augmente pas les cotisations et les franchises dans des proportions peu supportables pour leur budget⁶.

En 2023, les émissions de GES mondiales ont progressé de +1,1% par rapport à 2022⁷ tandis que les émissions françaises régressaient de -4,6 % au cours des trois premiers trimestres 2023 par rapport à 2022⁸. Le bilan des émissions du Conseil départemental du Puy-de-Dôme a quant à lui baissé de 1% pour la période 2020–2023.

Durant l'année, la transition écologique et la transition numérique sont apparues par leur approche transversale comme des passerelles mais aussi comme deux points de ruptures majeurs à venir dans l'histoire de la collectivité. L'hypothèse du déploiement de l'intelligence artificielle (IA) qui semblait lointaine est devenue concrète avec -entre autres- l'implantation de l'IA par Microsoft sur sa suite informatique la plus utilisée au monde.

Si le Puy-de-Dôme n'expérimentait pas encore l'IA en 2023, les questions de cybersécurité, numérique responsable, de respect de la démocratie ou d'émissions de GES du numérique (etc.) devraient nécessairement voir se croiser les deux transitions dans les années à venir.

⁵ La fréquence des sinistres tous périls confondus est passée pour 2010 / 2015 d'une fourchette entre 0,5 et 1,5 pour mille des risques assurés à pour 2016 / 2022 une fourchette entre 2,5 et 4,5 pour mille

⁶ Le paradoxe étant pour le Département qu'il perçoit de la TSCA, taxe payée par les assureurs sur les conventions d'assurance. Une recette dynamique avec la hausse des primes dans un contexte de risque climatique accentué. Pour le Puy-de-Dôme, le produit final de TSCA est en 2023 de 102 millions d'euros (en progression de 4 millions sur un an)

⁷ Source Global Carbon Project

⁸ Source Citepa



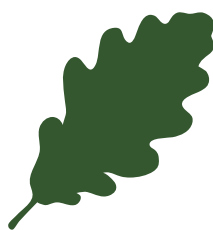
Les impacts et les critères de la transition écologique

En quoi ce projet participe-t-il à la transition écologique ?





PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT



SYNTHÈSE DU RAPPORT 2023

**Présentation des orientations,
projets emblématiques,
organisation stratégique
et coopérations**





- Les orientations

1

RENFORCER LA STRATÉGIE POUR LA DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS ET DES ACHATS

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du Département comprend les données concernant sa propre activité, ses bâtiments, ses agents, ses achats avec un plan d'actions pour trois ans. En 2023, un nouveau bilan a été réalisé par le Cabinet Mosaïque environnement avec l'appui des services. Il fait apparaître une réduction de -1% des émissions de GES du Conseil départemental pour la période 2020-2023. En 2024, il sera déposé sur le site de l'ADEME et un plan de transition sera mis en œuvre qui cette fois prendra en compte les matériaux routiers. L'objectif serait de réduire de 4% les émissions du Département chaque année jusqu'au prochain BEGES, soit -25% en 2028.

Favoriser les usages numériques responsables

La feuille de route numérique a été officiellement présentée en octobre 2023 avec 5 enjeux stratégiques : un Département qui se transforme, un Département facilitateur, un Département qui innove, un Système d'Information (SI) structurant et un volet « numérique responsable ». Dans le même temps, les risques en matière de cybersécurité, l'intelligence artificielle sont devenus des questions incontournables tant par l'adaptation extrêmement rapide qu'elles réclament, que les implications métiers, sociales et écologiques qu'elles peuvent engendrer notamment sur la quantité de CO2 qu'elles peuvent entraîner.

Décarboner les déplacements des agents

Le diagnostic « mobilité » s'inscrit dans le cadre de la convention Plan de mobilité employeur signée en 2007 par le Département avec le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) pour développer les usages des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Cette convention arrivant à échéance en juin 2023, le Puy-de-Dôme a souhaité réaliser un diagnostic mobilité des déplacements agents et réfléchir à un plan d'actions.

Le Plan de Mobilité Employeur institue une prise en charge du prix des titres d'abonnement aux transports en commun

correspondant aux déplacements domicile/travail effectués par les agents. En septembre 2023, cette prise en charge qui était depuis 2007 de 50% est passée à 75%.

La poursuite du télétravail et des visioconférences a été amplifiée par la récente crise sanitaire qui a conduit à un déploiement massif du travail à distance. Le télétravail existe depuis 2008 au Département. Fin 2019, la collectivité dénombrait 480 contrats de télétravail, fin 2023, 1176 contrats.

Le Forfait Mobilité Durable a été instauré en 2022 pour favoriser le covoiturage et les mobilités douces. Tous les agents peuvent en bénéficier sous réserve d'utiliser l'un de ces modes de transport pour une durée minimum de 100 jours d'usage. Depuis 2023, le FMD est étendu aux contractuels de droit privé. Au titre du second semestre 2022, 97 agents avaient bénéficié du FMD.

Deux stations supplémentaires de 5 Vélos à Assistance Électrique (VAE) en vélopartage ont été installées à la Maison des Solidarités à Issoire et aux Archives départementales portant à 25 le nombre de VAE disponibles pour les agents du Département.

Des installations électriques ont été aménagées pour les 5 stations VAE du Département. Aujourd'hui, le Département compte également **6 bornes électriques**, 1 à l'Hôtel du Département, 2 au Centre Georges-Couthon, 2 au Bâtiment Bouchaudy et 1 à la Maison des Solidarités à Beaumont. Ces équipements nécessitent des travaux non négligeables qui sont effectués par la Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique (DBPE). Le déploiement des bornes de recharge pour les usages professionnels du Conseil départemental a été accéléré en 2023 avec le lancement de la procédure pour l'aider à choisir un prestataire et définir sa stratégie à court, moyen et long terme.

Le réemploi et des achats plus responsables

Le Schéma des Achats Responsables (SAR) a été adopté par l'Assemblée en octobre 2023. Il permet de clausurer les marchés du Département pour faciliter le réemploi, le recours à des entreprises labellisées garantissant les conditions de



travail, la provenance ou le retraitement des matériaux (etc.).

Le réemploi (projet totem) a été positionné comme l'un des axes stratégiques de la réduction des émissions de GES du Département en diminuant l'utilisation de ressources nouvelles ou l'achat de biens neufs. Depuis fin 2023, une nouvelle chargée de mission anime spécifiquement ce dispositif qui va notamment être intégré à plusieurs marchés bâtimentaires. Elle est également le référent interne pour aider les communes à collecter des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), participer à des événements tels que la COOP BTP organisée le 1^{er} décembre 2023 à Peschadoires à l'occasion du Salon Zéro Déchet et Économie Circulaire par le SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) et un collectif de partenaires dont le Conseil départemental.

Renforcer l'achat local et lutter contre le gaspillage des ressources

La plateforme Agrilocal créée en 2012 a poursuivi son développement (notamment auprès des collèges) pour favoriser l'achat local et réduire l'impact carbone de la commande publique. Depuis 2023, les EHPAD de statut public peuvent également acheter sur la plateforme.

L'installation de selfs participatifs pour améliorer la qualité de service à la communauté scolaire et diminuer les ressources consommées a été poursuivie. Fin 2023, on comptait 18 selfs participatifs avec l'objectif fort d'en installer 4 à 5 supplémentaires d'ici fin 2024, soit 23 collèges équipés sur 56.

Des actions pédagogiques pour lutter contre le gaspillage ont été menées avec le REEA (Réseau Éducation à l'Environnement Auvergne) et évoquées avec **les élèves membres du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)** dans le cadre de leurs travaux.

Le logiciel Easilys qui sera déployé en 2024 au sein des 56 collèges publics du Puy-de-Dôme pour avoir des données plus précises sur la restauration scolaire permettra de mesurer l'impact carbone, la provenance, le type de fournisseurs, les quantités, le respect de loi Egalim, la qualité des produits, la diversité (etc.). En 2023, plus de 200 agents des collèges (gestionnaires, membres de l'équipe du restaurant scolaire) et du Département ont été formés à l'utilisation de ce logiciel.

2

PRENDRE EN COMPTE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LA STRATÉGIE PATRIMONIALE ET LES USAGES

Connaître les consommations, agir et être plus sobre

Le recensement des sites qui relèvent du décret tertiaire est achevé pour le Département qui a intégré 78 sites de plus de 1000 m² sur la plateforme OPERAT de l'Ademe. La remontée des données de consommation permet d'évaluer les trajectoires en lien avec les objectifs de réduction des consommations d'énergie du décret (les objectifs de -40% pour 2030, -50% / 2040, -60% / 2050) par rapport à une consommation de référence comprise entre 2010 et 2019 ou une année postérieure tous usages confondus.

Le plan d'efficacité et de sobriété énergétique du Département voté fin 2022 compte 87 actions et un objectif prioritaire, le chauffage qui représente 70% de la consommation totale d'énergie. Si on note une baisse d'environ 10% des consommations sur l'ensemble des 170 sites dont le Département est propriétaire, les températures clémentes et la vétusté des bâtiments ne permettent pas encore d'évaluer avec certitude les efforts de sobriété.

Le logiciel Energisme est utilisé par les équipes de la DBPE pour faire remonter les consommations d'énergie des bâtiments départementaux. Le premier objectif -quasiment atteint- était d'identifier les sites et qu'ils autorisent la collecte de leurs données de consommation. Avec la mutualisation du SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours)

et du Conseil départemental, on recense aujourd'hui sur Energisme environ 323 sites (176 sites départementaux et 147 sites pour le SDIS).

Le Service Mutualisé de la Performance Énergétique du Patrimoine (SMPEP) entre le Conseil départemental et le SDIS s'est concrétisé en février 2023 avec l'arrivée de Guillaume Kachel, économiste de flux au sein de la DBPE. Ce poste est financé à 50% dans le cadre de l'Appel à Projets ACTEE via l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). La première mission de ce nouveau service est notamment de mieux connaître les consommations énergétiques des deux entités et de travailler avec le SDIS sur un Schéma Directeur Immobilier Énergie (SDIE).

Intégrer l'autoconsommation et une gestion durable

Le projet du SDIS avec l'appui du Département pour le site de Crouël à Clermont-Ferrand a pour objectif de devenir un pôle départemental autour de 4 pôles structurants : pôle Pédagogique/formation, pôle Logistique, pôle Direction, pôle Restauration/hébergement. Les premières constructions sont sorties de terre en 2022/2023. Ces bâtiments intègrent dès l'origine les nouvelles normes environnementales et placent la gestion de l'eau au cœur du projet. Le premier site



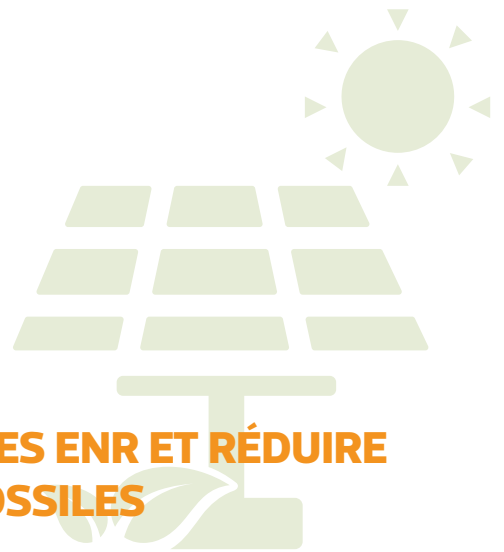
construit, le bâtiment formation a été livré au SDIS en octobre 2023 avec des ambitions écologiques fortes.

Le plan d'investissement pour la mise en adéquation avec les usages des sites départementaux (hors collèges) a débuté en intégrant systématiquement une dimension écologique comme par exemple le remplacement des fenêtres de l'Hôtel du Département dont le chantier sera achevé en 2024. Ce plan concerne également les Centres d'Intervention Routiers (CIR), des projets pour les locaux de la protection de l'enfance, les Maisons des Solidarités (etc.).

Une enveloppe de près de 45 millions d'euros pour la transition énergétique de ces bâtiments est identifiée sur 143 millions d'investissement au total durant le mandat. 4 collèges feront l'objet d'une réhabilitation complète dont

la programmation a débuté en 2023 : Jean-Vilar à Riom, du Pavin à Besse-Saint-Anastaise, de La Durolle à la Monnerie-le-Montel, des Ancizes.

La SAS Puy d'Énergies a lancé son premier appel à manifestation d'intérêt en juillet 2023 pour rechercher son partenaire pour la solarisation des toitures des collèges. 23 collèges présentaient des toitures suffisamment consolidées pour être les supports des panneaux. Le 15 décembre, le Conseil d'administration de la SAS Puy d'Énergies composé à 50/50 d'élus du Conseil départemental et de Territoire d'Énergie63 et présidé par Jean-Philippe Perret, Vice-président du Conseil départemental chargé de la transition écologique a retenu la proposition de la société clermontoise COPERGREEN.



3

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ENR ET RÉDUIRE L'UTILISATION DES ÉNERGIES FOSSILES

Aider les collectivités pour les ENR

Le dispositif Solaire Dôme achevé en décembre 2023 était proposé par l'Aduhme aux communes et EPCI avec le soutien financier du Puy-de-Dôme (785000 euros pour 157 dossiers). Solaire Dôme proposait une implantation massive de centrales photovoltaïques de 9kWc, soit 60m² de panneaux solaires (coût 20 000 euros) et un retour sur investissement de 15 ans en moyenne. L'ensemble des toitures des bâtiments des communes de 12 intercommunalités (sur les 14 du Puy-de-Dôme) a été analysé, soit 4000 analyses d'opportunité.

L'accélération du déploiement des énergies renouvelables s'est matérialisée au cours de l'année par le vote de deux délibérations du Département pour aider les collectivités ou syndicats à financer leurs études ENR dans le respect de la charte ENR du Puy-de-Dôme.

Favoriser les sources de chauffage moins émettrices de GES

La filière bois-énergie a été appuyée par le Département avec un nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2023 visant à accompagner

les collectivités dans la réalisation de chaufferies collectives bois-énergie (chaufferie et/ou réseaux de chaleur) via une aide forfaitaire incitative de 50 à 250 euros /MWh ENR bois-énergie produits. En 2023, 13 chaufferies collectives ont été accompagnées.

L'opération Cocon3 en lien avec l'Aduhme s'est poursuivie pour la massification du remplacement des chaudières fiouls des bâtiments publics avec le recensement des chaudières et, à compter de 2024, les études.

À noter que pour 2023, aucun **Certificat d'Économies d'Énergie** (CEE) n'a été collecté par le Département donc aucune recette n'a été perçue. Le compte EMMY n'était pas suffisamment alimenté. Les dépôts des CEE se font après la réception des factures de solde. Par exemple, les CEE liés aux travaux d'isolation de l'Hôtel du Département et du collège Gérard-Philippe ne seront déposés qu'en 2024 afin d'avoir un volume suffisant pour lancer une vente. Le Département va également signer en 2024 des conventions « coup de pouce » afin de valoriser les raccordements aux réseaux de chaleur.



4

AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE ET ATTÉNUER LES EFFETS DE LA CHALEUR



Aider les Puydômois à mieux vivre dans leur logement

Renov'actions63 est le service public gratuit pour les ménages de conseils et de rénovation énergétique de leur logement. Il est financé par le Département, les 14 intercommunalités et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le cadre de France Rénov'. Le dispositif répond aux exigences liées au territoire avec un parc privé dont 60 % des logements sont anciens (construits avant 1975) et énergivores et la nécessité de renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer de nouveaux habitants. Renov'actions a été marqué en 2023 par l'annonce de l'arrêt des financements de la Région et par l'ouverture par l'ANAH du service au privé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Mobilidôme, en lien notamment avec Renov'actions63 et la Direction de l'Habitat, est un dispositif d'information conçu autour d'une navette itinérante qui organise des tournées sur l'ensemble du territoire, principalement dans les territoires ruraux. En 2023, le Mobilidôme a assuré 25 tournées auprès de 510 personnes.

Le Fonds Habitat Colibri regroupe l'ensemble des aides départementales en faveur de l'amélioration de l'habitat des particuliers et plus particulièrement les foyers modestes. En novembre 2023, de nouvelles aides en faveur des travaux de rénovation énergétique au sein des copropriétés ont été incluses dans le règlement intérieur.

La réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental répond à des objectifs pluriels de rénovation et d'adaptation à la perte d'autonomie de personnes avec des ressources modestes. La convention pour ce programme avec l'ANAH a été renouvelée pour 3 ans en 2022. Une équipe de 18 personnes anime ce dispositif.

La réhabilitation thermique des logements communaux et sociaux concerne un nombre important de logements anciens. En 2023, 387 logements sociaux ont été rénovés hors Clermont-Auvergne-Métropole, secteur où ont été réhabilités 430 logements sociaux en 2023. Concernant les logements communaux, le Département a réhabilité 13 logements sur 6 communes en 2023.

Le Fonds pour l'Habitat Participatif (FHAP), le Département a complété ses fonds d'aide à l'innovation en faveur de l'habitat participatif et de l'habitat alternatif et léger avec le FHAP.

Aider les collectivités pour la transition énergétique de leurs bâtiments

Scolaée (Service de Conseil Local pour l'Amélioration Énergétique des Écoles) va permettre d'avoir une rénovation globale de 20 écoles puydômoises désormais inscrites dans cette démarche avec l'appui du Département, qui a pu voir financer dans ce cadre le poste de chargée de projet en rénovation énergétique à hauteur de 50% par la FNCCR. Toutes les écoles auront leurs études en 2024.

Santé (Service pour l'Accompagnement Novateur à la Transition Énergétique) est un dispositif déployé conjointement par le Département et l'Aduhme (avec leurs homologues en Gironde) dans le cadre du programme Actee2, avec le soutien financier de la FNCCR. Il concerne pour le Puy-de-Dôme 8 EHPAD, les Foyers pour Handicapés Aupéras et le Centre Départemental pour l'Enfance et la Famille. Il vise à accompagner 20 établissements sociaux et médico-sociaux. En 2023, leurs profils énergétiques étaient terminés. Ils ont fait l'objet d'une réunion dans chaque établissement en vue d'impliquer les équipes et les sensibiliser aux actions de sobriété.

Réduire les impacts de la chaleur et l'imperméabilisation des sols

Les cours des collèges bitumés sont souvent des zones de rétention de la chaleur invivables durant les canicules. Si un préau permet en général de s'abriter des intempéries, les établissements ne possèdent pas forcément d'espaces verts et de zones ombragées. Pour réduire les impacts de la chaleur et rendre ces espaces plus agréables pour les usagers deux collèges ont d'ores et déjà fait l'objet d'une étude pour repenser leurs cours. Le collège Baudelaire à Clermont-Ferrand est le plus avancé dans cette démarche, suivra le collège Antoine-de-Saint-Exupéry à Lempdes et d'autres avant la fin du mandat.

Le lait de chaux (eau et chaux éteinte) un liquide blanc utilisé initialement à titre expérimental par les services des routes atténue le ressuage engendré lors des canicules. Une étude engagée avec le Cerema sur deux ans a permis de montrer l'innocuité de ce procédé qui permet de baisser de 8° à 10° la température. Désormais, le Puy-de-Dôme possède ses propres véhicules équipés pour répartir le lait de chaux.



Favoriser la production locale

La nouvelle politique agricole du Département, votée en décembre 2022 et appliquée dès 2023 présente un budget en hausse de 40% et un volet transition énergétique plus marqué. Elle poursuit ou amplifie le soutien du Département à cet axe majeur de l'économie et de l'aménagement du territoire à travers Agrilocal (soutien aux producteurs locaux) ou l'entretien des espaces boisés.

Pour les seules forêts (34% de la surface du Puy-de-Dôme) on peut noter une préoccupation inédite avec le renforcement de l'équipe existante avec deux nouveaux animateurs forestiers et la volonté d'avoir un animateur par communauté de communes. 16 réunions ont été organisées durant l'année permettant de sensibiliser plus de 1600 propriétaires forestiers privés.

Être acteur de l'urbanisation du territoire

La loi ZAN (Zéro artificialisation Nette) du 20 juillet 2023 vise à renforcer l'accompagnement des élus dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols. Dans ce défi technique, le Département souhaite accompagner les territoires qui sont également impactés en parallèle par la loi APER (Accélération des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023. Le Département a constitué une commission d'élus et de représentants de toute la collectivité pour rédiger un Porter à Connaissance et communiquer sur les aides et compétences du Département importantes à connaître pour notamment les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Dans le même ordre d'idée, le Département apporte ses avis consultatifs au SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et à la feuille de route annoncée par la Région et l'État dans le cadre de la COP Aura, le 21 décembre 2023.

La convention avec l'Agence d'urbanisme Clermont Massif Central pour 2023 a permis d'avancer sur l'Observatoire des territoires et la question des données et d'être associé à la Rencontre nationale de la Fédération des Agences d'Urbanisme.

Préserver et faire découvrir notre patrimoine naturel

L'inscription du bien Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial en 2018 représente un exemple en termes de valeurs et d'approche. Dans la continuité de cette inscription, le Département a dû répondre en 2023 au questionnaire sur « l'évaluation internationale » du bien. Évaluation déposée en retour auprès de l'État en mai 2023, puis de l'Unesco en juillet. Le Puy-de-Dôme qui préside par ailleurs la Commission Développement Durable de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial souhaite poursuivre sa démarche autour de thématiques devenues prioritaires pour l'Unesco et qui doivent être intégrées au plan de gestion : le changement climatique, le développement durable, les services écosystémiques, l'inclusion sociale et culturelle.

Le puy Giroux est devenu le 24^e Espace Naturel Sensible (ENS) d'initiative locale porté par Romagnat avec l'objectif de préserver la naturalité de ce « vieux volcan » à proximité de la Chaîne des Puys-faille de Limagne.

La Via Allier (projet totem) figure au premier rang des projets emblématiques. Elle permet de faire découvrir l'une des plus belles rivières d'Europe et offre un itinéraire qui traverse trois Départements en Région AURA. En 2023, les élus ont délibéré concernant le tracé final dans le Puy-de-Dôme, adopté le scénario de restauration du pont de Parentignat (Monument Historique), participé à des ateliers sur les revêtements (partie Nord et Sud). Les travaux ont été achevés pour la 1^{ère} phase sur le secteur Centre. Des animations et la diffusion du dossier de concertation avec des réunions publiques se sont déroulées sur le secteur Sud. Les travaux d'aménagement de voies cyclables se sont achevés ou sont en cours sur les ponts de Cournon et de Dallet. Un protocole d'indemnisation des exploitants agricoles a été établi avec la Chambre d'Agriculture. Enfin, une délibération a été votée pour le déploiement de la marque collective Accueil Vélo.

Le Schéma cyclable précédent couvrait la période 2014-2023. Le prochain pour 2024-2034 sera le 4^e schéma. Il représentera un investissement fort pour les mobilités douces avec plusieurs aspects : la gouvernance (le Département fait la liaison entre les EPCI pour évaluer les solutions sur son domaine routier), le développement des infrastructures pour les trajets quotidiens, l'amélioration de



l'offre touristique (boucles cyclo, spéciales VAE, boucle puy de Dôme). Parmi les aménagements cyclables inaugurés en 2023 on peut signaler ceux du pont de Cournon.

La démarche *Ma commune au naturel* portée par le Département par délégation du Comité national des villes et villages fleuris a vu le nombre de communes inscrites progresser de 74 en 2022, à 86 en 2023 (dont 29 nouvelles). Cette démarche a pour objectif de promouvoir la création d'un environnement favorable au bien être et attractif à travers des aménagements paysagers de qualité, un entretien éthique et une gestion durable. Le 14 décembre, à Chauriat les prix ont été remis notamment à Champeix, Mozac, Thuret, la Tour-d'Auvergne qui pourront candidater pour le label.

L'édition 2023 du programme « Balades et animations Naturez-Vous » et « Les Balades à la ferme » ont représenté 485 rendez-vous Chaîne des Puys et au puy de Dôme : 10 100 participants, 150 animations sur les ENS : 2 250 participants, 16 balades à la ferme : 320 participants. À noter en 2023, une convention signée par le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne avec l'association Trait d'Union Auvergne pour ouvrir la Chaîne des Puys aux personnes à mobilité réduite avec des accès aménagés pour le passage d'un fauteuil roulant adapté.

Le **Lac de Guéry**, le plus haut des lacs d'Auvergne dans les monts Dore fait l'objet depuis 2022 d'un travail collectif pour créer un plan de gestion piloté par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. En 2023, une étude paysagère a été réalisée pour l'aménagement d'un sentier autour du lac ainsi que deux études pour l'avant projet de mise en conformité du barrage. Le plan de gestion sera achevé en 2024.

Le **Lac de Servières**, au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans, fait l'objet d'un plan de gestion au titre des ENS pour 2022-2026. En 2023, le Département a financé des études pour faire l'inventaire des libellules et une cartographie des herbiers aquatiques dont certaines espèces sont protégées au niveau national et européen.

Le **Lac Chambon** (Projet Totem*) fait l'objet d'une étude globale et systémique qui a débouché sur 36 actions dans 6 thématiques : gestion de l'eau et des milieux aquatiques, aménagement durable et identité du lac (qualifier les entrées, paysages), traitement du tour du lac, mobilités et déplacements, offre et activités récréatives, modalités de gestion et organisation. Les démarches ont intégré des travaux en concertation effectués lors de résidences

et ateliers avec les acteurs locaux et les usagers socio-professionnels. Le « risque climat » est pris en compte pour sauvegarder le lac, lutter contre la pollution, l'eutrophisation et la création de zones d'ombre.

Le **Lac d'Aydat** situé dans le périmètre bien inscrit au patrimoine mondial va faire l'objet d'une nouvelle approche paysagère du giratoire des 13 vents au village d'Aydat. Parmi les objectifs majeurs : le verdissement, la création de zones d'ombre, la désimpermeabilisation pour favoriser l'infiltration à la parcelle. En 2023, les 20 fiches d'aménagement ont été validées après une phase de concertation s'est déroulée avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Les continuités écologiques, les trames bleues demandées dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 nécessitent pour le Département, propriétaire de nombreux ouvrages d'art, de réaliser des travaux pour limiter les obstacles qui empêchent la libre circulation des poissons et des sédiments. En 2023, ces travaux ont concerné Vic-le-Comte, Valbelex, Château-sur-Cher.



**Projet Totem car emblématique du projet d'administration et de la politique du Département.*



Accélérer les travaux en responsabilité

Le **nouveau Schéma départemental d'alimentation en eau potable** adopté par l'Assemblée en juin 2023 fixe les objectifs pour l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'approvisionnement et les aides adaptées à la nouvelle politique. 6 réunions territoriales se sont déroulées sur l'ensemble du département avec les maires afin de présenter les nouvelles fiches d'aides sur l'alimentation en eau potable et l'assainissement, permettant notamment une augmentation des taux, des bonifications (régie directe, tarifications progressive), l'incitation à la recherche des fuites, le soutien à l'innovation et l'impulsion et le soutien à la création des interconnexions nécessaires. En priorité, et pour prévenir de nouvelles pénuries, des travaux de interconnexions sont notamment programmés dans le secteur de Riom et du Livradois.

Si la sécheresse hivernale 2022/2023 laissait présager un état catastrophique des nappes, l'année s'est achevée avec des niveaux relevés pour les nappes mais inquiétant pour le barrage de Naussac rempli à seulement 33% fin 2023.

Le Puy-de-Dôme souhaite également développer :

- un **Observatoire de l'eau**, espace de dialogue pour structurer les équipements qui permettront une gestion solidaire de l'eau potable sur le territoire ;
- **l'ADIT** (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) pour accompagner les collectivités en ingénierie financière (emprunts), administratif et technique sur l'alimentation en eau potable (renouvellement des réseaux et lutte contre les fuites) ;
- la **recherche de ressources en eau** en profondeur (étude BRGM) aux côtés des Départements de l'ex-Auvergne et l'État (1^{er} Copil le 19 septembre).

Agir sur le grand cycle de l'eau

Un **schéma départemental des zones humides** sera défini en 2024 : leur reconnaissance et leur préservation auront un impact important sur le grand cycle de l'eau, la protection des têtes de bassins versants, le soutien d'étiage des ruisseaux et rivières. Dans ce cadre, le Département soutient la labellisation Ramsar des lacs et tourbières Cézallier/Artense (portée par le Syndicat mixte Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne).

Engagé dans les outils de partage de la ressource (Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) le Puy-de-Dôme est entièrement couvert **par des Contrats territoriaux de rivières ou de lacs**. Le Département finance les animations et travaux (20%) pour

améliorer la qualité (renaturation de cours d'eau, recalibrage), éviter la divagation des troupeaux (installation d'abreuvoirs) restaurer les continuités écologiques (assurer le déplacement de la faune piscicole et le transit sédimentaire).

La **nouvelle politique agricole du Département** aide les agriculteurs via implantation de cultures dérobées fourragères, le financement de la récupération des eaux de pluies ou le stockage de l'eau pour l'abreuvement, l'aide à la plantation de haies (etc.).

L'infiltration à la parcelle est promue lors des travaux : aménagement de traverses de bourgs, cours des collèges et des Centres d'Intervention Routier, conseils aux communes (CAUE), utilisation de nouveaux matériaux perméables.

Une **convention cadre avec l'UCA-I-Site** devrait être signée en 2024 afin de cadrer un programme de soutien à la recherche en lien avec les politiques du Département, notamment les enjeux eau/agriculture/adaptation au changement climatique.

Placer la sobriété et la réutilisation au cœur des usages

Le Plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité départementale avec 23 actions adopté en juin s'est traduit par le relevé des consommations des 10 sites départementaux les plus consommateurs d'eau et les premières mesures concrètes sur les bâtiments telles que l'installation durant l'été de compteurs d'eau à l'Hôtel du Département, au Parc Technique Départemental, aux collèges Marc-Bloch à Cournon, Jean-Auguste-Senèze à Arlanc, Teilhard-de-Chardin à Chamalières.

Le Plan L'eau une ressource commune à préserver présenté conjointement par l'État, le Département, la Métropole a été acté en juillet 2023 sur la définition d'actions communes et impactantes pour réduire la consommation d'eau du territoire.

L'usage agricole des eaux usées (REUT Réutilisation des Eaux Usées Traitées) a fait l'objet d'un projet collectif en Limagne Noire par l'achat de terrains par le Département, la Métropole, la Région et Riom-Limagne et Volcans pour poursuivre le lagunage de l'ancienne sucrerie de Bourdon et réutiliser les eaux usées de la station d'épuration de Clermont-Ferrand à destination de l'ASA Limagne Noire (55 exploitants, 750 hectares). et réutiliser les eaux usées de la station d'épuration de Clermont-Ferrand.





Innovier en lien avec les recherches universitaires

Le partenariat avec Erasmov (Université Clermont Auvergne) s'inscrit dans l'objectif de créer une université multilingue inter-campus avec, d'ici 2025, un centre international majeur d'expertise sur la mobilité durable (erasmob) auquel le Département a souhaité s'associer en 2023 afin de proposer des terrains d'étude et d'expérimentation socio-économiques tels que Charade et les mobilités du futur, le soutien à la filière hydrogène, la réduction des déplacements professionnels, le développement des aires de covoiturage avec équipement de service (etc.). Le soutien du Département consistera à proposer des stages de recherche, participer aux réunions, soutenir la création d'un réseau de living lab (etc.).

Coopérer avec l'Europe, construire une culture commune du risque climat

Les fonds européens sont essentiels au développement de la transition écologique locale. Pour le Puy-de-Dôme, ils ont été fléchés vers la biodiversité (acquisition des lacs de Servières et de Guéry), puis en 2023 vers la rénovation énergétique de bâtiment (ex : Collège de Lezoux en 2023), les aménagements cyclables (ex. : les ponts de Dallet et de Cournon). Ils seront ensuite mobilisés entre autres pour le déploiement de la filière réemploi.

La Mission adaptation au changement climatique d'Horizon Europe à laquelle participent 150 régions et communautés européennes travaille sur les questions de résilience horizon 2030. Le but est de planifier la résilience climatique, de comprendre l'exposition aux risques, d'accélérer les transformations, de créer des zones de démonstration éprouvées de cette transformation en apportant des solutions à grande échelle en encourageant les projets sans frontière. Toutes les Régions françaises ont signé cette chartre ainsi que le Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole soit 23 collectivités signataires.

Une étude des pilotes de la transition « mobilité » sur les vélos hydrogène a débuté en 2023. Plusieurs rencontres avec des entreprises françaises ont été organisées ainsi que des visites sur le terrain, notamment à Vichy ville pionnière en AURA pour les vélos hydrogène de tourisme.

Prendre appui sur la coopération avec l'État et la Région

Le volet Puy-de-Dôme du Contrat de Plan État Région (CPER 2021-2027) a été approuvé par délibération le 13 décembre 2022. Un bilan d'étape a été présenté le 24 novembre 2023 pour le volet Puy-de-Dôme (hors Clermont Auvergne Métropole) du contrat pour lequel l'État et la Région investiront plus de 316 millions d'euros. Le Département de son côté mobilisera en plus 81 millions d'euros en investissement.

La COP AURA inspirée des Conférence of the Parties (les COP réunissant les États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) a été organisée le 21 décembre par le ministère de la Transition écologique et la Région AURA à Lyon. Cette rencontre a permis de révéler plusieurs consensus dont l'impact du monde économique sur les émissions de GES et la qualité de l'air. Agir avec les entreprises, c'est agir sur 50% des émissions de notre pays. Pour le Département, cela se traduit essentiellement par le biais de la commande publique, le soutien au monde agricole, l'aménagement du territoire, le tourisme.

Être dans une logique plus systémique avec les entreprises

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Massif central, créée en 2023, réunit plusieurs entreprises investies dans leur propre transition. Bien qu'il ne soit pas une entreprise, le Département est un trait d'union pour les territoires. À ce titre, le vice-président chargé de la transition écologique et le DGS adjoint, chargé de la stratégie, représentent le Département au sein de la CEC Massif central. Un espace d'échange et de travail qui apporte un nouvel éclairage.

Écouter et agir aux côtés des autres collectivités

L'enquête sur les transitions écologiques des collectivités puydômoises a été initiée pour la première fois par le Conseil départemental en mars 2023. Envoyée à l'ensemble des élus chargés du développement durable des 464 communes et menée avec l'appui du CISCA (Centre Innovations Sociales Clermont Auvergne), elle a permis de recueillir l'avis d'environ 250 élus et de mettre en lumière leurs deux priorités : l'eau et l'énergie. Cette enquête a été suivie de juin à octobre par trois réunions pour leur présenter les résultats et travailler, avec eux, sur la suite, notamment leurs besoins, qui pourraient être appuyés rapidement par des aides du Département pour l'eau et l'énergie.

Les CTDD (Contrat Territorial de Développement Durable), sont des outils de développement local initiés en 2011. Ils lient pour 3 ans les communautés de communes avec le Département à travers les projets d'aménagement ou de développement qu'elles souhaitent inscrire dans leur contrat dans le cadre d'une enveloppe financière. Plusieurs axes d'intervention sont prévus : l'attractivité du territoire, l'accueil, le maintien des populations, le développement numérique, la transition énergétique. Le budget des CTDD 2023-2026 est en augmentation, passant de 9 à plus de 11,9 millions hors Clermont Métropole.



Le FIC (Fonds des Initiatives Communales) comprend depuis le 1^{er} janvier 2023, trois nouveaux bonus financiers accordés par le Département à destination des communes qui inscrivent dans leurs projets du réemploi, du bois local, de la transition énergétique. Parmi les projets financés dans le cadre du FIC 2023, 16 ont été accompagnés par un bonus écologique, 3 projets ont eu le bonus bois local (bâtiments scolaires), 8 le bonus énergie (bâtiments scolaires, mairie, salles des fêtes, cinéma), 5 le bonus réemploi (réfection mur, pont, voirie, aménagement de bourg et traverse de bourg).

La rencontre avec les vice-présidents chargés du développement durable des Départements de l'ex-Région Auvergne s'est déroulée le 30 juin 2023 dans le Puy-de-Dôme afin d'évoquer les dossiers en lien avec la transition écologique communs à l'Allier au Cantal à la Haute-Loire et au Puy-de-Dôme.

L'association la Fabrique des transitions et le Puy-de-Dôme ont signé leur première convention de partenariat le 10 février 2021 pour aider la mise en œuvre de la stratégie de transition et conseiller 4 territoires pilotes à l'origine de la Fabrique départementale des transitions. En 2023, après leur diagnostic, ces territoires ont avancé dans leurs projets et affiné leurs objectifs : alimentation et maraîchage (Beaumont), mobilité durable (Combrailles Sioule et Morge), habitat léger (Billom Communauté), tourisme 4 saisons (Chastreix).

Donner la parole aux citoyens et aux collégiens

Le BEC 2 (Budget Écologique Citoyen 2022-2023), budget participatif du Puy-de-Dôme, s'est matérialisé par la réalisation des projets élus en 2022. Les 77 projets lauréats ont été réalisés à 96% durant l'année. On peut noter que les élus locaux et la commission citoyenne chargée d'étudier les projets ont été plus impliqués. Un travail approfondi a été conduit par la commission pour chaque dossier via des groupes de travail thématiques. Le BEC2 a permis de développer encore davantage la dimension participative et l'échange d'expérience. Une évolution visible à travers les 200 événements organisés par les lauréats. Le BEC2 a également été une source de travail pour plusieurs artisans locaux ; les espaces verts, la plantation d'arbre, la préservation des espaces ruraux représentant le tropisme de la majorité des projets.

Le défi collègue transition écologique a été relancé en septembre 2023 et les collègues lauréats seront connus en mars 2024.

Le Conseil Départemental des Jeunes du Puy-de-Dôme (CDJ), les 54 homologues collégiens des conseillers départementaux, ont participé à leur première session plénière le 7 décembre 2022. L'objectif est de leur donner la parole pour mieux les associer à l'élaboration des politiques qui les concernent, de développer leur sens civique, de leur faire découvrir le fonctionnement du Département. Le CDJ se réunit une fois par mois et s'organise autour de 4 commissions : sport et culture, écologie, vie au collège, citoyenneté et solidarité. Ils ont notamment proposé une journée de ramassage des déchets, la végétalisation de leurs cours de récréation, une meilleure connaissance des espaces naturels sensibles (réalisation d'une vidéo).





- L'organisation stratégique

1 - Le projet d'administration

Après la définition de cinq grands axes politiques, le Plan Stratégique Départemental (PSD) va se déployer dans l'administration grâce aux projets.

10 projets sont qualifiés de « Totem » car emblématiques de l'action du Département et porteurs de transformation dans leur mode de construction.

Les grandes dates du projet d'administration

2022

Groupe de travail interne (dit « Groupe Flair ») qui débute la réflexion pour désigner des projets totem

2023

FÉVRIER	MARS	AVRIL	JUIN	JUILLET	OCTOBRE NOVEMBRE	JANVIER MARS 2024
<p>28 février Atelier « implication des agents dans les projets » 30 agents ont participé à cette formation pilotée par l'universitaire Paul Cotton (Chapelle des Cordeliers)</p>	<p>29 mars Atelier sur la liste des projets totem en CODIR (Comité de direction) avec les pilotes de la transition et le « groupe Flair » (Archives départementales)</p>	<p>4 avril Atelier sur la communauté d'enquête avec Mathilde Collinet-Ourthe (Chercheuse spécialisée dans le pilotage des organisations publiques) (50 agents) (Maison de l'Habitat)</p>	<p>5 juin Présentation du Plan Stratégique Départemental qui se déploie dans l'administration grâce aux projets d'administration. Ce jour là, un formulaire est distribué aux agents pour savoir s'ils souhaitent s'impliquer. Plusieurs dizaines de volontaires sont identifiés (Maison des sports)</p>	<p>12 juillet Les projets totem sont présentés en CODIR élargi (Maison de l'Habitat)</p>	<p>Octobre Novembre Cycle de 5 rencontres avec les agents proposées sur le territoire. L'ensemble des compétences sont représentées pour favoriser l'interconnaissance plusieurs ateliers proposés : présentation du projet d'administration, table des mots clés, coopération, le speed boat de la coopération, la table des fiertés</p>	<p>Janvier-Février Cycle de rencontres avec les chefs de projet totem pour une nouvelle façon de travailler les projets</p>



LES 10 PROJETS TOTEM

1

> **Bâtir le service public** de la rénovation de l'habitat des Puydômois



2

> **La structuration de la filière réemploi**



3

> **La requalification de l'espace public** en front de Lac Chambon



4

> **Création d'une ferme arboricole et maraîchère** en régie départementale pour alimenter les restaurants scolaires des collèges



5

> **Les dispositifs territoriaux** d'aide à la transition écologique



6

> **Diversification et renforcement de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement** des enfants placés sous la protection du Département



7

> **Le festival Connexions :** stimuler l'apprentissage et la compréhension des usages numériques



8

> **Adaptation du parcours résidentiel personnes âgées personnes handicapées**



9

> **Prévention des violences** intrafamiliales



10

> **Stratégie décennale de lutte contre les cancers**



(Ndlr : Les dénominations sont susceptibles d'évoluer)



Du Plan stratégique à sa mise en œuvre par les services...

**Maintenant,
c'est à nous tous d'agir !**

Vous souhaitez participer ? Vous impliquer ?

Signalez-vous en rapportant ce coupon rempli aux collègues du groupe **Projet d'administration** qui vous attendent dans le hall.
Et si vous avez besoin d'un temps de réflexion, pas de souci.
Vous pourrez toujours les contacter ultérieurement à projet.administration@puy-de-dome.fr

Coupon-réponse

Nom : _____


Prénom : _____

Direction - Service : _____

Tel. : _____


Cochez les cases qui vous intéressent :

- J'ai des questions et souhaite échanger
- J'ai une idée
- J'ai envie de partager un retour d'expérience
- J'ai envie de participer à un projet
- J'ai envie de mener un projet



Un plan, un projet : *action !*

Le Plan stratégique départemental «Horizon 2030» fixe les orientations des différentes politiques publiques pour les prochaines années.



**Vous avez des questions durant cette présentation ?
Posez-les en live par SMS au
07 56 87 31 36**

Le Président, les Vice-présidents et le Directeur général des services y répondront tout au long de cette réunion.

Quiz Pour répondre au Quiz, lavez ce flyer quand vous pensez que la bonne réponse vient d'être citée.

Flyer distribué à chaque agent lors de la présentation du Plan Stratégique Départemental le 5 juin 2023 : pour les inviter à participer aux projets totem

Copilote63 est une plateforme créée en interne en 2023 par l'équipe dédiée au sein du Pôle PIRAT (Direction DFEGe Service Qualité de Gestion - Marjorie Larivé et pour la DRIN Marc Lazerini).

En facilitant l'accès aux informations, cet outil fait gagner du temps aux chefs de projets et à leurs managers qui peuvent : avoir une visibilité sur les avancées, la connaissance de la composition des équipes de travail et du temps consacré, connaître les prochaines étapes, les dépenses et les recettes du projet.

L'application limite l'envoi et le stockage de mail ainsi que les appels téléphoniques. En centralisant les informations importantes, elle encourage à ne pas sauvegarder plusieurs fois les documents et participe ainsi à optimiser l'empreinte numérique de la collectivité.

L'équipe des 12 pilotes de la transition réunie en 2020 a été l'une des premières étapes concrètes de la **transversalité interne**, clé de voûte de la réussite de la transition départementale vers de nouveaux modes d'approche et de management. En 2023, la nouvelle organisation interne a amené Nicolas Portas et Anne-Pascale Ameil, les deux pilotes chargés de l'agriculture et de l'alimentation, devenus directeurs, à arrêter leur mission de pilotes. Fin 2023, l'équipe comptait donc 10 pilotes de la transition. Parmi eux, les pilotes chargés de la mobilité (Brigitte Gagnevin et Christophe Defain) se sont particulièrement investis sur les questions de vélos à hydrogène, de mobilité douce. Ils ont organisé la participation du Conseil départemental au Challenge mobilité proposé par la Région.

Les pilotes de l'eau, Loïc Andraud et Marion Robinet, ont été particulièrement mobilisés avec la coordination des plans de sobriété eau conjoint avec Clermont Auvergne Métropole et l'État ou interne au Conseil départemental. Ils ont également coordonné la Journée mondiale de l'eau le 22 mars dans le hall de l'Hôtel du Département.

Les pilotes ont été régulièrement associés par les directions aux grands projets tels que la Via Allier, le Lac Chambon, l'aire de covoiturage innovante. Ils ont parfois à l'image de Céline Francon, (pilote chargée du patrimoine) été à l'origine d'un groupe d'échanges sur culture et transition écologique.



La cartographie des acteurs du pilotage du projet d'administration



L'équipe de la Mission Transition Écologique

Sébastien DEFIX
Pôle PIRAT
(Innovation Ressources Appui aux Transitions)
DGS Adjoint

|

Aude VAN HAERINGEN
Directrice adjointe DTAT
Responsable de la Mission Transition Écologique

Rachel CORRE Chargée de mission communication Rapport développement durable	Valérie LAHACHE Assistante aux chargés de projet	Bénédicte PARIS Chargée de projet énergie et mobilité Pilote de la transition chargée de l'énergie	Victoria PHILIPPOFF Chargée de mission réemploi, CEE (communes)	Margaux PIERROT Chargée de mission Fabrique départementale des transitions, SAS Puy d'Énergies	Emmanuelle TEITELBAUM Chargée de mission en thèse CIFRE
--	--	---	---	--	---

L'équipe Budget Écologique Citoyen (BEC)

Sarah COMMUNAL	Véronique JOLLAIN
-----------------------	--------------------------



Les Départements « collectivités de la conciliation écologique »

Les 8-10 novembre 2023 se déroulaient à Strasbourg les Assises de l'Assemblée des Départements de France durant lesquelles l'ADF a diffusé son 1^{er} Livre vert des Départements « *La transition écologique par les Départements en 2023-Bilan et perspectives d'un engagement local* »

PARMI LES PRIORITÉS DE L'ASSOCIATION ON RETROUVE :

- **Les Espaces Naturels Sensibles** pour garantir la pérennité des écosystèmes par l'exercice de la compétence y compris le Plan départemental des itinéraires de randonnées.
- **La loi ZAN** (Zéro Artificialisation Nette en 2050) avec une mise en œuvre qui questionne.
- **Une transition énergétique équilibrée adaptée aux spécificités locales** avec plus de sobriété et de solidarité énergétique face à la hausse du coût de l'énergie.
- **L'agriculture**, le consommateur local, la mise en œuvre d'un



groupe de travail filière bois-forêts et l'appropriation des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques).

- **La prévention des risques-le SDIS** associée étroitement à la qualification des risques notamment le risque incendie-forêt.
- **L'eau**, le Département pouvant être au cœur de la rénovation du modèle de gestion.
- **Les mobilités décarbonées**, l'une des questions centrales des mobilités d'avenir.
- **Les choix stratégiques en matière d'énergies renouvelables** qui favorisent le mix énergétique, l'hydrogène vert, le déploiement du photovoltaïque.
- **Les troubles liés aux transferts de compétences de la loi NOTRE.**

Sénat : le Rapport « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité »

SÉNAT : Le rapport « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité »

Ce rapport sénatorial rédigé par la Mission d'information relative à la transition environnementale dans les collectivités territoriales remis au ministre de la Transition écologique le 15 novembre 2023 est le fruit d'un travail de collecte mené durant l'année auprès des collectivités françaises.

Le Puy-de-Dôme fait partie des collectivités « inspirantes » dont l'expérience a alimenté ce rapport pensé comme une boîte à outils pratiques.

Le rapport comporte 24 recommandations dont :

- **Renforcer la formation des élus locaux**, collaborateurs de cabinet et agents publics sur l'environnement ;
- **Renforcer le travail de diagnostic** dans la prochaine génération de Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- **Mettre gratuitement à disposition des élus des données territorialisées** sur l'environnement ;
- **Encourager les collectivités à intégrer des programmes d'amélioration continue**, «Territoires engagés pour la transition écologique» de l'ADEME et «Territoires engagés pour la nature» de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ;
- **Faire évoluer les règles budgétaires** afin qu'elles soient plus favorables à la transition environnementale ;
- **Réaliser un guide de la transition** pour les services de l'État, afin d'accompagner plus efficacement les élus.

La boîte à outils pour construire sa capacité d'action

Quelles compétences et nouveaux métiers pour mener la transition environnementale ?



Voir rapport I.B.2.b) et annexe 6

Comment mesurer l'impact carbone de ses décisions d'investissement ?



Voir rapport I.B.2.c)

Comment réussir un plan de décarbonation ?



Voir rapport I.B.2.d)

Comment interroger de nouveaux projets en cours ou à venir ?



Voir rapport I.B.2.e)

Comment mobiliser ses opérateurs et partenaires ?



Voir rapport I.B.2.g)

Quels outils pour amplifier les initiatives de son territoire ?



Voir rapport I.B.2.h)

Source : Extrait Synthèse du rapport sénatorial « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité 2023 »





CHAPITRE



RENFORCER LA STRATÉGIE POUR LA DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS ET DES ACHATS

- A- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre
- B- Créer les conditions pour des déplacements moins émetteurs
- C- Promouvoir le réemploi et des achats plus responsables
- D- Augmenter la part de l'achat local, lutter contre le gaspillage



A. RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ACTION 1 Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT /Mission Transition Écologique(MTE) / Bénédicte PARIS

Services concernés : tous les services de la collectivité pour la collecte des données année de référence 2022 (déplacements, achats de services et de biens, énergie,

alimentation collèges et restaurant administratif, espaces naturels sensibles, routes, bâtiments et collèges) et la rédaction du Plan de transition (=plan d'actions) après des ateliers d'une 1/2 journée avec 35 agents sur les thèmes énergie, déplacement et achats le 12 décembre 2023.

“ **L'expression à retenir : « Facteur 6 »**

Pour atteindre, l'objectif de réduction de nos émissions nationales en 2050, il faudrait diviser par 6 nos émissions de GES actuelles ”

Déroulé

En 2020, le Département a réalisé son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) basé sur les données 2018 concernant sa propre activité, ses bâtiments, ses agents, ses achats avec un plan d'actions pour trois ans (2020-2023). En 2023, un nouveau BEGES a été réalisé. Suite au comité de pilotage du 26 avril 2023, les fichiers de recensement des données ont été envoyés aux différentes directions du Département puis un entretien leur a été proposé par le cabinet Mosaique Environnement qui avait déjà accompagné le Puy-de-Dôme pour ses précédents BEGES.

Le bilan est positif puisqu'au 15 juillet, de nombreuses données ont été communiquées et l'on voit apparaître une réduction de -1% des émissions de GES du Conseil départemental soit 19 934 TCO2e évitées. Le prochain plan d'actions prendra notamment en compte les matériaux routiers.

Un challenge pour le Département compte tenu de sa compétence obligatoire route/aménagement du territoire.

Le BEGES sera déposé sur le site de l'ADEME en 2024. Pour 2028, l'objectif à tenir serait de - 4% d'émissions chaque année...

INFO +

Le stockage du carbone

La question des émissions de carbone pose en corollaire celle du stockage.

La protection des espaces naturels, des terres, des forêts reste ainsi plus que jamais prioritaire dans la stratégie.

Budget consacré en 2023 : 21 000 €

(accompagnement du cabinet Mosaique environnement)

La chronologie du BEGES 2023

26 AVRIL	11 OCTOBRE	12 DECEMBRE	2024
Lancement de la démarche avec un comité de pilotage présidé par Jean-Philippe Perret, Vice-président chargé de la transition écologique, un élu par groupe politique, le DGS, tous les DGA, la MTE en appui	Rédaction du BEGES avec un retour en copil	Atelier pour la rédaction du plan de transition	Copil de présentation du plan de transition Dépôt du BEGES sur la plateforme de l'ADEME et présentation en Commission 5 puis en Assemblée

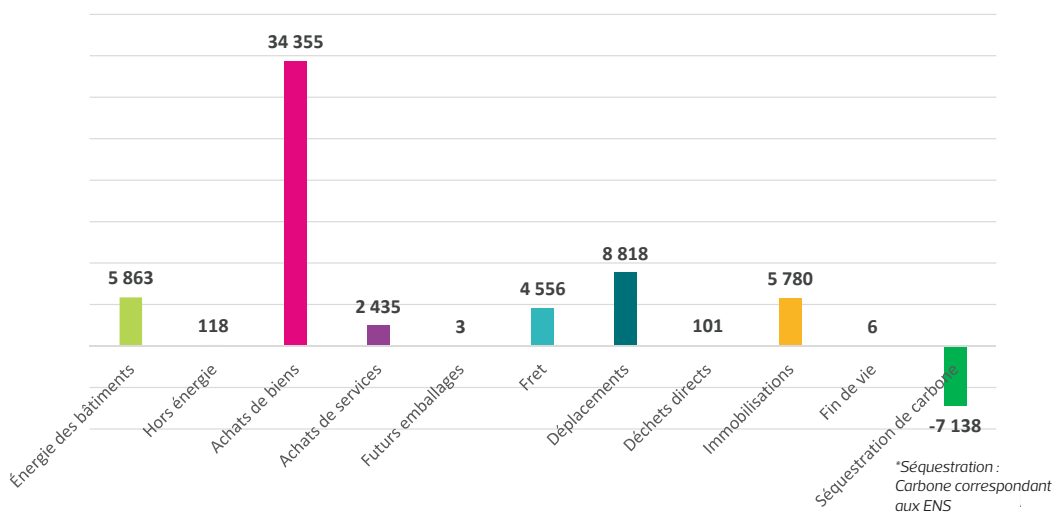


Les émissions de GES du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

62036 tCO₂e en 2022

19934 tCO₂e comparables à 2018 soit une diminution de -1%

ÉMISSIONS DE GES PAR CATÉGORIE, EN TCO₂E, EN 2022



> INTERVIEW <

Laurene Proust (Cabinet Mosaïque environnement)

Qu'est-ce que le BEGES ?

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre est une obligation légale. Il doit être évalué tous les 3 ans. La méthodologie de Mosaïque environnement est de reprendre les consignes de l'ADEME développées par l'association Bas Carbone (ABC) qui permet d'avoir un référentiel validé. Il faut en général de 3 à 8 mois pour construire un bilan.

L'exercice est parfois compliqué. Quelles ont été vos difficultés ?

L'une de nos difficultés pour avoir un bilan exhaustif, ce sont les domaines fortement impactés par la confidentialité. Nous devons extraire des données qui relèvent du RGPD comme pour le Département, les informations en lien avec les établissements médico-sociaux, les déplacements des collégiens, les usagers qui ont rendez-vous au sein d'un site

départemental. Nous avons également eu des difficultés à collecter les informations concernant les déchets et les réseaux de chaleur.

Depuis 2023, la nomenclature pour le BEGES a évolué. Il nous faudra notamment prendre en compte (ce qui n'était pas le cas pour le précédent) les matériaux de voirie qui représentent une catégorie extrêmement émettrice pour le Département dont c'est l'un des premiers budgets « achats » dans le cadre de ses compétences obligatoires.

Le Puy-de-Dôme peut-il se comparer aux Départements de la même strate ?

Non, car les Départements ne prennent pas forcément en compte les mêmes éléments. La comparaison serait complexe car le recueil des données reste souvent imprécis ou soumis à la confidentialité.

PRINCIPE DE L'EFFET DE SERRE



Principaux gaz à effet de serre :

- dioxyde de carbone (CO₂)
- méthane (CH₄)
- protoxyde d'azote (N₂O)

Source : Mosaïque Environnement



Évolutions des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en TCO2e



Les ateliers du plan de transition

La Mission Transition Écologique (MTE) a souhaité repartir du plan d'actions existant et organiser le 12 décembre 2023 des ateliers thématiques avec 35 agents spécialistes : bâtiments et énergie, déplacement et plan de mobilité employeur, séquestration carbone, travaux routiers, alimentation, numérique, achats de biens et de services

L'objectif ? Travailler sur les actions existantes : qu'est-ce que l'on veut en faire ? (à poursuivre, développer, dupliquer, etc.), comment les intégrer au plan de transition ? Imaginer de nouvelles actions : détailler les modalités de mise en œuvre, les échéances (etc.).

“ Désormais, avant de construire ou rénover un bâtiment, le Département doit prendre en compte la question des ressources et réfléchir au réemploi des matériaux ”

Jean-Philippe PERRET
Vice-président chargé de la Transition écologique
et de l'Innovation territoriale





B. CRÉER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS MOINS ÉMETTEURS

ACTION 2 Favoriser les usages numériques responsables **BEGES** **SOBRIÉTÉ**

Pôle et agents : Pôle PIRAT/Pôle PIAAT

Services concernés : potentiellement l'ensemble des services, DRIN, DTAT, Mission Transition Écologique, ADIT, Service environnement

Présentation et déroulé

La feuille de route numérique du Département a été officiellement présentée en octobre 2023 avec 5 enjeux stratégiques : un Département qui se transforme, un Département facilitateur, un Département qui innove, un Système d'Information (SI) structurant et un volet « numérique responsable ». Dans le même temps, les risques en matière de cybersécurité, l'intelligence artificielle sont devenus des questions incontournables tant par l'adaptation extrêmement rapide qu'elles réclament, que par les implications métiers, sociales et écologiques qu'elles peuvent notamment entraîner sur la quantité de CO² engendrées.

Dans le domaine numérique, le Département a pour mission de :

- développer les infrastructures aux côtés de la Région (fibre, déploiement de la fibre, téléphonie mobile), participer à la résorption des zones blanches, construction de pylônes ;

- aider les communes via l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) à télétransmettre leurs documents au contrôle de légalité, à créer et mettre à jour leur site Internet, à mettre à leur disposition une boîte mail ; 300 communes sur 464 environ utilisent ce dispositif ;
- faire monter en compétence les collectivités sur les questions de sécurité et de données (RGPD). Le Département a récemment répondu à un appel à projet de l'Anssi (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) qui a permis de financer un poste au sein de l'ADIT ;
- se coordonner avec le CRAIG (Centre Régional de l'Information Géographique) pour cartographier les réseaux (eau, gaz, électricité) avec la méthode LIDAR (relevé laser) et limiter les problèmes d'endommagement lors de travaux routiers ;
- veiller à l'inclusion numérique de chaque citoyen. Il faut que chacun puisse s'approprier les innovations en particulier quand l'administration augmente la dématérialisation de sa relation aux usagers.

> L'ÉMERGENCE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE <



Pour ou contre l'IA, comment ignorer ce qui apparaît comme une innovation de rupture aussi impactante pour l'humanité que l'électricité, le train, le nucléaire ou... Google (?).

Présenté fin 2021, ChatGPT, le modèle de langage développé par la société américaine OpenAI est devenu un enjeu (une menace ?) pour la civilisation. Grâce à l'automatisation, elle peut offrir d'importants gains de productivité, éviter les tâches routinières, libérer du temps pour la réflexion, la création.

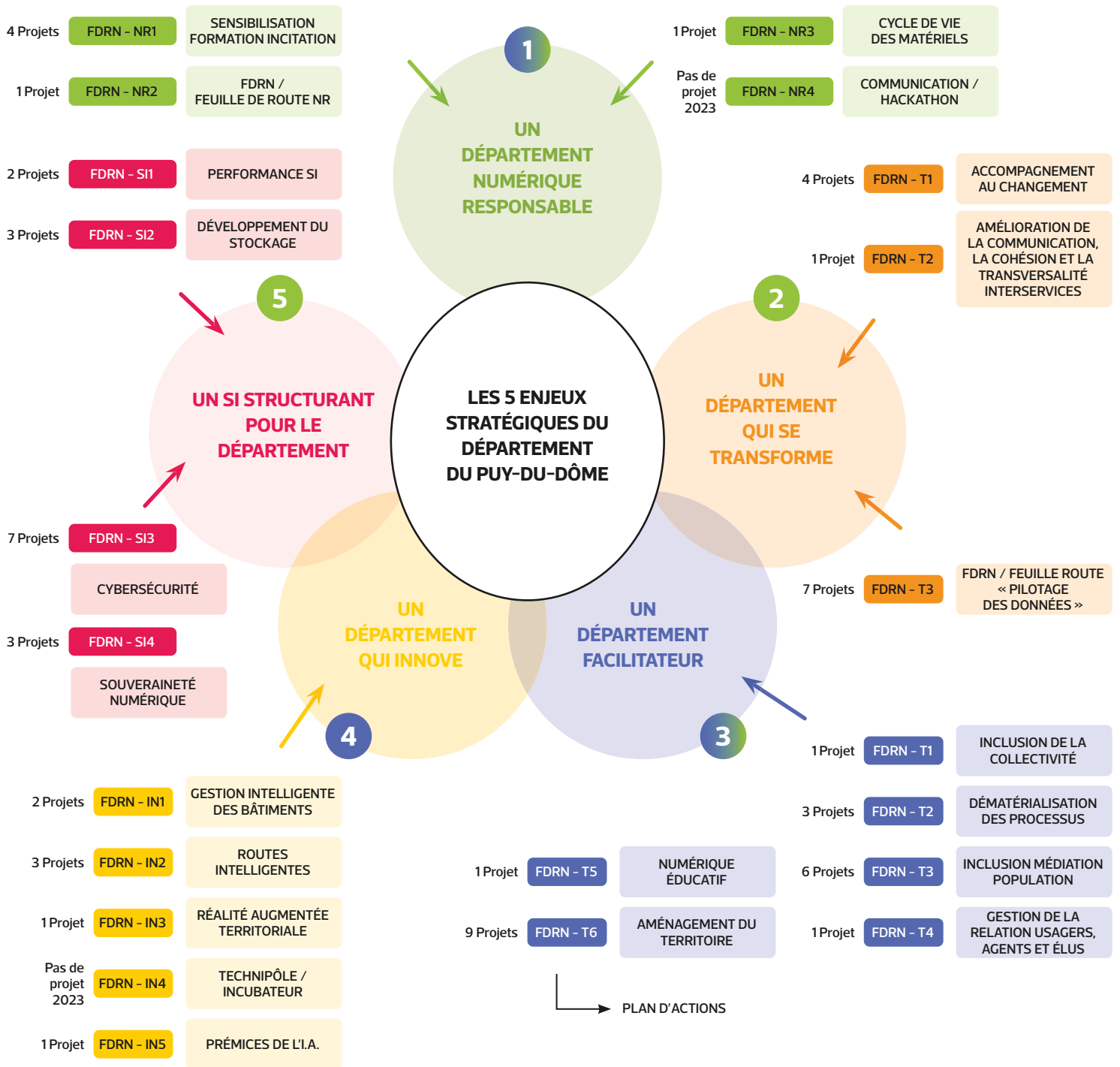
Installée sur la suite bureautique Microsoft en 2023, elle se diffuse progressivement dans l'ensemble des champs professionnels privés et publics.

Le 5 octobre 2023, le ministre de la Transformation publique a lancé une expérimentation au sein des services publics qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale pour l'IA et du comité de l'IA générative lancé par la Première ministre en septembre 2023. 1000 agents volontaires ont ainsi été équipés d'un outil utilisant l'IA pour les accompagner dans la rédaction des réponses en ligne aux avis et commentaires des usagers.

Cette expérimentation doit être élargie aux agents des Maisons France Service et 2024 devrait être marquée par le déploiement des formations des directeurs d'administration aux enjeux de la transformation numérique.



Plan d'actions lié aux enjeux de la feuille de route numérique



Source : La feuille de route numérique du Département présentée par Michel Sauvade, Vice-président chargé de la transition numérique en session en octobre 2023



ACTION 3 Le Plan de Mobilité Employeur (PdME) BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agents référents : Pôle PIRAT / Myriam DESAMAIS
Célia DOS SANTOS

Services concernés : Direction des Ressources Humaines (gestion du PdME) Service de Gestion Administrative du Personnel (mise en paiement du PdME) Service Etude Prospective et Pilotage : suivi du budget du PdME

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Plan de Mobilité Employeur (PdME) s'inscrit dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité de vie en ville ou sur un territoire. Il consiste à mettre en œuvre un éventail de mesures permettant de favoriser les transports collectifs, covoiturage et modes doux comme le vélo et la marche à pied pour les déplacements domicile-travail et professionnels.

Quels sont les bénéficiaires ?

Pour les agents, il s'agit d'améliorer l'accessibilité aux sites de l'hypercentre tout en prenant en compte les problèmes actuels que nous connaissons (travaux, difficultés de stationnement, zones piétonnes...) mais aussi toutes les opportunités qui nous sont données (proximité des lignes de bus, du tramway et de la SNCF).

L'adhésion au PdME est ouverte à tous les agents titulaires, stagiaires et non titulaires. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge par la collectivité à hauteur de 75 % des abonnements souscrits par les agents à un service de transports collectifs ou à un service public de location de vélos.

Les titres de transport concernés :

> Les abonnements multimodaux (transports en commun : train, bus...) à nombre de voyages illimités, ainsi que les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou

limités délivrés par la SNCF ou toute autre entreprise de transport public de personnes ;

> Les abonnements à un service public de location de vélos.

Les titres de transport achetés à l'unité (par exemple, des tickets de bus) ne sont pas pris en charge.

Le Département octroi un kit piéton pour les adeptes de la marche à pied et un kit vélo pour les cyclistes.

Date de première mise en œuvre : Le PDE a été adopté le 25 septembre 2007.

Nouveauté 2023 : un décret publié au JO le 23 août 2023 a relevé le niveau de la participation des employeurs sur les abonnements souscrits par les agents publics à un service de transports collectifs ou à un service public de location de vélos. La prise en charge qui était de 50 % jusqu'à présent, est de 75 % de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport à compter du 1^{er} septembre 2023 et s'applique pour les déplacements effectués à partir de cette date.

Une rencontre entre le vice-président chargé de la transition écologique et la SNCF organisée le 9 novembre 2023 doit déboucher sur une évolution des modalités de collaboration concernant la mobilité des agents.

Budget réalisé pour 2023 : 71 964,47 €. Budget annexe : 8 000 € (commande annuelle auprès de la T2C - Billets sans contact bus-tram pour les déplacements professionnels des agents).

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ? :

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

ACTION 4 Le Forfait Mobilités Durables (FMD) BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agents référents : Pôle PIRAT / Myriam DESAMAIS
Célia DOS SANTOS

Services concernés : Mise en place et suivi du FMD : Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines
Versement du FMD aux agents éligibles : Service de Gestion Administrative du Personnel - Suivi du budget du FMD : Service Etude Prospective et Pilotage

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Forfait Mobilités Durables (FMD) est un dispositif - issu de la Loi d'Orientation des Mobilités - permettant de bénéficier de l'aide financière de l'employeur pour les déplacements domicile /travail réalisés en vélo personnel (classique ou à assistance électrique), ou covoiturage. Il vient remplacer l'indemnité kilométrique vélo (non mise en place au Conseil départemental).

En décidant sa mise en œuvre, le Département réaffirme sa volonté de promouvoir les mobilités durables en inscrivant le Forfait Mobilité Durable dans son Plan de Déplacements des Établissements (PDE). Concrètement, les agents remplissant les conditions peuvent obtenir la prise en charge des frais engagés. Au cours d'une même année civile, le vélo et le covoiturage peuvent être utilisés alternativement.

Tous les agents du Conseil départemental, titulaires et contractuels, peuvent être bénéficiaires.

Les agents exclus du dispositif sont ceux bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction ou d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail et les agents bénéficiant de la prise en charge de 75 % des frais d'abonnement de transport public.

Il revient aux agents de justifier de l'utilisation de l'un de ces modes de déplacement pour une durée minimum de 100 jours d'usage effectif. Ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Le nombre minimal de jours et le montant sont également modulés à proportion de la durée de présence de l'agent (les jours de télétravail seront décomptés).

La justification de l'éligibilité est fondée sur une déclaration sur l'honneur de l'agent qu'il doit transmettre chaque année, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé, certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport listés précédemment. L'utilisation effective de ces moyens de transport peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur.



Le versement, d'un montant de 200 euros, est effectué sur la paie de février ou de mars, en une seule fraction au titre de l'année écoulée.

Date de première mise en œuvre : Adoption de la mise en œuvre de ce dispositif lors de la Session du 5 juillet 2022.

Nouveauté : Un décret N°2022-1557 du 13 décembre 2022 a fait évoluer ce dispositif et ses conditions d'attribution. Parmi ces évolutions, figure l'intégration des agents contractuels de droit privé, les emplois d'avenir, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, ou encore les contrats d'apprentissage.

Un projet de délibération proposant l'instauration de l'élargissement du FMD aux agents contractuels de droit privé qui s'appliquerait aux déplacements éligibles en 2024 (indemnisation au cours du 1^{er} semestre 2025), sera présenté en Commission permanente du 12 février 2024.

Budget total et budget consacré en 2023 : Le versement du FMD est effectué au cours du 1^{er} trimestre de l'année qui suit l'année civile concernée. Le budget réalisé pour l'année 2023 est en cours d'évaluation.

L'action/process vient-elle répondre à une obligation législative ? : Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale.

Décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du Forfait Mobilités Durables dans la fonction publique territoriale.

ACTION 5 Poursuite de l'évolution du télétravail BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agent référent : le SGAP /DRH / PIRAT

Services concernés : potentiellement, tous les postes incluant des missions éligibles (estimés à 1500 environ).

Descriptif de l'action et son déroulé :

La récente crise sanitaire a conduit à un déploiement massif du travail à distance de nombreux agents ont pu mesurer l'attrait de ce mode d'organisation et ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif.

Le télétravail existe au sein du Département depuis 2008, répondant à des enjeux multiples : bien-être au travail, réduction de nos émissions polluantes, modernisation de l'organisation.

L'attrait nouveau des agents pour le télétravail et la diversité de sa mise en œuvre a poussé le législateur à harmoniser les pratiques au sein des 3 fonctions publiques, à augmenter le nombre de jours maximum de télétravail possible par semaine et à prévoir l'indemnisation des frais éventuellement induits par le télétravail.

La collectivité en 2021, a engagé un dialogue social autour de cette question afin d'aboutir à un règlement et une délibération encadrant le dispositif propre au Puy-de-Dôme.

Ce règlement adopté en mars 2022 a permis :

- la dotation en équipements numériques à la fois nomades et ergonomiques ;
- la possibilité de télétravailler plus, de manière régulière ou flexible ;
- la possibilité d'indemniser les coûts éventuels liés au télétravail, notamment les coûts liés à des équipements non fournis par la collectivité (mobilier, équipements permettant une meilleure ergonomie du lieu de télétravail, coûts divers induits par le télétravail...) en proposant une indemnité perçue par les agents encadré par un plafond maximum.

Évolution du nombre de télétravailleurs :

2019 : 480 // 2020 : 825 // 2023 : 1176

Date de première mise en œuvre : 2008

Budget total : Pour les 3 premiers trimestres de 2023, 18 870 jours télétravaillés indemnifiés (54 366 €)

ACTION 6 Mise en œuvre d'une offre vélo partage pour les agents BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/Mission Transition Écologique/Bénédicte Paris

Service concerné : Mission Transition Écologique /Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique

Déroulé : Dans le cadre de l'axe 3 du plan d'actions du BEGES «Optimiser les mobilités», la Mission Transition Écologique a proposé une offre de vélo partage avec des VAE (Vélo à Assistance Électrique) en novembre 2021.

Il s'agit d'une offre de location clé en main incluant l'installation, la maintenance ainsi que l'assurance des VAE et

des utilisateurs. Cette offre permet aux agents de se déplacer plus facilement dans le cadre des déplacements domicile-travail, déplacements inter-sites, des rendez-vous extérieurs ou des déplacements courts.

Dans le cadre de la première expérimentation, 3 sites du Département ont été équipés d'une station de 5 VAE : l'Hôtel du Département, le Centre Georges-Couthon, La Maison des Solidarités à Issoire. En 2023, deux nouvelles stations ont été installées à la MDS Issoire et aux Archives départementales.



Bilan de l'expérimentation vélopartage

Tableau de bord

Aperçu en chiffres du service

Période de locations

01/11/2021 30/09/2023

Période d'inscriptions

01/10/2021 30/09/2023

Locations totales

2063

Durée de location médiane (heures)

4,23

Total inscrits

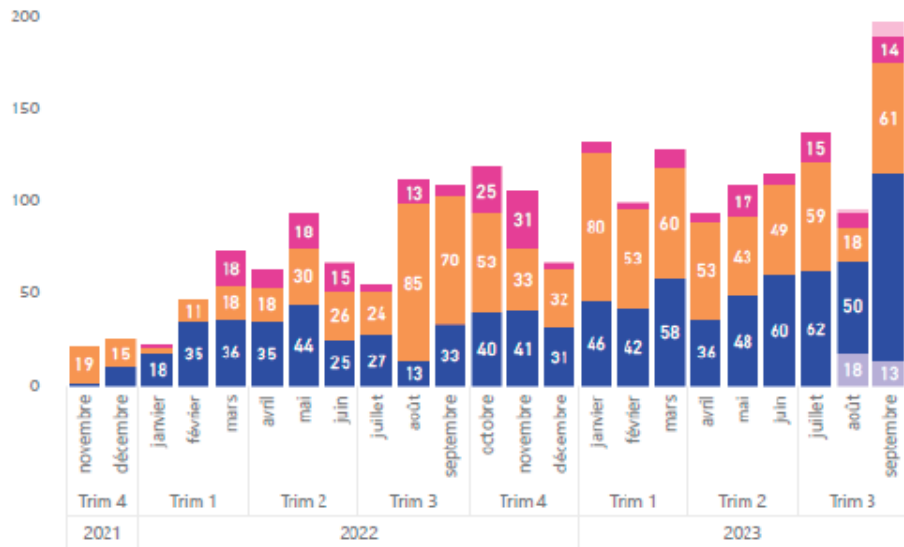
159

Utilisateurs réguliers

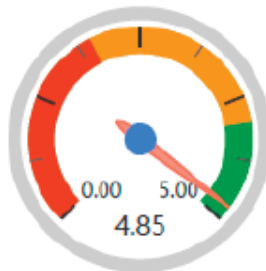
82

Locations mensuelles

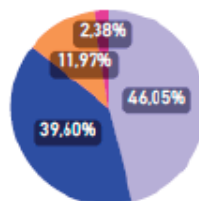
depart_station_name Archives depart... Couthon - Deille Hôtel du Départ... MDS - Riom MDS de Iss...



Niveau de satisfaction



Typologie d'usage



Usage durée location Domicile-travail Rapide (<2h) Ponctuel (2h -10h) z. Autre

Source : GreenON (prestataire partenaire)



COMMENT EMPRUNTER UN VÉLO ÉLECTRIQUE ?

1

S'INSCRIRE

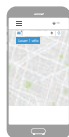


SCANNEZ MOI

Ou rendez vous sur :
www.green-on.fr/cd63.html

2

DEMANDER UN CODE OU UTILISER VOTRE BADGE INCOVAR ACTIVÉ

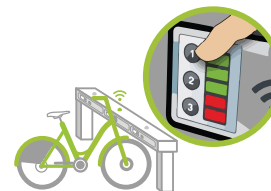


DEPUIS VOTRE ESPACE PERSONNEL

Une fois connecté, cliquez sur « Louer 1 vélo ». Un code apparaît, valable 2 minutes. Vous pouvez aussi utiliser votre badge, en l'activant grâce aux instructions ci-dessous*

3

LIBÉRER LE VÉLO

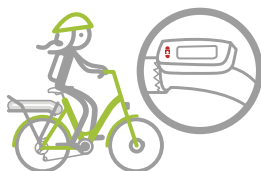


SUR LA STATION

Entrez le code reçu sur le pavé numérique de la station, à droite du vélo souhaité. Poussez puis tirez le vélo pour le libérer

4

UTILISER UN VELO



Allumez le vélo sur la console située sur le guidon. Ajustez les niveaux d'assistance électrique grâce aux boutons haut et bas

5

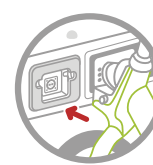
L'ANTIVOL



Enclenchez le bout de l'antivol dans l'encoche située à gauche de l'accroche frontale. Avec la clé faites un quart de tour

6

AU RETOUR



Enfoncez fermement le vélo dans une borne libre. Un signal sonore annonce le bon retour du vélo

INFO +

Installations électriques et bornes de recharge de voiture

Des installations électriques ont été aménagées pour les 5 stations VAE du Département.

Aujourd'hui, le Département compte également 6 bornes électriques à l'Hôtel du Département, 2 au Centre Georges-Couthon, deux bâtiment Bouchaudy et une Maison des Solidarités à Beaumont. Ces équipements nécessitent des travaux non négligeables qui sont effectués par la Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique (DBPE).

Le déploiement des bornes de recharge pour les voitures électriques pour les usages professionnels du Conseil départemental a été accéléré en 2023 avec le lancement de la procédure pour l'aider à choisir un prestataire et définir sa stratégie à court, moyen et long terme en 2024.

LE CHALLENGE MOBILITÉ 2023

Le challenge mobilité est organisé le 1^{er} juin par la Région pour promouvoir les modes de transport alternatifs. Les équipes du Département ont cette année encore participé et...gagné. Parmi les 146 établissements inscrits ce sont les agents de la Maison des Solidarités à Riom qui ont remporté le 1^{er} prix dans la 2^e catégorie, de 20 à 60 salariés.

Le prix a été remis en juillet lors d'une manifestation organisée par l'association Covoiturage 63 (relais pour la Région AURA du challenge Mobilité) qui a également tenu un stand devant le restaurant administratif du Département le 1^{er} juin. D'autres prix (petits déjeuners offerts aux services récompensés pour leur mobilisation, prêt d'une voiture électrique, kits piétons/vélos, bâtons de marche) ont été attribués par le Département pour les services qui ont participé : Direction des Finances, MDS de Rochefort Montagne, DRH Service Qualité de Vie au Travail. Il faut noter que le nombre de participants a été plus important qu'en 2022.



Challenge Mobilité 2023 : les agents de la MDS de Riom ont reçu le 1^{er} prix dans la catégorie 20 à 60 salariés

ACTION 7 Réduire les émissions en lien avec l'activité culturelle **BEGES** **SOBRIÉTÉ**

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT /Anne-Gaëlle CARTAUD
Jean-Denis PARIS / Pierre-Emmanuel DECROIX

Services concernés : Service Territoires et Actions culturelles
/ Direction Culture et Sport

Descriptif de l'action et son déroulé :

Les déplacements des artistes et du public sont la première cause d'émission de CO² dans le domaine culturel. L'objectif du Département est de décarboner la culture et en particulier le secteur du spectacle vivant par une série de propositions simples et pragmatiques :

- Raccourcir les distances parcourues : favoriser les circuits courts et les artistes locaux ;
- Intégrer des tournées, mutualiser, multiplier le nombre de représentations ;

- Allonger la durée de présence des compagnies sur chaque territoire pour en réduire le nombre (masterclass, collaborations avec des artistes locaux, conférences, actions culturelles) ;

- Poursuivre une offre de transports collectifs pour inciter les spectateurs à ne pas prendre leur véhicule pour se rendre aux spectacles de la saison culturelle départementale Impulsions et du festival Voix et Patrimoines, afin de réduire l'impact carbone lié au déplacement des publics.

Date de première mise en œuvre : poursuite en 2023

Budget total de l'action en 2023 : 250 000 € (170 K€ « Saison impulsions »+ 80 K€ « festival Voix & Patrimoines »)



ACTION 8 Plateforme territoriale d'aide à la mobilité inclusive vers l'emploi 63

Pôle et agent référent : Pôle PSS /Thierry BAZIN

Services concernés : Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, Service Mobilité Solidaire, pôle financier du PSS, le Service des Marchés Publics

Descriptif de l'action et son déroulé :

Depuis 2012, le Département conduit une action d'insertion visant à apporter des réponses aux difficultés de mobilité des personnes les plus fragiles. Celle-ci se traduit par la mise en œuvre d'une Plateforme Territoriale d'Aide à la Mobilité Inclusive vers l'Emploi (PTAMIVE 63) pour lever les freins liés à la mobilité, accompagner les publics en parcours d'insertion, permettre la location et la réparation de véhicules, offrir un soutien pédagogique à l'obtention du permis de conduire B (code ou/et conduite en auto-école sociale associative).

Depuis 2019, ce dispositif s'inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle « rSa » et jeunes des Missions Locales. Depuis mars 2022, plus de 1000 personnes ont pu être accompagnées dans leurs parcours d'accès à la mobilité et ce, sur l'ensemble du territoire puydômois.

L'objectif est d'accéder à toutes les solutions de droit commun, en particulier l'utilisation des transports en commun, ainsi qu'à l'apprentissage et la promotion de tous les moyens d'éco-mobilité : marche à pied, vélo, covoiturage.

Nouveauté : en 2024, lancement de l'appel à projet actions innovantes mobilité solidaires, à destination des territoires,

inscrit dans le pacte des solidarités à l'axe 4 « Transition écologique ». De fait, les projets présentés, en fonctionnement et en investissements, devront comporter une dimension écologique (véhicules à faible émission, apprentissage de l'écomobilité).

L'action a plusieurs impacts, alliant solidarité et développement durable :

L'association prestataire du marché regroupe 4 associations puydômoises Plateforme mobilité 63/Détours/SMTC-AC et l'association les Monts qui pétillent.

L'association emploie une cinquantaine de salariés répartie sur l'ensemble du territoire.

L'action PTAMIVE 63 a pour vocation de sensibiliser ses bénéficiaires à l'éco-mobilité et aux usages décarbonés de la mobilité, grâce à des ateliers collectifs et à un accompagnement individuel.

Elle vient d'être retenue avec 3 autres structures dans le cadre de l'appel à projet TIMS (programme Territoire Inclusion Mobilités Solidaires) financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), qui vise à offrir, des solutions d'écomobilité aux populations éloignées des services de déplacement adaptés à leur besoin, en accompagnant les territoires.

Date de première mise en œuvre : 2012

Budget total et budget consacré en 2023 : 600 000 euros, cofinancés avec des fonds du Fonds Social Européen.





BEGES

C. PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI ET DES ACHATS PLUS RESPONSABLES

Le SAR (ou Spaser) répond à une obligation réglementaire pour les collectivités territoriales et certains opérateurs de l'État dont le volume d'achat annuel est supérieur à 50 millions d'euros HT au 1^{er} janvier 2023.



ACTION 9 Le Schéma des Achats Responsables (SAR)

BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agents référents : Pôle PIRAT / Direction Achats public / Sophie JAROUSSE / Elodie FOUCAUD

Services concernés : potentiellement tous les services. Document réalisé par la Direction Achat Public (DAP)

Présentation et déroulé :

En octobre 2023, le Département a renforcé sa stratégie « achat » en adoptant le Schéma des Achats Responsables (le SAR).

Il présente les engagements du Puy-de-Dôme pour ses prochains marchés publics en mettant en avant une insertion quasi systématique de clauses environnementales et sociales.

Une démarche essentielle car elle permet d'agir à la source sur la provenance des biens et services mobilisés par le Département et donc de réduire les émissions de GES, d'être plus sobre et de respecter les objectifs d'égalité sociale.

La Direction Achats a travaillé en transversalité sur le Plan Local d'Insertion (PLI) pour définir une approche concrète. Un important travail de « sourcing » a été réalisé pour identifier les marchés « innovants » ou requalifier les marchés (ex : en intégrant une part de réemploi). Le SAR sera communiqué aux entreprises, réseaux d'entreprises et aux services internes chargés des achats et des marchés publics.

Pour chacun de ses piliers, le SAR aura des indicateurs de référence et s'appuiera sur la loi AGECE qui demande qu'un pourcentage des achats soit du réemploi ou du recyclé.

Par exemple, concernant les objets informatiques et numériques, 75% des émissions qui leur sont liées se font lors de la fabrication. Il sera pertinent pour le Département d'évaluer les besoins concernant ces objets.

La commande publique est ici envisagée comme un levier d'optimisation des dépenses, un acteur social, un vecteur de transition écologique mais aussi de soutien aux opérateurs économiques.

Obligation juridique : Adopter un Schéma des Achats Responsables qui répond aux obligations de l'article L. 2111-3 du code de la commande publique et au décret du 2 mai 2022 et qui a vocation à s'appliquer sur la période 2023-2027 aux commandes et marchés publics du Département.

Budget 2023 : pas d'incidence

Les impacts et les critères de la transition écologique

Le schéma se fonde sur 4 piliers, identifiés qui reposent sur l'intégration de considérations sociales, environnementales et économiques dans nos achats :

PILIER 1 : Appliquer les 12 critères de la transition écologique

PILIER 2 : Intégrer des considérations sociales dans nos achats

PILIER 3 : Généraliser l'intégration de considérations environnementales dans nos achats

PILIER 4 : Favoriser l'accès des entreprises à la commande publique départementale



Pôle et agent référent : Pôle PIRAT, Mission Transition Écologique (Victoria PHILIPPOFF) Pôle PEPH, DBPE (Matthieu GÉRARD)

Service concerné : Direction de l'Habitat (Marine CARIOU) Bénédicte PARIS (Pilote énergie/MTE), Victoria PHILIPPOFF

Présentation et déroulé

En 2017, une étude de l'ADEME a montré que sur 326 millions de tonnes de déchets produits par les activités économiques et les ménages, 224 millions de tonnes sont produits par le secteur du BTP. En parallèle, nous faisons face à une raréfaction des ressources et des contraintes croissantes pour leur exploitation. Ce constat invite à trouver des solutions pour réduire, réemployer ou valoriser nos déchets et ainsi passer d'une économie linéaire à une économie plus circulaire.

Le Puy-de-Dôme souhaite s'inscrire dans cette démarche en intégrant pleinement le réemploi de matériaux dans les projets de construction et de rénovation. Le réemploi est l'opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le produit garde son statut de produit et ne devient en aucun cas un déchet.

Suite à l'étude menée pour le Département par le collectif Rural Combo en 2022 sur les filières de réemploi, une chargée de mission a été recrutée en octobre 2023 afin de développer et d'accompagner des projets autour du réemploi :

- Favoriser le réemploi dans les achats et les marchés ;
- Assurer et suivre le réemploi dans les projets de construction et rénovation sur les bâtiments du Conseil départemental ;
- Accompagner et soutenir les collectivités vers le réemploi des matériaux dans leurs projets de construction et de rénovation ;
- Le recours au CEE par les communes ;
- Encourager le développement de la filière réemploi dans le département.

Elle a notamment participé à la Coop'BTP organisée le 1^{er} décembre 2023 par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA).

L'objectif de cet événement co-organisé par le Département et plusieurs partenaires était d'échanger entre élus, entreprises, artisans et acteurs publics sur la réduction des déchets issus du BTP via le réemploi ou la valorisation.

La mise en place de réemploi permet à la fois de contribuer à la réduction des déchets et de développer une économie locale plus durable.

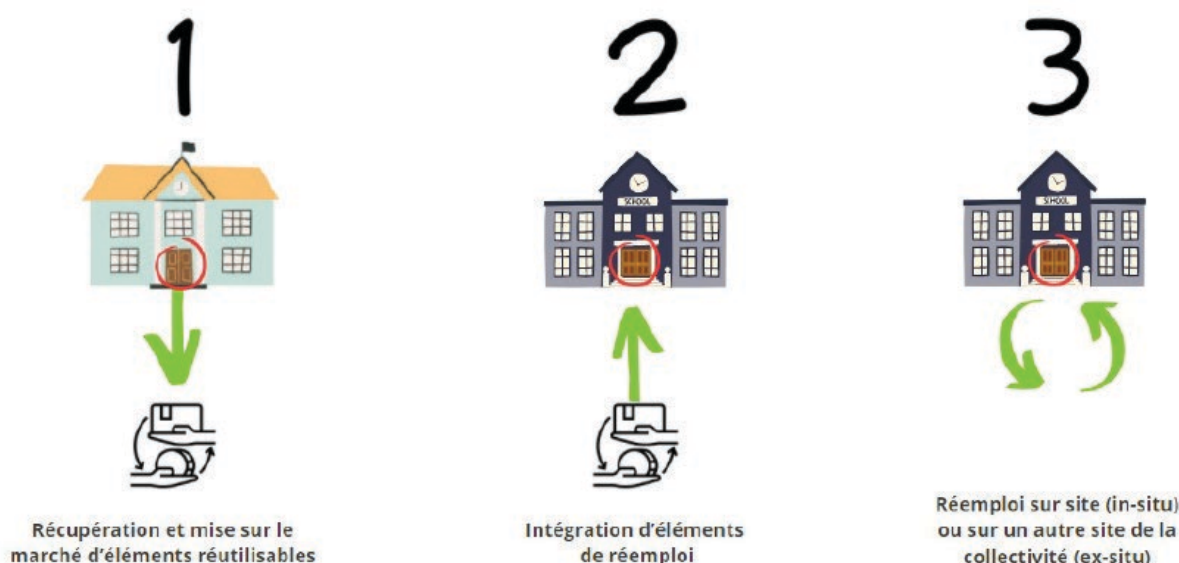
Dans l'objectif de construire une filière durable, le Département poursuit sa réflexion aux côtés des entreprises qui sont les premières à être impactées par la nouvelle législation. Plusieurs rencontres se sont ainsi déroulées avec le MEDEF dont les membres ont souhaité créer un groupe de travail dédié au réemploi.

Réemploi et biens du Département

Concernant les biens du Département, ces derniers sont inscrits à l'inventaire dès leur achat. Ils peuvent faire l'objet d'une sortie de l'inventaire via une cession ou pour « fin de vie ». Le but du Département est de réfléchir aux différentes options de réemploi de ses matériaux et mobilier. Une première expérience a été menée en 2022 lors de la dépose des fenêtres de l'Hôtel du Département. Elle a permis de mesurer les contraintes juridiques et la faisabilité du projet.

En effet, faire du réemploi nécessite de savoir ce qui entre dans ce cadre (phase d'identification, recensement), la pertinence, le droit (cadre réglementaire, comptable), déterminer des outils d'encaissement de recettes, les modalités de stockage (plateforme physique/numérique, magasin), donner envie (s'associer à des compétences, design, communication).





ACTION 11 Une médiathèque départementale écoresponsable **BEGES** **SOBRIÉTÉ**

1/Des clauses environnementales dans les marchés

Pôle et agent référent : Médiathèque départementale Christophe TORRESAN / Christèle BONNY

Services concernés : Médiathèque départementale, service des marchés.

Descriptif de l'action et son déroulé : La Médiathèque a introduit des critères environnementaux dans ses marchés d'achats de ressources documentaires (livres, DVD), afin de prendre en compte des objectifs de développement durable comme le type d'emballage utilisé, ou les modalités de livraison réduisant au maximum l'impact environnemental.

Date de première mise en œuvre : janvier 2022

Budget total et budget consacré en 2023 : 256 000 €

2/Évolution de la plastification des livres

Pôle et agent référent : Médiathèque départementale Christophe TORRESAN / Catherine PAUL

Services concernés : Médiathèque départementale, entreprise à but d'emploi INSERCOOP

Descriptif de l'action et son déroulé :

- Certains documents (bandes-dessinées, certains documentaires adultes, fonds professionnel) ne sont plus couverts/plastifiés, en raison de la nature du document (rigide) et donc de la plus-value limitée de la plastification. Cela permet de limiter l'impact environnemental en réduisant la consommation de plastique (plusieurs centaines de documents chaque année).

- La plastification est confiée à une entreprise à but d'emploi (INSERCOOP),

INSERCOOP a recruté 2 salariés en CDI pour la plastification des documents de la Médiathèque départementale.

Date de première mise en œuvre : mars 2021

Budget total et budget consacré en 2023 : 18 500 €

3/Dons de livres et CD

Pôle et agent référent : Christophe TORRESAN / Corinne COUTAREL / Joël COULON

Services concernés : Médiathèque départementale, Recyc'livre, structures bénéficiaires des dons (EHPAD, associations, maisons des solidarités...)

Descriptif de l'action et son déroulé :

La Médiathèque départementale s'est engagée dans une démarche de dons de documents issus de l'actualisation de ses collections. Ces livres, CD ou supports d'animation n'ont plus leur place dans le fonds départemental, mais leur état physique, ainsi que l'intérêt et la pertinence de leur contenu, permettent de leur offrir une seconde vie.

Une délibération portant sur l'élimination et les dons de documents a permis d'en identifier les principaux bénéficiaires, en priorisant les services du Conseil départemental intervenant dans le champ social et médico-social et les EHPAD, ESAT, MECS (etc.), les établissements ou structures prenant en charge des publics « empêchés » (hôpitaux, établissements pénitentiaires...), ou œuvrant dans le champ éducatif/culturel, les bibliothèques du réseau départemental et sur des besoins repérés par la Médiathèque (« fonds local »).

Une charte des dons indiquant les engagements est établie par la Médiathèque et doit être approuvée par le bénéficiaire.

Depuis 2019, une convention a été signée avec Recyc'livre, entreprise sociale et solidaire intervenant sur l'ensemble du territoire national, en lien avec de nombreuses bibliothèques.



Recyc'livre offre aux particuliers, associations et collectivités un service gratuit de récupération de livres, et leur donne une deuxième vie en les proposant à la vente à prix réduit sur Internet ; 10 % des revenus nets ainsi réalisés sont reversés localement à des associations sélectionnées pour leurs programmes d'action de lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture pour tous et de la préservation de l'environnement.

Pour le Puy-de-Dôme, 10% des revenus des ventes d'ouvrages sont ainsi reversés à l'association

Les trois petits nopons à Clermont-Ferrand. Valorisation de l'économie circulaire : revente des livres par Recyc'livre, créations d'emplois et de ressources économiques supplémentaires, création d'activité pour une entreprise sociale et solidaire (Recyc'livre)

Date de première mise en œuvre : 2016

Budget total et budget consacré en 2023 :

10 000 documents données en 2023

(Recyc'livre, Maisons des solidarités, EHPAD, etc.)

FOCUS

La Semaine européenne du développement durable 2023

Pôle et agent référent : PIRAT/DTAT/MTE/ Valérie LAHACHE

Services concernés (transversalité) : Tous les agents du Département

En 2023, le Département a de nouveau souhaité proposer un programme d'animations pour la Semaine Européenne du Développement Durable, autour du thème : «Agir au quotidien».

Cet évènement vise à encourager une mobilisation concrète à toutes les échelles, individuelles et collectives en promouvant les initiatives en faveur du développement durable.

Parmi les animations proposées aux agents par la Mission Transition Écologique :

- Des ateliers animés par la LPO et la Ressourcerie d'Issoire
- Une Fresque du Climat
- Une conférence sur l'évolution de la météo en Auvergne
- La présentation de Rénov'action63 suivie d'entretiens avec les agents
- Un troc entre agents

Budget consacré en 2023 : 5 000 €





D. AUGMENTER LA PART DE L'ACHAT LOCAL ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

ACTION 12 Agrilocal et la mise en réseau des Départements en faveur des circuits courts **BEGES** **SOBRIÉTÉ**



Pôle et agent référent : PIAAT – Direction agriculture/ Nicolas PORTAS

Services concernés : PIAAT : DASA – DEAT / PIRAT : DG – MTE – DSTEP – DRH

PEPH : DG – DEC / PSS : DG – DAPS – DSCS – Direction Autonomie - ensemble des DTS

Descriptif de l'action et son déroulé :

Agrilocal est une plateforme en ligne de mise en relation entre les acheteurs publics de la restauration collective (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, lycées, etc.) et des fournisseurs locaux (producteurs agricoles, artisans, etc.), la seule au niveau national à permettre un respect rigoureux des règles de la commande publique. Outil au service des territoires, elle s'appuie sur 4 compétences dévolues aux Départements : social, éducation, tourisme et solidarité territoriale.

Cet outil a pour ambition de faire des restaurants collectifs les premières vitrines de l'excellence de l'agriculture et des terroirs. Développée par le Puy-de-Dôme, cette initiative est maintenant déployée par 38 Départements en France et soutenue par l'Association Agrilocal.

Date de première mise en œuvre : Mise en œuvre en 2012

Nouveauté 2023 : Le Département a souhaité dans le cadre de sa nouvelle politique agricole amplifier l'action en encourageant les collèges publics puydômois à introduire plus de produits locaux dans l'assiette via une aide progressive selon le pourcentage d'achats de denrées alimentaires via Agrilocal et de l'étendre aux EHPAD de statut public.

Le deuxième salon Agrilocal63 s'est déroulé dans le cadre de l'opération *Au pré de la ferme* organisée par l'association nationale Agrilocal, le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme le 16 mars 2023 à l'Hôtel du



Département. Conférences, tables rondes, témoignages et échanges ont été au rendez-vous de cette journée avec pour mots d'ordre : sensibiliser, échanger et communiquer sur les enjeux du manger local en restauration collective.

Fournisseurs et acheteurs ont pu se rencontrer et s'informer sur les produits proposés et sur les différents projets d'établissements autour de l'alimentation : gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, agréments sanitaires ou encore règles de la commande publique.

Budget total et budget consacré en 2023 :

Après dix années de fonctionnement, Agrilocal63, c'est plus de 230 acheteurs publics utilisateurs (22 % de collèges, 27 % de cantines scolaires, 21 % d'établissements médico-sociaux).

Près de 370 producteurs locaux et artisans locaux répondent régulièrement aux marchés publics lancés sur les sites, dans le respect du code des marchés publics.

En dix ans, Agrilocal63 a vu son chiffre d'affaires atteindre plus de 6,6 millions d'euros (dont 1,1 million en 2023) pour plus de 1300 tonnes de produits alimentaires locaux commercialisés.

FOCUS

sur l'aide alimentaire exceptionnelle

Dans le prolongement de cet accompagnement solidaire et pour répondre aux enjeux d'une aide alimentaire juste et de qualité au bénéfice des usagers dont il a la charge, et après concertation avec les *Agriculteurs ont du cœur*, le Département a souhaité effectuer une subvention en nature à la Banque alimentaire pour faciliter l'accès aux personnes les plus fragiles à des produits frais, de qualité et de proximité.

Il a réalisé des achats de produits laitiers, produits carnés, légumes auprès des producteurs puydômois. Les achats réalisés via Agrilocal ont été livrés par les producteurs à la Banque alimentaire qui les a redistribués aux structures partenaires.

Une enveloppe exceptionnelle de 50 000 € a été consacrée à ce dispositif permettant d'encourager la solidarité, tout en soutenant les producteurs locaux.

32 tonnes de produits locaux et frais ont été achetées auprès d'une quinzaine de producteurs répartis sur l'ensemble du département : 18 000 yaourts, 12 000 œufs, 1 tonne de viande de bœuf et porc (bourguignon, saucisses), 27 tonnes de légumes (pommes de terre, carottes, courges, navets, oignons, etc.), 250 kg de fromages (Saint-Nectaire), 450 kg de lentilles.

ACTION 13 La transition écologique et les nouveaux usages au sein des collèges

BEGES

SOBRIÉTÉ

1/Chariots d'entretien ergonomique

Pôle et agent référent : Pôle Éducation Patrimoine Habitat (PEPH) – Direction de l'Éducation et des Collèges – Service Agents des Collèges (Grégory BISIAUX)

Services concernés : PEPH : Service Agents des Collèges (gestionnaire) Service Équipement – Restauration – TICE (instruction des dossiers, financement) : Unité Accompagnement, Inclusion et Handicap : Sylvie VIALATTE

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'équipement des collèges publics puydômois en nouveaux chariots d'entretien permet de réduire les troubles musculo-squelettiques ainsi que la consommation en eau et produits chimiques. Ils sont utilisés au service général et en restauration.

Date de première mise en œuvre : Depuis 2017, déploiement progressif et en cours.

Budget total et budget consacré en 2023 : Environ 15 000 € par an.

2/Le logiciel Easily qui sera déployé au sein des 56 collèges publics en 2024, après une phase test en 2023 apportera des données plus précises sur la restauration scolaire permettant de mesurer l'impact carbone, la provenance, le type de fournisseurs, le respect de la loi Egalim, la qualité des produits, leur diversité.

En 2023, plus de 200 agents des collèges (gestionnaires, membres de l'équipe du restaurant scolaire) et du Département ont été formés à l'utilisation de ce logiciel.



LE RÉSEAU AGRILOCAL, C'EST :



38 DÉPARTEMENTS
ADHÉRENTS



3 635 ACHETEURS
UTILISATEURS (+12 % par rapport
à 2021) dont 35 % de collèges,
24 % de communes, 8 % de lycées,
10 % d'établissements médico-
sociaux, etc.

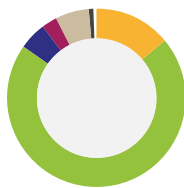


6 437 FOURNISSEURS
locaux référencés (+18 % par
rapport à 2021) dont 70 % de
producteurs

Un Chiffre d'Affaires depuis
le lancement de plus de

42,3 MILLIONS D'EUROS

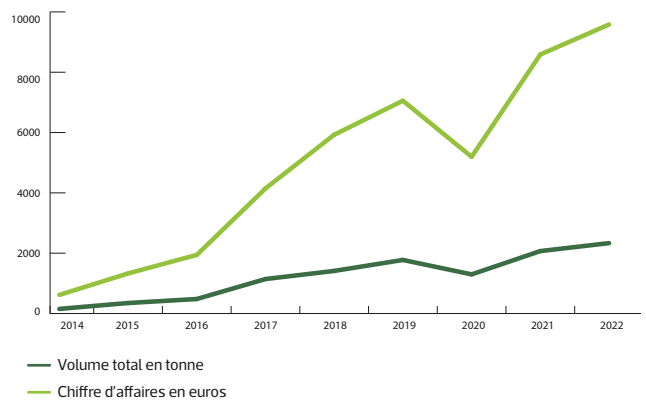
(dont 25 % en Bio sur 2022)



- Communes / EPCI
- Collèges
- Lycées
- Etablissements médico-sociaux
- Autres restaurants collectifs publics
- Structures caritatives, Epiceries sociales et Solidaires
- Autres restaurants collectifs privés

PLUS DE 11 000 tonnes DE PRODUITS ALIMENTAIRES
locaux commercialisés depuis le lancement
(dont 3 250 T de viandes, 1 990 T de légumes, 2 250 T
de produits laitiers, 1 132 T de fruits,
726 T de pain, 127 T de poissons, etc.)

EVOLUTION DU VOLUME D'ACHATS DE PRODUITS LOCAUX



Source : Le Mag Agrilocal - Janvier 2024



ACTION 14 Le programme alimentation et lutte contre le gaspillage

avec le REEA **BEGES** **SOBRIÉTÉ**

Pôle et agent référent : Pôle Éducation Patrimoine Habitat
Direction de l'Éducation et des collèges

Isabelle DEQUIEDT, Responsable du service Equipement
Restauration – TICE

Services concernés : PEPH : Service Equipement – Restauration – TICE (service gestionnaire) Service Agents des collèges (expertise et accompagnement par le référent en charge de la restauration et des personnels de cuisine) Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique (conduite de travaux dans les demi pensions des collèges) PIAAT : Service Alimentation et Valorisation (expertise par le référent en charge d'Agrilocal)

Descriptif de l'action et son déroulé :

- Appel à candidatures pour retenir 3 collèges par an pour des actions de sensibilisation à la restauration responsable et durable et 2 opérations par an pour la mise en place de selfs collaboratifs ;
- Échanges et concertations entre le prestataire REEA (Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne) et les acteurs d'un collège : enseignants, vie scolaire, chef d'établissement, gestionnaire, élèves, équipe de cuisine ;
- Actions de sensibilisation, pesées comparatives pour limiter le gaspillage, comités de pilotage, adaptation du projet, communication, réalisation d'un livrable, accompagneront aux usages du self collaboratif ;
- Cette démarche crée une plus grande prise de conscience du poids des déchets générés et implique tous les personnels et usagers, rendus acteurs et responsables des résultats ;
- Les collèges sensibilisés génèrent tous moins de déchets et les selfs collaboratifs consomment moins d'eau.

Au total, depuis 2011, 40 collèges ont été sensibilisés et depuis 2015, 18 selfs collaboratifs ont été installés.

Date de première mise en œuvre :

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire depuis 2011, le marché actuel couvrant la période 2021 à 2025.
- 1^{er} self installé au collège La Charme à Clermont-Fd, en janvier 2015.



Budget total et budget consacré en 2023 :

- Pour des actions en faveur d'une restauration responsable et durable : autorisation d'engagement de 90 000 €, soit 4 années x 22 500 €, de 2021 à 2025.
- Pour l'installation de selfs collaboratifs et de systèmes hybrides : autorisation de programme de 240 000 € TTC.

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ? :

OUI le Diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire



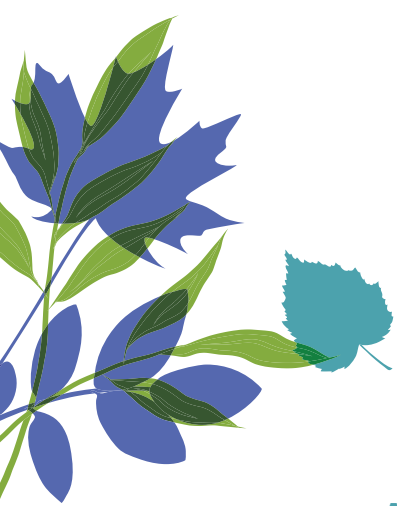


CHAPITRE



PRENDRE EN COMPTE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LA STRATÉGIE PATRIMONIALE

- A - Connaître les consommations, piloter et être plus sobre
- B - Intégrer l'autoconsommation et une gestion durable



A. CONNAÎTRE LES CONSOMMATIONS, PILOTER ET ÊTRE PLUS SOBRE

ACTION 15 Faire des routes un patrimoine exemplaire BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agent référent : PIAAT / Direction des routes / Bruno ESPINASSE

Services concernés : DEP/SCDE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Puy-de-Dôme est pionnier dans le développement des techniques de renouvellement de chaussées économes en GES, en énergie et en matériaux naturels. Des clauses environnementales sont intégrées dans ses accords-cadres (critères d'attribution) lui permettant :

- d'utiliser systématiquement à différents taux des agrégats d'enrobés¹ en remplacement de granulats issus de carrières et de réduire les apports en bitume. La réutilisation des matériaux de déconstruction et des enrobés recyclés permet de préserver les matières premières ;
- de retraiter en place² des chaussées avec ou sans apport de matériaux extérieurs ;
- d'utiliser des techniques à l'émulsion de bitume (enrobés froids et enduits superficiels)³, sur environ 30% des chantiers de renouvellement de couches de surface. Il permet ainsi aux entreprises d'utiliser une technique économe en énergie (fuel / gaz) en abaissant la température de fabrication des enrobés ;
- d'optimiser les déplacements des camions en assurant le transport des matériaux en double fret ;
- d'expérimenter des techniques avec des liants bio-sourcés ;
- de rechercher systématiquement des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et de l'amiante hautement cancérigènes sur tous les chantiers de rabotage afin d'éviter leur réemploi sous forme d'agrégats. Le SOSED est demandé à tous les prestataires de travaux. Ce document remis à l'appui de l'offre de marché consiste à préciser les engagements pris par l'entreprise quant à la gestion concrète des déchets de chantier.

¹Enrobés chauds : utilisation systématique de 10 à 30% d'agrégats selon les techniques et les conditions d'utilisation

²Enrobés à l'émulsion : 20 à 30% d'agrégats sont intégrés systématiquement à la fabrication qui se fait sans augmentation de température des matériaux

³Retraitement en place : 100 % des matériaux sont réutilisés

Date de première mise en œuvre : Depuis 2006, avec une accentuation marquée depuis 2010

Budget total et budget consacré en 2023 : 14 000 000 €

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ?

Oui, l'article 79 de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Nouveauté 2023 : Le Puy-de-Dôme participe au **Projet National Durée de Vie Des Chaussées (DVDC)** depuis 2017 en cours de finalisation en partenariat (40 participants) avec les entreprises de travaux Publics, les industriels, les bureaux d'études, les organismes de recherche, les collectivités territoriales de toute la France. Il va également s'inscrire en 2024 dans le prochain **Projet National sur les Enrobés à Émulsion courant 2024**.

Signature d'un pacte d'engagement volontaire avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP)

En 2022, le Département a signé avec la FRTP un pacte pour mettre en œuvre un suivi et une augmentation de l'utilisation de nouvelles techniques, une diminution des GES, une mise en sécurité des chantiers et d'autres actions en partenariat avec les entreprises.

L'objectif est d'augmenter la part d'enrobés recyclés et d'intégrer des matériaux de réemploi externes aux chantiers et de travailler une forme de résilience des chantiers grâce à des infrastructures permettant l'adaptabilité des territoires aux aléas climatiques (sécheresse lutte contre les inondations) en permettant une reconquête écologique des territoires (désartificialisation des sols, puits de carbone).

Depuis 2016, le Conseil départemental réalise 1 à 3 chantiers expérimentaux annuels et a pérennisé certains essais en créant des accords cadre issus de ces expérimentations tels que le retraitement en place, les BBSC, l'enrobé montagné.

Il prend en compte la performance environnementale dans les accords cadres via SEVE TP-Eco Logiciel d'aide à la décision pour réduire les impacts environnementaux des infrastructures (éco comparateur et test ECOSYSTP qui vise à aider la maîtrise d'ouvrage à rendre ses chantiers exemplaires)



ACTION 16 Le plan d'efficacité et de sobriété énergétique BEGES SOBRIÉTÉ

Pôles et agents concernés : Pôle PIRAT (rédaction du plan en 2022) Pôle PEPH (70% des actions et suivi des consommations)

Services concernés : Principalement DBPE /MTE (Rachel Corre, Pilotes énergie Bénédicte PARIS/Margaux PIERROT/ Victoria PHILIPPOFF)/Potentiellement les services qui peuvent s'en saisir

Présentation et déroulé

En décembre 2022, après des tensions sur l'énergie, le Département a adopté un Plan d'efficacité et de sobriété énergétique avec 87 actions sur le patrimoine et les mobilités avec un objectif prioritaire sur le chauffage qui représente

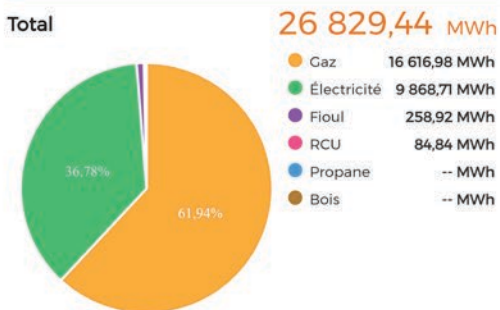
70% de la consommation totale. En 2023, on note une baisse d'environ 10% des consommations sur l'ensemble des 170 sites dont le Département est propriétaire, en lien avec les travaux effectués et les températures clémentes. Le plan d'investissement concernant la rénovation des bâtiments et un déploiement plus fort du plan en interne (en lien avec la nouvelle direction) devrait apporter une avancée significative.

Grâce au logiciel Energisme le Département peut désormais avancer et prioriser ses actions.

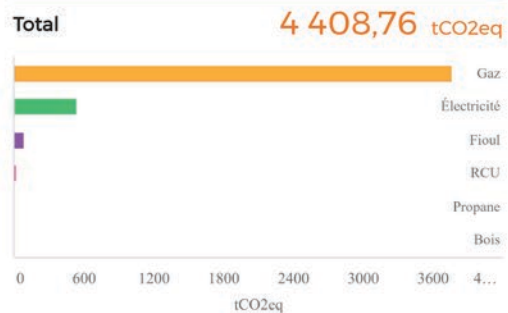
Budget : pas de budget direct mais un budget dédié aux travaux.

Le profil énergétique des 78 sites de +1000 m² du Département inscrits dans OPERAT (plateforme ADEME)

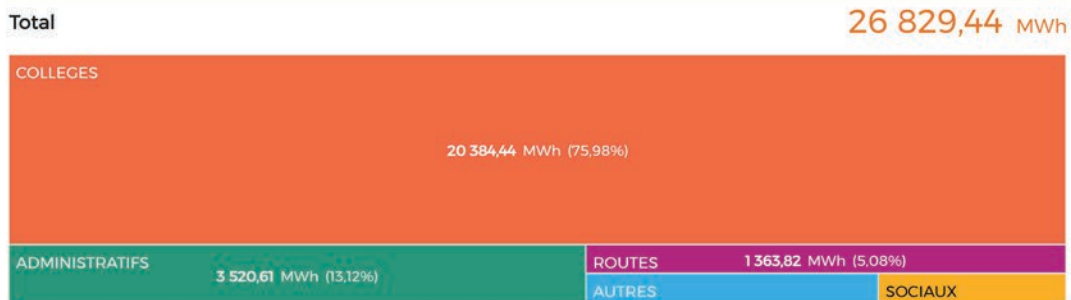
Consommations énergétiques totales



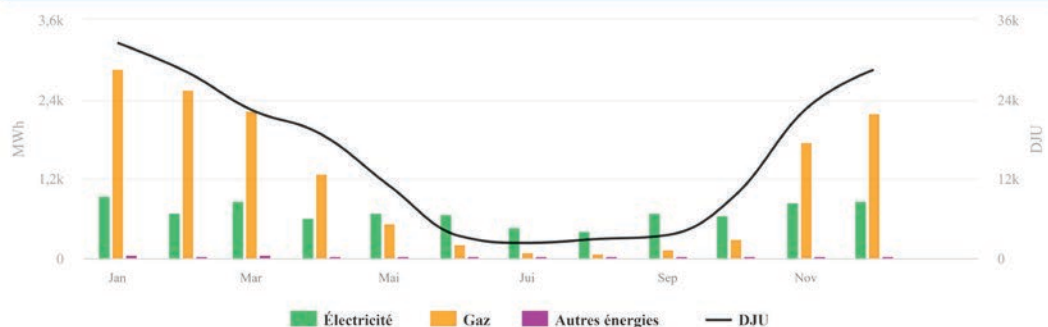
Émissions de CO2



Répartition par type de site



Evolution mensuelle des consommations



Auteur : Conseil départemental DBPE/SMPEP Guillaume KACHEL 26 Janvier 2024



ACTION 17 La mise en œuvre du décret tertiaire et le profil énergétique du Département BEGES

Pôle et agent référent : Pôle PEPH / DBPE / David TIVEYRAT

Services concernés : SAAT / SMPE / DRIN / DAP / SIF/MTE

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'outil Energisme

La plateforme Energisme est utilisée par les équipes de la DBPE pour faire remonter les consommations de fluides des bâtiments départementaux. Le premier objectif – quasiment atteint – était d'identifier les sites et qu'ils autorisent la collecte de leurs données de consommation. Avec la mutualisation du SDIS et du Conseil départemental, on recense aujourd'hui sur Energisme environ 323 sites (176 sites départementaux et 147 sites pour le SDIS).

Energisme permet d'assurer un suivi qualitatif et quantitatif et de déterminer un profil énergétique global, par famille de site et par site afin de prioriser les actions.

La déclaration sur OPERAT, la plateforme de l'ADEME

Le recensement des sites qui relèvent du décret tertiaire (ceux de +1000 m²) est achevé pour le Département qui a intégré 78 sites sur la plateforme OPERAT.

Cette démarche permet d'évaluer les trajectoires en lien avec les objectifs de réduction des consommations d'énergie du décret : -40% pour 2030, -50% /2040, -60% /2050, par rapport à une consommation de référence (entre 2010 et 2019) ou une année postérieure, tous les usages confondus.

La mise en œuvre du décret a d'abord nécessité d'identifier les sites concernés pour rechercher leurs données historiques de consommations et ainsi calculer une valeur de référence.

Cette valeur définie, il a été possible de calculer les projections pour 2030, 2040 et 2050 et de déclarer ces données de référence pour les années 2020 à 2022 sur OPERAT.

Date de première mise en œuvre : 2021

Budget total : la déclaration sur OPERAT est gratuite (hors salaire agent) La plateforme Energisme : 9843 euros TTC par an, (dont 50% financement « SEQUOIA » soit 29531 euros TTC pour 3 ans).

ACTION 18 Le Service Mutualisé de la Performance Énergétique du Patrimoine (SMPEP) BEGES

Pôle et agent référent : PEPH / DBPE / Guillaume Kachel

Services concernés : DBPE/ SDIS

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Service Mutualisé de la Performance Énergétique du Patrimoine entre le Conseil départemental et le SDIS s'est concrétisé en février 2023 avec l'arrivée de Guillaume Kachel, Économiste de flux au sein de la DBPE. Ce poste est financé à 50% dans le cadre de l'Appel à Projets ACTEE via l'AMI

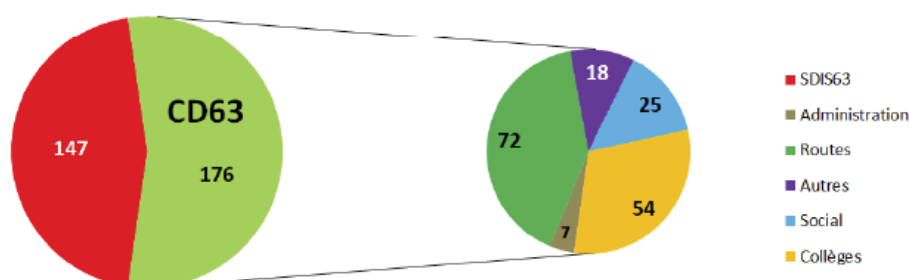
SEQUOIA de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies).

La première mission de ce nouveau service est de mieux connaître les consommations énergétiques des deux entités et de travailler avec le SDIS sur un Schéma Directeur Immobilier Énergie (SDIE).

Date de première mise en œuvre : la mutualisation avec le SDIS est ancienne, mais pour le poste SMPEP l'agent a été recruté en février 2023.

Répartition des 323 sites inscrits dans Energisme

Type de site	SDIS 63	Administration	Routes	Autres	Social	Collèges
Nbre de site	147	7	72	18	25	54



A noter :
les deux cités scolaires de Clermont-Ferrand ne font pas partie du périmètre déclaré par le Département

Source DBPE/SMPEP/Guillaume KACHEL le 26 janvier 2024



ACTION 19 Un pôle bâtiminaire emblématique pour les pompiers puydômois

BEGES SOBRIÉTÉ

Pôle et agent référent : PEPH / DBPE / SMPEP/ Guillaume KACHEL / Vanessa DAFONSECA

Services concernés : DBPE/ SMPEP/ SDIS

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le SDIS, propriétaire depuis 2011 de 10 ha sur le site de Crouël (Clermont-Ferrand), a pour projet de créer un site d'envergure qui accueillera 4 pôles structurants :

1/Le pôle pédagogique avec un bâtiment de formation et un plateau technique avec différents outils pédagogiques ;

2/Le pôle logistique intégrant une plateforme logistique ;

3/Le pôle direction ;

4/Le pôle restauration, hébergements et bâtiments annexes.

Les premières constructions sont sorties de terre en 2022 et 2023. Les études se poursuivent selon le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026 du SDIS qui a réalisé un concours de maîtrise d'œuvre global pour l'aménagement des 3 autres pôles lancé en 2024.

Un projet vertueux

Le premier bâtiment (1030 m²) construit a été livré en octobre 2023 pour accueillir le personnel administratif du groupement formation et les sapeurs-pompiers qui viennent en formation.

Cette construction a été pensée avec des ambitions écologiques fortes :

- Bâtiment posé sur une noue de récupération des eaux (sans gouttière=>eau dans la noue) ;
- Orientation du bâtiment Est-Ouest ;
- Utilisation de bois certifié BTMC (Bois des Territoires du Massif Central) garantissant une filière courte, avec des entreprises locales et utilisation de bois douglas et épicéa locaux ;
- Construction en ossature bois et isolation paille, façades habillées de bardage en douglas naturel purgé d'aubier ainsi que de trois plis en douglas naturel toit à deux pans en PLX à joint debout, débords de toit ;
- Rafrâichissement naturel du bâtiment grâce à des menuiseries commandées par une gestion technique centralisée et des sondes ;



EXEMPLARITÉ : Inauguration du bâtiment formation du SDIS sur le site de Crouël le 14 novembre 2023

- Contrôle des équipements via une gestion centralisée technique, avec remontée des informations - Menuiseries extérieures en bois et en aluminium ;
- Sous-station aménagée pour le raccordement à venir au réseau de chaleur urbain (dans le cadre des études, la mise à disposition du foncier pour la construction d'une future chaufferie urbaine biomasse est examinée ainsi que les raccordements au réseau chaleur urbain).

Le principe de gestion des eaux convenu dans le projet global sera intégré à l'ensemble des bâtiments et un diagnostic PEMD* est en cours de réalisation pour examiner le réemploi de certains matériaux.

INFO +

La transition écologique au SDIS

Le SDIS de par son statut n'est pas soumis à l'obligation légale de produire un rapport développement durable. Il a établi par contre un plan de sobriété énergétique en interne depuis novembre 2022 qui reprend 7 objectifs opérationnels pour diminuer ou optimiser :

- l'impact environnemental des bâtiments ;
- la consommation électrique ;
- la consommation énergétique ;
- la consommation d'eau ;
- l'impact environnemental des déplacements ;
- les déplacements professionnels ;
- l'impact des déplacements domicile-travail,
- une démarche d'amélioration continue énergétique, sensibiliser, éduquer aux éco gestes, évaluer.

Le SDIS 63 est concerné par l'obligation de réaliser un BEGES (établissement public de plus de 250 agents). Un plan d'action a été adopté pour réduire les GES du SDIS.

Un premier BEGES a été réalisé en 2011. Désormais, l'année de reporting est l'année 2021.

Les postes les plus producteurs de GES sont la consommation :

- énergétique de gaz, fioul et propane pour le chauffage des bâtiments, avec 1365 tonnes équivalent CO₂ ;
- carburant dû à l'utilisation de la flotte de véhicule, avec 1249 tonnes équivalent CO₂
- d'électricité, avec 216 tonnes équivalent CO₂.

* PEMD : Produits Équipements Matériaux Déchets



Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques actuellement en cours de révision prend en compte les événements climatiques et identifie les tempêtes et orages, inondations, sécheresse et feux de végétaux.

Concernant les feux de végétaux, il n'y a pas d'indicateur particulier quant à une évolution du nombre ou des surfaces brûlées. Les moyens sont néanmoins en cours de renforcement au niveau départemental et dans le cadre de la solidarité entre départements.

Le SDIS 63 est précurseur, avec l'Entente de Valabre (regroupement de SDIS du sud de la France) dans la caractérisation de la végétation par technologie LIDAR.

Plusieurs événements de grêle ont eu des impacts majeurs, mais pour le moment le Département n'a pas de données fiables quant à une évolution de l'occurrence de ces phénomènes. Par contre, le SDIS collabore avec différents acteurs :

- Alexandre LETORT (Météovergne) a été recruté « en appui Prévisions météorologiques » en tant que Sapeur-Pompier Volontaire Expert ;
- Météo France travail avec le SDIS sur l'utilisation de l'imagerie radar pour le suivi des cellules grêligènes.

Les inondations

Il n'y a pas eu d'inondations majeures ces dernières années, il faut remonter à plus d'un siècle pour avoir de tels événements. La thématique a néanmoins fait l'objet de développements en vue de pouvoir préparer la réponse opérationnelle :

- Phénomènes de versants, cartographie des fonds de thalwegs et identification des bâtiments potentiellement impactés ;
- Inondation de plaine, valorisation des données produites par la DDT et la DREAL, avec la définition des priorités de reconnaissance et classification des voies en fonction de leur praticabilité en crue.

Le manque d'eau

Le manque d'eau peut localement avoir un impact majeur sur le traitement des incendies. C'est pourquoi, pour faire face à la situation dégradée ces dernières années, différentes mesures ont été mises en œuvre :

- Renforcement du partage d'informations avec l'ARS, les gestionnaires de réseau et les communes ;
- Mise en place d'une carte mise à jour et partagée avec l'ensemble du SDIS ;
- Mise en œuvre de mesures graduelles de soutien hydraulique (suivi des tensions) ;
- Identification de nouveaux points d'aspiration pour soulager les réseaux d'eau potable.



ENGAGEMENT : Cinq pompiers du SDIS63 ont participé à la distribution d'eau potable à Mayotte en novembre 2023 dans une île en proie à une sécheresse d'une ampleur exceptionnelle. Sandra, Alexandre, Olivier, Arnaud et Samy sont issus des centres d'incendie et de secours de Clermont-Ferrand, Riom, Pont-du-Château, Champeix et Saint-Germain-l'Herm. Ils se sont portés volontaires pour participer à une mission d'appui de la sécurité civile



STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES

47 763 interventions en 2023 :

- > **37 609** secours d'urgence à la personne
- > **4 118** interventions diverses
- > **2 863** accidents de la circulation
- > **2 665** incendies
- > **508** accidents naturels ou technologiques
- > Une intervention **toutes les 11 minutes**
- > **131** interventions au quotidien

Source : sdis63.fr



ACTION 20 Les travaux de rénovation énergétique

sur les propriétés départementales **BEGES** **SOBRIÉTÉ**

Pôle et agent référent : PEPH DBPE – Matthieu GÉRARD

Services concernés : DBPE / SAAT – SMPE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Les bâtiments départementaux font l'objet chaque année de travaux de différentes ampleurs. Ces dernières années, la dimension énergétique s'est amplifiée et parmi les opérations on peut citer :

Des opérations de rénovation énergétique de collèges :

- Collège de Murat-le-Quaire : travaux en cours ;
- Collège Les Ancizes : le marché a été monté sous forme de MPGP (Marché Public Global de Performance), poursuite des études et sélection du prestataire en 2024
- Collège La Monnerie-le-Montel : le marché a été monté sous forme de MPGP. Poursuite des études et sélection du prestataire en 2024

L'isolation thermique de l'Hôtel du Département dont la première tranche a été réceptionnée en 2023, 2^e tranche en cours.

Montant prévisionnel travaux Hôtel du Département :

3 810 000 € TTC

Menuiserie : 2 560 000 € TTC

ITE (FACADE) : 1 250 000 € TTC

La réfection des toitures terrasses des collèges de Maringues, Volvic et Billom, des Centres d'Intervention Routiers (CIR) de Saint-Gervais-d'Auvergne, Issoire et Ardes-sur-Couze ou encore du GIP Laboratoire d'analyse Terana.

Ces travaux ont plusieurs impacts sur le plan de la transition écologique et sur le plan sociétal :

- Un collège rénové est un facteur d'attractivité pour de nouvelles populations ;
- Les travaux sont l'occasion d'implanter les systèmes innovants (ex. : récupération des eaux de pluie), d'expérimenter le réemploi et ainsi de participer à la structuration de filières spécifiques
- Les performances énergétiques des bâtiments et l'impact carbone sont améliorés.

Budget total et budget consacré en 2023 :

Budget total de ces opérations : 30 665 000 €

Montant mandaté en 2023 : 4 460 000 €

ACTION 21 Structuration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) **BEGES** **SOBRIÉTÉ**

Pôle et agent référent : Pôle PEPH/ Matthieu Gérard

Services concernés : DBPE / SPAD – SMPE – SAAT

Descriptif de l'action et son déroulé : après l'engagement de l'état des lieux en 2021, le travail a été structuré autour de 4 axes :

- **Axe énergétique** avec développement du logiciel Energisme (centralisation et automatisation des consommations) ;
- **Axe état du bâti et volet financier**, avec un état des lieux par le cabinet OXAND pour le futur Plan Pluriannuel Investissement (PPI) ;
- **Axe fonctionnel** avec le CEREMA, réalisation d'un diagnostic multicritères sur les 20 sites les plus importants et le développement du BIM (APLICIT), ou Building Information Modeling, processus de construction numérique en 3D dans lequel les informations relatives à chaque élément du projet sont partagées par l'équipe de construction tout au long du cycle de vie du bâtiment ;
- **Axe organisationnel** avec la GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur), le suivi des opérations, AS-TECH (transversalité des services SIF/SDIA)

Date de première mise en œuvre : Démarche engagée en 2021 et aboutie en 2023

Budget total et budget consacré en 2023 : 379 123,52 € dont 142 295,30 € mandatés en 2023 :

- Energisme : 29 531,52 € dont 9 843,84 € mandatés en 2023
- Oxand : 265 352,00 € dont 85 711,46 € mandatés en 2023 (budget géré par la DRIN)
- Cerema : 46 740 € mandatés en 2023
- Astech : 27 900 € (budget géré par la DRIN)
- Aplicit : 9 600 €

Impacts de l'action

Le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique a pour but d'améliorer les conditions de travail des agents, des collégiens et équipes éducatives et pédagogiques des collèges, ainsi que les conditions d'accueil des usagers grâce à une meilleure connaissance et un meilleur entretien du patrimoine.

Le projet représente une source importante d'innovation dans les pratiques et méthodes de travail avec le développement d'outils de centralisation et l'aboutissement, en 2023 de la mise en place d'une GMAO. En parallèle d'une gestion plus efficace, ce pilotage des bâtiments permettra de mieux intégrer la question du réemploi, de la gestion de l'eau, de la perméabilisation des sols (etc.) et d'avoir plus de données de pilotage pour la transition écologique départementale.



ACTION 22 Les travaux de rénovation du collège Des Ancizes

BEGES

SOBRIÉTÉ

Pôle et agent référent : Pôle PEPH/Eric GERVAIS

Services concernés : DBPE/SAAT, DAP (marchés publics), DEC

Descriptif de l'action et son déroulé :

Cette opération consiste à remettre à niveau et concevoir un collège fonctionnel et attrayant. Le projet va inclure la construction d'un préau, d'une salle multi-activités, la transformation de la restauration en self collaboratif, la création de vestiaires agents et la relocalisation des services administratifs.

Le marché sera lancé sous forme de Marché Public Global de Performance, avec des objectifs élevés de performances énergétique, environnementale, sanitaire fonctionnelle et technique.

Le projet va notamment prévoir un système de récupération des eaux de pluie.

Recrutement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2022.

Dialogue compétitif engagé en 2023 pour la sélection du prestataire en juin 2024.

Date de première mise en œuvre : Les études ont été engagées en 2022

Budget total et budget consacré en 2023 : 330 000 € votés pour les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant total du MPPG, voté au budget 2023 dans le cadre du plan stratégique, devrait être de l'ordre de 13 millions €.

En 2023, 72 325 € ont été mandatés pour les études diverses et la rémunération de l'AMO.

ACTION 23 La SAS Puys d'Énergies

BEGES

SOBRIÉTÉ

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/MTE/Margaux Pierrot

Services concernés : MTE/DBPE/Direction Achats Publics

Présentation et déroulé :

La Société par Actions Simplifiée (SAS) Puys d'Énergies a pour objectif de permettre au Puy-de-Dôme d'augmenter via ses sites la production d'énergie renouvelable du département (ENR) pour atteindre 20%.

La SAS est une holding ayant pour seul objet de détenir des actions dans des sociétés de production d'ENR. À cette fin, elle publie des appels à manifestation d'intérêt pour sélectionner un associé avec lequel elle constituera une société de projet dédiée.

Elle est composée de 2 actionnaires à part égale : le Département et Territoire d'Énergie63. Chacun contribue au capital social pour un montant de 200 000 €.

Le Département a lancé son premier AMI en juillet 2023 pour la solarisation des toitures des collèges. 23 collèges présentaient des toitures suffisamment consolidées pour être les supports de ce projet. C'est dans ce panel que seront retenus les premiers collèges équipés.

Le 15 décembre 2023, le Conseil d'administration de la SAS présidé par Jean-Philippe Perret, Vice-président du Conseil départemental chargé de la transition écologique a retenu la proposition de la société clermontoise COPERGREEN.

La SAS va donc créer une SAS fille au début de l'année 2024, en partenariat avec le lauréat.

CONTEXTE

Les achats d'énergies 2023

Le Département coordonne 2 groupements de commandes pour la fourniture de gaz (206 membres) et d'électricité (80 membres).

2023 reste marquée par le haut niveau des prix de l'énergie post crise 2022.

Les tendances 2024 sont annoncées comme plus favorables bien que les niveaux de prix soient 45 % supérieurs, en moyenne, aux prix d'avant crise.

Concernant les dépenses d'électricité, les prix obtenus au marché subséquent pour la fourniture d'électricité pour l'année 2024 étaient 20% plus favorables que ceux de 2023.

À noter : le dispositif de l'amortisseur mis en place par l'État en 2023 et qui permettait de niveler le coût pour les collectivités ne sera pas reconduit en 2024.

Dans le cadre d'une stratégie de solidarité départementale énergétique et d'une trajectoire d'amélioration de l'autonomie énergétique, de nouvelles pistes de réflexions sont en cours d'étude sur des projets de production et d'autoconsommation collective et sur la couverture d'une partie des besoins par des contrats locaux d'approvisionnement, afin de limiter la dépendance aux marchés de gros.

INFO +

La production d'ENR du Puy-de-Dôme couvre 13% de l'énergie consommée. Il s'agit aux 3/4 de chaleur énergie et d'1/4 d'électricité





CHAPITRE



ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ENR ET RÉDUIRE L'UTILISATION DES ÉNERGIES FOSSILES

- A - Aider les collectivités pour le déploiement des ENR
- B - Favoriser les sources de chauffage alternatives aux énergies fossiles



A. AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LE DÉPLOIEMENT DES ENR

ACTION 24 Le succès du dispositif Solaire Dôme

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT Anne Pascale AMEIL

Services concernés : Service Aménagement, Développement et Europe avec un travail en transversalité avec l'ADUHME.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département et l'ADUHME ont engagé dès 2020 l'opération Solaire Dôme. Celle-ci avait pour objectif d'implanter une centaine d'installations photovoltaïques de 9 kWc (60 m²) en toitures de bâtiments publics du Puy-de-Dôme. Des centaines d'analyses d'opportunité technico-économiques ont été réalisées par les techniciens de l'Aduhme pour évaluer la faisabilité de raccordement au réseau de distribution en vue de l'injection de la production.

L'Aduhme a assuré la coordination des groupements de commandes pour attribuer les marchés à des installateurs qualifiés sur la base d'un cahier des charges.

Le Département a apporté une aide à l'investissement au bloc communal en complément de l'ingénierie apportée par l'Aduhme : 5 000 € par installation, une installation par collectivité.

Au total, 146 communes et 11 intercommunalités ont bénéficié de cette aide pour une dépense totale de 785 000 €, soit 157

projets financés bien au-delà de l'ambition de départ estimée à 100 projets accompagnés.

Date de première mise en œuvre : 2021. Le dispositif est terminé depuis le 31 décembre 2023.

Budget total et budget consacré en 2023 :

Une AP de 500 000 € a été votée lors de la session du 3 juillet 2020 abondée de 250 000 € au Budget primitif 2022 et augmentée de 35 000 € afin de présenter l'ensemble des dernières demandes au Budget primitif 2024, soit une AP de 785 000 €.

> Pour 2023, plus précisément, 72 dossiers ont été validés pour 360 000 euros de subventions attribuées.

Impacts de l'action

L'industrie solaire en pleine expansion offre de nombreuses opportunités en termes de création d'emplois et de stimulation de l'économie. L'installation, la maintenance et le développement de systèmes solaires nécessitent de la main-d'œuvre qualifiée.

Les panneaux photovoltaïques permettent de réduire considérablement la dépendance aux combustibles fossiles.

ACTION 25 L'accélération du déploiement des ENR

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/MTE/Margaux PIERROT

Services concernés : MTE et lien avec l'Aduhme

Présentation et déroulé :

La France accuse un retard dans le déploiement des moyens de production ENR. Sa capacité de production doit augmenter de 14 points de pourcentage d'ici 2030 (soit 33 %) et être multipliée par 10 d'ici 2050.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'ENR permet la définition de **Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables Prioritaires** à l'échelle communale.

Le Département a souhaité aider les EPCI, les syndicats et autres établissements publics dans cet objectif. Il a adopté deux délibérations en ce sens le 24 avril et le

25 septembre 2023 pour cofinancer leurs études de planification ENR, aux côtés de l'État, dans le respect de la charte ENR du Puy-de-Dôme.

Le dispositif est fixé à 30 % du prix HT de l'étude de planification dans la limite de 20 000 € par territoire engagés dans des documents d'urbanisme du 1^{er} mai au 31 décembre 2023.

Dès 2023, le Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a fait une demande de cofinancement pour une étude sur les trois EPCI : Entre Dore et Allier, Ambert Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne.

Budget total voté au budget primitif : 80 000 euros





B. FAVORISER LES SOURCES DE CHAUFFAGE ALTERNATIVES AUX ÉNERGIES FOSSILES

ACTION 26 Développer la filière bois-énergie

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT / Direction Agriculture Syviculture Alimentation / Nicolas Portas

Services concernés : PIAAT : DASA – STF PIRAT : DG – MTE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département souhaite contribuer à la promotion des ENR tout en valorisant la ressource bois local et encourager la valorisation énergétique des sous-produits de la filière forêt-bois afin de permettre la création d'emplois locaux et limiter les émissions de GES.

Date de première mise en œuvre : Un nouveau dispositif d'aides a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023 visant à accompagner les collectivités dans la réalisation de chaufferies collectives bois-énergie (chaufferies et/ou réseaux de chaleur)

via une aide forfaitaire incitative et complémentaire de 50 à 250 €/MWh EnR bois-énergie produits.

Budget total et budget consacré en 2023 :

2023 : 13 chaufferies collectives accompagnées pour 315 974 € de subventions allouées

Puissance bois installée : 1723 kW Production bois annuelle : 2 623,33 MWh/an

Combustible : 685 tonnes/an (granulés et/ou plaquettes forestières)

Longueur réseau : 785 ml

Émissions de gaz à effet de serre évitées : 630 teq CO²/an

ACTION 27 Substitution des chaudières fioul dans les Centres d'Intervention Routiers (CIR) **BEGES** **SOBRIÉTÉ**

Pôle et agent référent : Pôle PEPH / Benjamin Douaud

Services concernés : DBPE – SMPE – SAAT, DAP (marchés publics)

Descriptif de l'action et son déroulé : Remplacement progressif de toutes les chaudières fioul (Cocon 3) des CIR par des énergies renouvelables :

- Au CIR Marat-Olliergues par une pompe à chaleur ;
- Aux CIR la Tour d'Auvergne et Saint-Germain-l'Herm par une chaudière à granulés bois.

Le but est de remplacer les chaudières fioul de tous les CIR dans les prochaines années, en terminant bien sûr par les chaudières les plus récentes.

Date de première mise en œuvre : action 2022 aboutie en 2023.

Budget total et budget consacré en 2023 : 77 850,06 € TTC en 2023



Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/MTE/ Bénédicte PARIS

Services concernés : DBPE/MTE /ADUHME

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département et l'ADUHME se sont associés pour lancer COCON 3 : une opération de remplacement massif des chaudières fioul des bâtiments publics par des solutions de production de chaleur renouvelable. En complément de l'intérêt de cette conversion pour la réduction des émissions de CO2, la substitution du fioul/propane est l'occasion pour les collectivités d'accéder à une chaleur moins onéreuse à l'heure où les prix des énergies s'envolent et ce vraisemblablement de manière durable.

- > Recensement des chaudières fioul et propane des collectivités, du SDIS et du Département ;
- > Création d'un groupement de commandes et rédaction d'un acte constitutif – Le Département est coordonnateur du groupement de commande ;
- > Demande de Fonds vert (aide attribuée en 2023 de plus de 100 000 euros) ;
- > Sourcing pour le marché des études ;
- > Adhésion des collectivités volontaires au groupement de commandes ;
- > Lancement d'un marché d'études.

> Détails :

- 89 collectivités engagées et le SDIS
- 207 chaudières
- 6 lots

Date de première mise en œuvre : Juin 2023

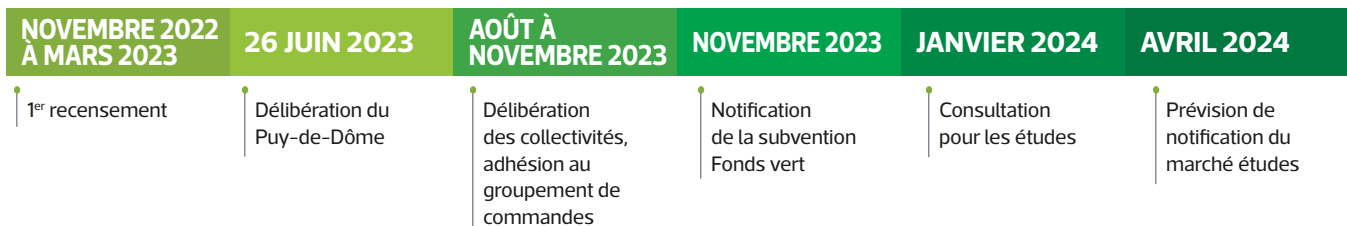
Budget total et budget consacré en 2023 : Le Département prend à sa charge l'intégralité des études de choix énergétique soit un montant de 250 000 € environ.

Subvention Fonds Vert : 123 220 €

Le budget sera engagé en 2024

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ? :

Les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude doivent respecter un plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 300 g CO2eq/kWh PCI. Le fioul est concerné par cette obligation réglementaire.





CHAPITRE

IV

AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE ET ATTÉNUER LES EFFETS DE LA CHALEUR

- A - Aider les Puydômois à mieux vivre dans leur logement
- B - Aider les collectivités pour la transition énergétique de leurs bâtiments
- C - Réduire les impacts de la chaleur et l'imperméabilisation des sols



A. AIDER LES PUYDÔMOIS À MIEUX VIVRE DANS LEUR LOGEMENT

ACTION 29 L'Observatoire départemental des territoires

Pôle et agent référent : Pôle PEPH / Direction de l'Habitat Léna CHALVON

Services concernés : Direction de l'Habitat, Observatoire départemental, Lydie POUVIOT

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département possède depuis 2012 un observatoire qui est un véritable outil de connaissance et d'aide à la décision, ouvert à tous (accès grand public, sur son site Internet) et qui permet d'afficher la donnée à plusieurs échelles (communes, EPCI, cantons, département).

L'observatoire s'appuie sur un grand nombre de contributeurs qui fournissent des données et permet de la visualiser sous forme de graphiques et de cartographies.

L'observatoire est très utile pour analyser la crise actuelle et la dynamique dans le Puy-de-Dôme

Les constats :

- > Un prix au m² qui a explosé sur la ville centre. Des ménages qui s'éloignent pour accéder à la propriété. Les jeunes qui quittent la Métropole dans laquelle ils ne peuvent plus acheter.
- > Les communes rurales sont attractives pour des ménages venant de grandes métropoles (délestage des grandes villes après la crise COVID qui perdure). Ce phénomène entraîne une hausse des prix qui impacte les ménages locaux qui ont des ressources moindres.
- > Une forte augmentation des personnes hébergées ou en logements accompagnés, hors asile donc en dehors de l'impact migratoire (le nombre de places en hébergement a quadruplé depuis 2017, celui des places en logements accompagnés a triplé). Les besoins sont forts face à une précarisation des situations et une augmentation des demandes auprès du 115.
- > Une production de logements sociaux qui plafonne.
- > Des ménages qui vivent dans des conditions de logement dégradées :
 - Un parc ancien : 63 % des logements construits avant 1974 (avant les réglementations thermiques) ;
 - Un parc dégradé avec une proportion importante de logements potentiellement indignes ;
 - Des troubles psychiques qui vont parfois de pair avec l'état de dégradation du bâti.
- > Des factures énergétiques plus importantes par rapport au national : +350 € par ménage et par an.
Au niveau du FSL, les charges énergétiques augmentent.
- > Une vacance structurelle avec des biens non loués conformes aux besoins et aspirations actuels.
- > Un besoin d'offre adaptée : publics vieillissants/perte d'autonomie, jeunes, gens du voyage, etc.
- > La crise immobilière s'accompagne pour le Département d'une crise des finances avec une baisse des droits de mutation avec une fluctuation des recettes.

LES CHIFFRES DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL :

> Concernant la construction de logements :

- De juillet 2022 à juin 2023, 5 080 logements ont été autorisés à la construction, soit un recul de 18% par rapport aux 12 mois précédents.

- 3730 mises en chantier de logements commencés au cours de l'année, soit une baisse de 27% par rapport aux 12 mois précédents.

> **Prix au m² :** Environ 2 200 €/m² pour un appartement et 2 500 €/m² sur Clermont-Ferrand avec des prix hauts variant autour de 3 500 €/m².

> Concernant la pression sur la demande de logements sociaux :

- En 2022, on recense 3,2 demandes de logement social pour 1 attribution

- Près de 15 000 demandes de logement social sont actives dans le département

> **22% des ménages sont en situation de précarité énergétique (14 % à l'échelle nationale)**

> **8 % des logements du parc privé sont vacants depuis plus de deux ans.**

> Le besoin en logement augmente (lien avec la **baisse de la taille moyenne des ménages** (2 personnes par foyer).



LA CRISE EN CHIFFRES

(Source Fondation Abbé Pierre)

767000 interventions pour impayés d'électricité en 2022 (contre 553000 en 2019)

93000 ménages prioritaires DALO en attente de relogement en 2022 (78000 en 2021)

900000 transactions immobilières en 2023 (1,13 million en 2022)

166 milliards d'euros de crédits immobiliers sur 12 mois en octobre 2023 (271 milliards un an auparavant)

LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT

la révision des loyers plafonnée

Lorsque le bail le prévoit, le loyer peut être révisé chaque année de la valeur de l'évolution annuelle de l'IRL, Indice de Référence des Loyers.

Pour les révisions qui seront faites avec l'IRL publié à partir d'octobre 2022 et jusqu'en avril 2024, la hausse sera plafonnée (3,5 % en métropole).

C'est ce qu'indique l'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat.

ACTION 30 La mise en place de Renov'Actions63 le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat **SOBRIÉTÉ**

Pôle et agent référent : Pôle PEPH /Direction de l'Habitat Nicolas PERETON

Services concernés : Direction de l'Habitat

Descriptif de l'action et son déroulé :

Rénov'actions63 est porté par le Département et par l'ensemble des 14 EPCI du département.

Quatre points ont guidé sa structuration :

- une couverture qui permet de fédérer les 14 EPCI et le Département autour d'un même dispositif ;
- une animation de proximité ancrée dans les territoires ;
- une mutualisation et une gouvernance forte entre le Département et les EPCI ;
- une adaptation aux réalités locales pour prendre en compte les souhaits des EPCI, tout en garantissant une cohérence départementale.



Les balades thermographiques de Renov'actions63. Accompagnés d'un conseiller, les habitants peuvent observer à l'aide d'une caméra thermique les déperditions de chaleur de leur bâtiment

Le Département et les 14 EPCI portent le dispositif avec une équipe de 17 conseillers techniques répartis sur tout le territoire. Ils ont pour missions :

- d'informer et conseiller tous les ménages sur les questions de rénovation de l'habitat ;
- d'accompagner les ménages non éligibles aux aides de l'Anah dans leur projet de travaux ;
- d'informer et conseiller le petit tertiaire privé ;
- de participer à la dynamique locale (artisans, professionnels de l'immobilier locaux).

L'accompagnement a été renforcé par une aide du Département aux travaux délivrée aux propriétaires accompagnés avec plusieurs niveaux de subvention :

- 4 000 € par logement si atteinte du niveau BBC Réno ;
- 2 000 € par logement si atteinte d'un gain énergétique de 35 % ;
- 300 € pour la réalisation d'un audit énergétique réalisé par un bureau d'études spécialisé ;
- 1 500 € pour les missions de maîtrise d'œuvre.

Budget total : le Département apporte un budget d'1,8 million d'euros.

Date de première mise en œuvre : le 1^{er} janvier 2021.

Depuis sa création, Renov'actions63 a délivré près de 33 000 conseils personnalisés, dont 12 000 en 2023.

En 2023, 6 600 personnes se sont lancées dans la réalisation de travaux (suite à l'accompagnement de Renov'actions63) d'une valeur totale de 102 millions d'euros, avec des contributions de 41 millions d'euros de MaPrimeRénov, 12 millions de CEE et 267 500€ du Département.

Budget total et budget consacré en 2023 :

Dépenses : 800 000 € Recettes : 992 943 €



ACTION 31 Fonds Habitat Colibri

Pôle et agent référent : Pôle PEPH/Direction de l'Habitat
Nathalie BRUNET-ENDRIVET

Services concernés : Direction de l'Habitat – Service Habitat Durable

Descriptif de l'action et son déroulé :

La création du Fonds Habitat Colibri relève d'une stratégie globale et cohérente issue des évaluations de la politique de l'habitat, du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Schéma Départemental de l'Habitat (SDH).

Le Fonds Habitat Colibri a pour objectifs de :

- > massifier le nombre de travaux de rénovation énergétique des logements ;
- > gagner en confort de vie dans les logements et diminuer les factures énergétiques ;
- > traiter et/ou anticiper les situations de précarité énergétique ou de non-décence ;
- > maintenir à domicile les personnes âgées et/ou handicapées, adapter les logements ;
- > redynamiser les centre-bourgs et lutter contre la vacance des logements ;
- > soutenir et dynamiser l'artisanat local.

Le fonds regroupe les aides départementales en faveur des particuliers pour simplifier l'accès aux aides avec un dossier unique.

Il offre :

- un système de garanties aux artisans et aux propriétaires ;
- une amélioration du confort de vie dans les logements, afin d'accompagner les propriétaires occupants modestes.

Les locataires précaires, les accédants à la propriété en difficultés, les propriétaires bailleurs pour des travaux de décence ;

- un développement de l'offre de logements, afin d'accompagner les propriétaires bailleurs conventionnés ANAH, et les propriétaires en faveur de la sortie de vacance ;

Date de première mise en œuvre : création du fonds le 16 décembre 2016.

Novembre 2023 révision du règlement intérieur : nouvelles aides en faveur des travaux de rénovation énergétique au sein des copropriétés.

Budget total et budget consacré en 2023 : AP 2023 de 5,3 millions a été votée au BP 2023

À SAVOIR

La loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, introduit un critère de performance énergétique minimale à atteindre pour les logements locatifs. Par ailleurs, un certain nombre de logements ne sont plus occupés, ne répondant pas aux normes d'habitabilité ou aux besoins du territoire.

L'intervention du Fonds Habitat Colibri permet d'accompagner les propriétaires dans la remise aux normes de leurs logements afin de développer une offre de logements décentes sur le marché.

ACTION 32 Habitat Alternatif et Innovant

Pôle et agent référent : Pôle PEPH /Direction de l'Habitat / Marie-Cécile SERVOUSE

Services concernés : Service Prospective et Habitat Innovant (Direction de l'habitat)

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'Habitat Participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de solidarité entre habitants avec la volonté de favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable.

L'Habitat léger regroupe un large panel de formes d'habitats alternatifs.

Leur développement marque l'émergence de modes d'habiter différents de la norme sociale. Une forme alternative, mobile, éphémère.

C'est dans ce cadre que le Département a décidé de créer le Fonds pour l'Habitat Participatif (FHAP) et le Fonds pour l'Habitat Innovant Léger et Éphémère (HABILE) afin de lancer une nouvelle dynamique sur le territoire et soutenir le développement de nouvelles formes d'habiter.

Date de première mise en œuvre : Décembre 2020

Budget total et budget consacré en 2023 : 250 000 € par an pour l'habitat léger, 250 000 € pour l'habitat participatif.

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ? : Oui, l'obligation de la Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) (Loi climat et Résilience)



ACTION 33 La réhabilitation thermique des logements communaux et sociaux

Pôle et agent référent : Pôle PEPH /Direction de l'Habitat Léna CHALVON, Isabelle OLIVIER, Akim BARA

Services concernés : En lien avec Clermont Auvergne Métropole/AURA HLM/ Bailleurs sociaux/EPCI/Communes

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le parc de logements sociaux et communaux comprend un nombre important de logements anciens avec des loyers et des qualités énergétiques faibles occupés par des familles aux revenus modestes, exposées à la précarité énergétique. L'engagement en faveur de la réhabilitation thermique des logements permet aux locataires de bénéficier de meilleures performances énergétiques et amélioration de son cadre de vie. Deux objectifs principaux sont mis en évidence :

- Parvenir à une cible après travaux BBC réno ;
- Améliorer significativement l'étiquette énergétique des bâtiments, en éradiquant les passoires thermiques (étiquettes E, F et G).

Face à cet enjeu, trois actions ont été mises en place depuis plusieurs années :

1- Réhabilitation thermique des logements sociaux hors Clermont Auvergne Métropole

Depuis plusieurs années, le Département octroie des subventions aux bailleurs sociaux en vue de l'amélioration de ces logements en matière de qualité énergétique :

Année	Nombre logements réhabilités	Budget annuel
2020	151	349 867 €
2021	155	348 000 €
2022	377	954 000 €
2023	387	799 000 €

2- Réhabilitation thermique des logements sociaux sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

La CAM et le Département ont souhaité de nouveau intervenir ensemble par la constitution d'un volet habitat au sein du CTDD 2023-2026 avec 4 millions alloués. Pour 2023-2024, il est ainsi prévu la réhabilitation thermique de 1 160 logements. Les deux collectivités investissent à parts égales soit 1 906 200 € chacune et 3 812 400 € au total. Une seconde programmation est prévue pour 2025-2026.

Année	Nombre logements réhabilités	Budget annuel par collectivité
2022	427	781 000 €
2023	303	504 800 €
2024	430	620 400 €
Total 1 ^{ère} tranche	1160	1 906 200 €

3- Réhabilitation thermique des logements communaux

Le Département a financé la réhabilitation de 13 logements communaux sur 6 communes pour un montant de 140 950 €.

ACTION 34 Réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre du PIG départemental

Pôle et agent référent : Pôle PEPH/ Direction de l'Habitat Stéphane LAROCHE

Services concernés : Service Habitat durable en collaboration avec référents habitat/autonomie de secteurs et tous les travailleurs sociaux du territoire, l'ADIL, les EPCI.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Amélioration de l'Habitat privé, une équipe pluridisciplinaire (technique, sociale et administrative) accompagne les usagers dont les ressources modestes respectent les plafonds de

l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), dans leur projet de rénovation : rénovation thermique, adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne.

L'accompagnement détermine le projet, le plan de financement (un dossier est déposé par l'équipe auprès de l'Anah et d'autres financeurs) et veille aux travaux.

Une collaboration est construite avec les maires, l'ARS (Agence Régionale de Santé), travailleurs sociaux, Comité locaux de santé, service d'aides à domicile pour comprendre le projet de l'usager et trouver avec lui des solutions.



Date de première mise en œuvre : 2012. Convention Anah renouvelée au 1^{er} janvier 2022 pour 3 ans

Budget total et budget consacré en 2023 : masse salariale (18 personnes), des recettes sont versées par l'État au Département pour l'animation de son programme, à hauteur de 305 880 € pour 2023.

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ? : Arrêté du 21 décembre 2022 Mon Accompagnateur Rénov (MAR)

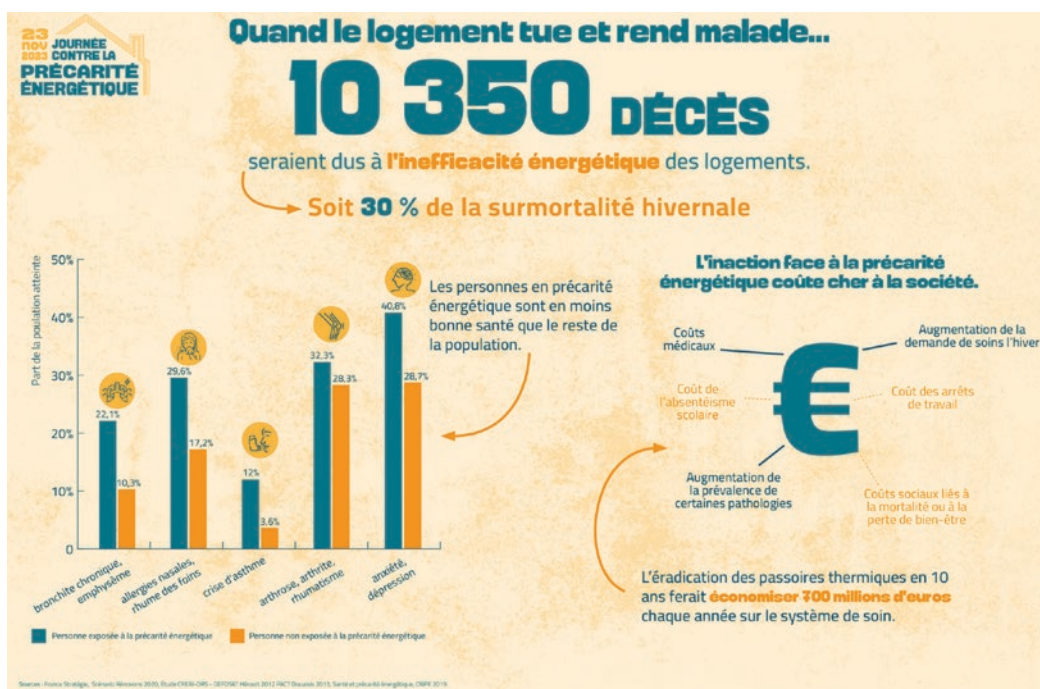
LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

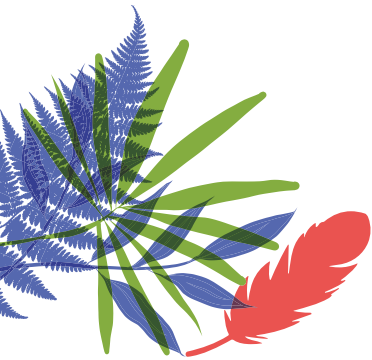
(Source Journée contre la précarité énergétique 2023)

La précarité énergétique désigne la difficulté, l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus.

Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique, 1 Français sur 5 est concerné par cette situation, qui implique des arbitrages : se chauffer au risque d'impayés ou ne plus se chauffer et subir les conséquences du froid sur sa santé, son logement, sa vie sociale.

Plusieurs études médicales établissent aujourd'hui des liens entre précarité énergétique et santé autour de pathologies du logement, des maladies chroniques (asthme, bronchites, arthrose...) consécutives de restrictions de chauffage.





B. AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS

ACTION 35 SCOLAEé, le Service de Conseil Local pour l'Amélioration Énergétique des Écoles

Pôle et agent référent : PIAAT /Direction Environnement et Accompagnement des Territoires /Marie SOUBRENIE (Chargée de projet en rénovation énergétique, économiste de flux)

Services concernés : Service Aménagement, Développement et Europe, Service des Marchés Service d'Appui à la Commande Publique, Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique Unité Conduite d'Opérations

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le projet SCOLAEé porté par le Département et l'Aduhme a une double vocation :

- > accompagner 20 communes dans la rénovation énergétique de leur groupe scolaire ;
- > suivre 5 établissements rénovés et évaluer leurs objectifs de performance énergétique.

Budget total et budget consacré en 2023 :

Le coût a été estimé à 772 545 € HT sur la durée de la convention.

SCOLAEé bénéficie d'une aide de 385 673 € HT reversée par la FNCCR et provenant des Certificats d'Économies d'Énergies. Ce financement a permis de recruter deux économistes de flux (accompagnement des communes) de compléter l'aide FNCCR pour les études pré-opérationnelles (de la porter de 43% à 80%) d'acquies le matériel de mesure et de suivi, d'organiser des formations et actions de sensibilisation à destination des élus et usagers, de financer des prestations complémentaires à 100%.

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ? :

Les bâtiments de + de 1000 m² sont soumis au Décret Tertiaire. Celui-ci implique une diminution des consommations énergétiques de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

20 écoles du Puy-de-Dôme bientôt rénovées

JUN 2021	2021	DÉCEMBRE 2021	FÉVRIER À MAI 2022	JUN 2022	SEPTEMBRE À OCTOBRE 2022
Réponse à l'AMI MERISIER lancé par la FNCCR au nom du programme ACTEE	Convention signée avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. La FNCCR est cofinancier des actions se déroulant de 2021 à 2023	Recrutement d'un économiste de flux à l'Aduhme	Appel à projets local SCOLAEE Lancement et délai de candidature, sélection des 20 écoles lauréates	Recrutement d'un économiste de flux au Département Visite des écoles, pose de sondes enregistreuses de températures	Ateliers d'échanges, recensement des besoins, problématiques, allotissement du marché des études pré-opérationnelles
JUN À DÉCEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2022 À JUILLET 2023	FÉVRIER À SEPTEMBRE 2023	MAI À DÉCEMBRE 2023	2024	
Charte d'engagements du lauréat et binôme Département-Aduhme Mise en place du groupement de commandes Mutualisation du marché des études, Département coordonnateur grâce à l'intégration de deux collèges	Deux formations et trois webinaires	Marché des études pré-opérationnelles	Missions des études pré-opérationnelles Réunions de restitution par phase et par commune, bureau de contrôle technique conseil, tests d'infiltrométrie avant travaux	Les 20 communes sont prêtes à entamer leur démarche de maîtrise d'œuvre	



Accompagnement des 5 écoles antérieurement rénovées

SEPTEMBRE 2022 À DÉCEMBRE 2023

Évaluation du niveau de performance énergétique
Comparatif des consommations avant et après travaux
Tests d'infiltrométrie après travaux, équilibrage des réseaux de chauffage, équilibrage des réseaux de production d'eau chaude sanitaire, mesures de débit d'air au niveau des sorties de ventilation.

JUIN 2023

Visite et instrumentation des écoles, pose de sondes enregistreuses de températures.

ACTION 36 Dispositif SANTé, Service d'Accompagnement Novateur à la transition énergétique

Pôle et agent référent : pôle PEPH / DGA / Karine PAULHAC
Services concernés : PEPH et Aduhme (groupe chef de projet) / avec des échanges avec SCOLAEE déployé sur les écoles, et le SMPEP concernant les bâtiments du Département

Comité de Pilotage SANTé rassemblant :

- PSS Pôle Solidarités Sociales
- DBPE Direction des Bâtiments et de la performance écologique
- PIRAT (Pôle Innovation, Ressources, Appui aux Transitions)
Pour : les Etablissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS) (8 EHPAD – Foyers Handicapés Aupéras – Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille)
- Cabinet (Karell RIX – Christine MONTOLLOY)
- > Les vices-président(e)s associé(e)s : Jean-Philippe Perret, pour le suivi de SANTé, ainsi que Martine Bony, Eléonore Szczepaniak, Fabien Besseyre.

Descriptif de l'action et son déroulé :

SANTé est un dispositif déployé par le Département et l'Aduhme avec leurs homologues en Gironde, et le soutien financier de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme ACTEE 2 (AMI CHARME). Il vise à accompagner 20 établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans leur projet de rénovation de leur patrimoine bâti, marqué par des ambitions en matière : d'efficacité énergétique, d'impact sur le coût de journée, de confort d'usage, de répondre aux obligations du décret tertiaire.

Budget total et budget consacré en 2023 : Le Puy-de-Dôme coordonne l'ensemble des flux financiers du groupement et redistribue les aides perçues par la FNCCR à ses partenaires.

Chronologie Santé

2021	FIN 2021	1 ^{ER} TRIMESTRE 2023	AVRIL 2023	SEPTEMBRE À OCTOBRE 2023	DÉBUT 2024
SANTé est un projet lauréat d'un AMI proposé par la FNCCR : l'AMI Charme	Appel à Manifestation d'intérêt à l'attention des 70 ESMS du Département pour connaître les établissements lauréats par territoire	Présentations des profils énergétiques élaborés par SANTé lors de réunions dans chaque établissement en vue d'impliquer les équipes dans les premières actions de sobriétés	Groupement de commandes, consultation des prestataires, lancement des missions	Les audits et scénarios sont rendus par les prestataires et permettent de qualifier des actions de rénovation énergétique	Les 20 établissements retenus disposent d'un profil énergétique des pistes de travail et d'optimisation. La synthèse des 10 audits a fait l'objet d'une présentation en Comité de direction du PSS et poursuite des échanges avec la Direction de l'Autonomie, pour les actions à déployer, en cohérence avec l'élaboration du plan EHPAD



Budget santé pour l'année 2023 :

- **Dépenses réalisées : 78 875€** (redistribution des aides perçues par la FNCCR pour l'ADUHME, le Puy-de-Dôme soit l'ingénierie des économies de flux pour le groupement
- **Recettes perçues : 100.963 €** (FNCCR) dont 22.088 € pour le Puy-de-Dôme correspondant au financement du poste d'économie (prise en charge à 60%)

Budget total de 647.100 €	PUY DE DÔME		GIRONDE	
Répartition pour les 4 partenaires u groupement	CD 63	ADUHME	CD 33	ALEC
Financement des postes d'économie de flux	60 000,00 €	84 000,00 €	78 000,00 €	64 100,00 €
Aides pour 20 études énergétiques à reverser aux ESMS (10 par département)	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Aides pour 12 projets (6 par département)	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €
TOTAUX	220 000,00 €	84 000,00 €	238 000,00 €	64 100,00 €

Le Mobili'Dôme

Pôle et agent référent : Pôle PEPH / Marine CARIOU et Chrystelle DEAT

Services concernés : Pôle PEPH/DH et PSS /Direction de l'autonomie

Ce dispositif dédié aux aides aux travaux et écogestes est itinérant afin d'apporter des conseils et de l'information dans toutes les communes, au plus près des ménages qu'ils soient propriétaires occupants et/ou bailleurs et locataires.

Le Mobili'Dôme organise des tournées principalement dans les territoires ruraux, en complémentarité de la Maison de l'Habitat et de l'Espace Autonomie.

Il se place dans une dynamique « d'aller vers » et propose des animations pour sensibiliser à l'amélioration du logement, la lutte contre la précarité énergétique (dont les aides à l'amélioration de l'habitat) et au maintien à domicile des personnes âgées en lien avec : les services départementaux territorialisés, Rénov'actions63, les ergothérapeutes de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les relais autonomie, les mairies et CCAS.

Sur 2023, le dispositif s'est déployé lors de 25 tournées hebdomadaires, auprès de 510 personnes.

Date de première mise en œuvre : décembre 2019

Budget total et budget consacré en 2023 : 70 000 € (dont 6 000 € de recette EDF)





C. RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA CHALEUR ET L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

ACTION 37 La végétalisation des cours de collège

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/ Bénédicte PARIS (MTE)
Marie Chirol-Pôle PEPH /Cécile DESNIER

Services concernés : MTE - DEC - DBPE
Pilotes thématique eau Loic ANDRAUD, Marion ROBINET

Descriptif de l'action et son déroulé :

Les cours des collèges sont des zones de rétention de la chaleur invivables durant les canicules. Si un préau permet de s'abriter, les établissements ne possèdent pas tous des espaces verts et des zones d'ombragées. Pour réduire les impacts de la chaleur et rendre ces espaces plus agréables deux collèges ont fait l'objet en 2023 d'une étude. Le collège Baudelaire à Clermont-Ferrand est le plus avancé, suivront Antoine-de-Saint-Exupéry à Lempdes et 5 autres avant la fin du mandat.

Réaménagement et végétalisation des cours de collèges.

- Végétalisation des cours à 75% de leur surface initiale
- Prise en compte des contraintes de sécurité du bâtiment
- Choix de matériaux favorisant l'infiltration de l'eau de pluie
- Installation d'éclairages extérieurs solaires (candélabres) ou LED
- Réemploi des matériaux si possible
- Récupérateurs d'eau de pluie
- Choix de végétaux adaptés aux périodes de sécheresse et au public d'adolescents



Projet de la pergola du collège Baudelaire à Clermont-Ferrand (Auteur/ Lancrenon Paysage)

Prise en compte du travail des collégiens avec l'école d'architecture de Clermont-Ferrand pour une cour idéale en lien avec l'équipe éducative, jeunes, principaux et adjoints, gestionnaires, agents des collèges, parents élèves, classe ULIS (etc.).

Date de première mise en œuvre : Pour Baudelaire : mai 2023 /Prévision cours de Lempdes en 2024

Budget total et budget consacré en 2023 : 2023 : Début des études de maîtrise d'œuvre - marché à hauteur de 36 000 € TTC / Budget prévisionnel pour le réaménagement de la cour du collège Baudelaire : 486 000 € TTC

ACTION 38 Le lait de chaux pour atténuer le ressuage sur les routes

Pôle et agent référent : PIAAT /Direction des routes
Bruno ESPINASSE

Services concernés : Service chaussées Dépendances et Environnement/Anthony DUMOULIN

Présentation et déroulé

Le lait de chaux (75% d'eau et 25% de chaux éteinte) a été utilisé à titre expérimental par la Direction des routes pour atténuer le ressuage engendré lors des canicules. Une étude

engagée avec le CEREMA sur 2 ans a permis de valider l'innocuité de ce procédé qui fait baisser la température au sol de 10°C, le blanc permettant la réverbération de la chaleur. Désormais, le Puy-de-Dôme pionnier en la matière possède ses propres véhicules équipés pour étendre le lait de chaux sur son réseau routier durant l'été. En 2023, cela correspond à 1,6 km de route.

Budget : il dépend de la météo. Lors d'une année chaude comme 2023, il est de 140 000 euros





CHAPITRE

V

AIDER LE MONDE AGRICOLE CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES

- A - Favoriser la production locale
- B - Être acteur de l'urbanisation du territoire
- C - Préserver et faire de notre patrimoine naturel un atout



A. FAVORISER LA PRODUCTION LOCALE

ACTION 39 Promouvoir un modèle de développement agricole vertueux, solidaire et partenarial

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT – Nicolas PORTAS

Services concernés :

PIAAT : DASA – DEAT – DEP – DCRT – DGPD

PRAT : Mission Tourisme – Direction Grands Sites – Direction culture

PSS : Direction solidarité

Descriptif de l'action et son déroulé :

Couvrant 50 % du Puy-de-Dôme, l'agriculture représente une ressource économique et une composante essentielle du développement territorial et des paysages mais qui fait aujourd'hui face à une évolution permanente de ses métiers et des conditions de travail qui réclament une adaptation constante. Les pressions sociales, sociétales, environnementales et climatiques – dans un contexte de marché des denrées agricoles et alimentaires mondialisé – ont des conséquences importantes sur l'économie des exploitations qui se dégrade, générant un épuisement général.

Ainsi, le Département dans son Plan Stratégique Départemental a fait des agriculteurs une priorité avec des objectifs clairs et affichés en faveur d'une agriculture

diversifiée, actrice de notre souveraineté alimentaire, avec des productions de qualité, riches de ses hommes et savoir-faire, et garantes des paysages puydômois.

Date de première mise en œuvre :

Un nouveau plan a ainsi été adopté le 13 décembre 2022 autour de trois ambitions :

- une économie agricole et forestière qui s'adapte, se transforme et évolue
- des paysages vivants et accueillants, à structurer, préserver et valoriser
- un département attractif où on s'installe, on innove et on consomme local

Ces mesures sont déployées depuis le 1^{er} janvier 2023 pour :

- accompagner les agriculteurs afin qu'ils vivent dignement de leur travail ;
- favoriser l'installation pour conserver l'attractivité et le dynamisme dans nos territoires ;
- déployer un service d'animation foncière pour structurer et préserver les espaces agricoles et forestiers ;
- soutenir le développement et la structuration de filières à valeur ajoutée ;
- développer les liens producteurs-consommateurs et redonner une image positive de l'agriculture et la sylviculture ;
- garantir un approvisionnement de qualité et de proximité en restauration collective ;
- innover en construisant une ferme légumière et maraîchère en régie départementale pour approvisionner nos collègues.

Budget total et budget consacré en 2023 :

- une AP de mandat 2023-2029 de 34,24M€ - Engagé en 2023 : 5,12M€, soit 15 %
- une AE de mandat 2023-2029 de 8,26M€ - Engagé en 2023 : 964,7K€, soit 11,6 %

690 projets soutenus en 2023



Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys



Quelques réalisations clés :

- soutien à la transition écologique des exploitations (aide aux investissements permettant l'adaptation aux changements climatiques : aide à l'isolation, éclairages économe, diversification via les ENR (solaire, bois-énergie, méthanisation) ;
- aide à la récupération des eaux de pluie : 21 projets en 2023 (129 272 € de subventions allouées) ;

- encourager l'implantation de cultures fourragères dérobées : 52 projets – 736 ha implantés ;
- 11,5 km de haies plantées ;
- 25 nouvelles installations soutenues sur des systèmes créateurs de valeur ajoutée ;
- 43 installations accompagnées dans leurs investissements pour des équipements de démarrage ;
- 39 projets de créations d'ateliers transformation, conditionnement et commercialisation à la ferme.

ACTION 40 Préservation et développement de la ressource forestière

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT – Nicolas PORTAS

Services concernés : PIAAT : DASA – DEAT – DEP – DCRT – DGPD

PRAT : Direction Grands Sites

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans le cadre de son Plan Stratégique Départemental en faveur de la sylviculture, le Conseil départemental a souhaité investir pour la préservation et le développement de la ressource forestière de demain.

Près de 270 000 ha de surfaces sont boisées, soit 34 % du territoire puydômois. Essentiellement privées (87 % pour 85 000 propriétaires), le volume sur pied est en constante progression (67 millions de m³) pour une production annuelle de plus de 2,3 millions de m³ avec plus de 55 % récoltés chaque année.

La forêt puydômoise est extrêmement morcelée, avec une propriété moyenne cadastrée inférieure à 2 ha et une parcelle cadastrée moyenne inférieure à 40 ares.

Or, sont soumises à l'obligation de renouvellement des peuplements toutes les coupes rases d'un hectare ou plus, d'un seul tenant, situées dans un massif forestier d'une étendue supérieure à 4 hectares, quel que soit le type de peuplement.

Dans ce cadre, la majorité des propriétaires ne sont pas soumis à cette obligation de reboisement, présentant ainsi un fort risque d'enrichissement.

La volonté du Département est d'inciter les propriétaires à s'engager dans une gestion selon les préconisations de documents de gestion durable pour améliorer la qualité des peuplements aux niveaux économique et écologique, encourager l'adaptation au changement climatique et renforcer l'attractivité sociale des forêts en contribuant à l'ouverture du couvert forestier.

Date de première mise en œuvre :

Une nouvelle mesure est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023, mesure ouverte sur l'ensemble du département.

Dans ce cadre, sont accompagnés les propriétaires forestiers publics et privés possédant une propriété de moins de 25 ha. Les projets accompagnés portent sur des surfaces de

travaux inférieures à 4 ha d'un seul tenant, avec une obligation d'engagement à un document de gestion durable et avec des aides progressives en fonction du type de reboisement

- subvention de 500 €/ha pour un boisement/reboisement en résineux,
- 1 000 €/ha pour une diversification en feuillus dans les boisements ou reboisement résineux ou pour un enrichissement de la sapinière et/ou de peuplements forestiers touchés par un dépérissement climatique et/ou sanitaire
- 1 500 €/ha pour un boisement/reboisement en feuillus.

Budget total et budget consacré en 2023 :

Ainsi depuis le démarrage de cette nouvelle mesure, 89 dossiers ont été accompagnés pour une surface reboisée de 162,8 ha et une enveloppe budgétaire de 111 497 €. Plus de 33 % des projets accompagnés portent sur des projets en diversification et/ou feuillus, représentant plus de 50 % de l'enveloppe budgétaire allouée).

En parallèle, le Département a déployé un pool de chargés de développement territorial forestier sur l'ensemble du département (6 agents) qui sensibilise et accompagne les propriétaires forestiers dans la gestion de leur patrimoine forestier.

Chaque dossier de reboisement est systématiquement accompagné et fait l'objet d'un conseil sur le choix d'essences à planter en fonction de la station forestière (altitude, pédologie, ensoleillement, etc.) et uniquement sur les essences fixées par arrêté préfectoral.

Autrement dit, sur certaines parcelles forestières, uniquement des essences résineuses peuvent être implantées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique forestière, le Puy-de-Dôme a organisé sur le 1^{er} semestre 2023 des réunions d'information à destination des propriétaires forestiers privés sur le thème « Aides forestières et travaux sylvicoles ».

16 réunions ont été organisées sur l'ensemble du département – 23 000 invitations envoyées – plus de 1 600 propriétaires forestiers présents.





B. ÊTRE ACTEUR DE L'URBANISATION DU TERRITOIRE

ACTION 41 Participer à la réflexion sur le foncier et l'urbanisme

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT, Pôle PEPH, Pôle PSS, Sébastien Defix, Léna Chalvon, Margaux Pierrot, Karen Dupen, Hélène Charveron, Marion Robinet, Anne-Luce Morcelet, Nadine Maleysson, Pierre Auroi, Jérémy Colzani

Services concernés : Service juridique, Direction de l'habitat, PSS, Direction de la mobilité et des grands projets

Présentation et déroulé :

La loi ZAN (Zéro artificialisation Nette) du 20 juillet 2023 vise à renforcer l'accompagnement des élus dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols. Dans ce défi avec des composantes techniques importantes, le Département souhaite accompagner les territoires également impactés en parallèle par la loi APER (Accélération des ENR) du 20 mars 2023. Il a ainsi constitué un groupe de travail avec des agents

du service juridique, du pôle social, de la Direction de l'habitat et de la Mission Transition Écologique et des routes/mobilités pour rédiger un **Porter à Connaissance** et communiquer sur les aides et compétences du Département importantes à connaître dans le cadre de la mise en œuvre des documents locaux d'urbanisme.

Dans le même esprit, le Département apporte ses avis consultatifs sur le **SRADET**, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et à la feuille de route annoncée par la Région et l'État dans le cadre de la COP Aura, le 21 décembre 2023.

La convention avec l'Agence d'urbanisme Clermont Massif Central pour 2023 a permis d'avancer sur l'Observatoire des territoires et la question des données et d'être associé à la Rencontre nationale de la Fédération des Agences d'Urbanisme.





C. PRÉSERVER ET FAIRE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL UN ATOUT

ACTION 42 Le puy de Dôme et la transition énergétique

Pôle et agents référents : Pôle PRAT / Philippe MORGE

Service concernés : Equipe Mutualisée de Gestion

Présentation et déroulé :

En lien avec le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) engagés sur des actions de transition énergétique, le Puy-de-Dôme va développer cet axe dans le cadre d'une nouvelle ambition pour la Chaîne des puy-faille de Limagne à l'horizon 2030.

Les actions déjà mises en œuvre

La création du Panoramique des Dômes en 2012 relevait déjà de cette démarche de transition énergétique puisque ce train électrique, en supprimant les 50000 voitures et 7000 autocars qui accédaient auparavant au sommet, permet l'économie de 5.250 tonnes de CO2 sur la durée de 35 ans du contrat de DSP et qu'en descendant, il produit sa propre énergie électrique à hauteur de 30% du besoin du train montant.

Dès 2012, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, des navettes de bus régulières ont été créées entre le centre-ville de Clermont-Ferrand avec de nombreux arrêts sur le parcours (dont la gare ferroviaire) et le pied du puy de Dôme, terminus de la ligne.

Cette initiative permet, non seulement, aux visiteurs, à partir des grandes agglomérations françaises, de venir découvrir le puy de Dôme et la Chaîne des puy sans voiture, mais aussi, aux habitants d'utiliser ses navettes dans leurs besoins de déplacement quotidien.

De plus, le Département s'est engagé en 2016 avec le RGSF dans le dispositif « Escapade nature sans voiture » pour promouvoir la découverte de la Chaîne des puy et du puy de Dôme en privilégiant la marche à pied et l'utilisation des transports en commun.

Afin de réduire la prégnance de la voiture il convient de promouvoir les principes suivants :

- créer une synergie entre les mobilités quotidiennes et celles de loisirs ;
- mettre sur le même plan les objectifs des routes (capacité, sécurité, viabilité) avec les objectifs de transition et d'amélioration de la qualité des paysages ;
- envisager la réduction et la renaturation de certains tronçons peu usités ;
- limiter les impacts des infrastructures liées aux usages de déplacement ;
- renforcer les continuités et équipements en mobilités douces.



La gendarmerie à cheval patrouille chaque été dans la Chaîne des Puy



ACTION 43 Projet Patrimoine mondial à l'horizon 2030

Pôle et agent référent : Pôle PRAT / Cécile OLIVE-GARCIA

Services concernés : Tourisme, Transition écologique, Agriculture et forêts, Routes, Culture, Social, collèges et communication.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans sa phase de candidature, de 2007 à 2018, l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial s'est appuyée sur une coopération multipartenariale tant à l'échelle locale, que nationale et internationale.

Désormais, cette reconnaissance territoriale doit être déployée dans une plus grande transversalité avec les autres directions de la collectivité, au premier rang desquelles la Mission Transition Écologique, à l'appui du projet d'administration.

Un travail a été mené en 2022-2023 à l'appui de l'évaluation internationale, de la célébration des 50 ans de la Convention patrimoine mondial, de la commission développement durable que préside le Département au sein de l'Association des Biens français du patrimoine mondial (ABFPM), de la restructuration du Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire (PRAT) et de la DGSP en son sein, et de la formation du groupe de travail élus patrimoine mondial.

L'objectif est d'élargir le champ des réflexions autour de cinq grands volets dans une nouvelle feuille de route du projet : préserver, accueillir, transformer, rassembler et rayonner.

La question qui a guidé ces travaux est : patrimoine mondial, transition environnementale :

Quels virages prendre pour répondre aux enjeux de cette reconnaissance onusienne et passer à un territoire d'avant-garde ?

La première évaluation internationale à laquelle la Chaîne des Puys – faille de Limagne a été soumise en 2022-2023 a montré qu'une grande partie de ces attendus étaient remplis.

Des marges de progrès ont cependant été identifiées au regard des attendus de ce statut international :

- Accompagner une offre touristique responsable et internationale, articulée aux filières locales et favorable à tout le territoire puydômois ;
- Accroître les effets de l'inscription sur la qualité et le cadre de vie des communautés locales ;
- Poursuivre l'inclusion sociale et culturelle et l'appropriation de cette reconnaissance mondiale, notamment par la jeunesse ;
- Rendre le site accessible à tous (publics éloignés ou empêchés) ;
- Renforcer l'implication du site dans la communauté internationale et répondre aux attentes de coopération entre pays du Nord et du Sud.

De nouvelles thématiques globales sont également devenues prioritaires pour l'UNESCO et doivent désormais être pleinement intégrées à notre plan de gestion :

- Le changement climatique ;
- Le développement durable ;
- Les services écosystémiques ;
- L'inclusion sociale et culturelle.

Le Conseil départemental et les cogestionnaires du bien que sont l'Etat français et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, devront mettre en œuvre de nouvelles actions en ce sens.

Ces questions se posent d'autant plus que le site présente la spécificité d'être un bien naturel habité. Cela a longtemps constitué un frein à son inscription et implique désormais de proposer des modalités de gestion articulant préservation de l'environnement et activités humaines.

Date de première mise en œuvre :

À l'initiative du Président du Conseil départemental, constitution d'un groupe de travail élu dédié, instance de réflexion inter-commissions, transpartisane et inter-territoriale. Ce groupe s'est réuni trois fois en 2023 (24 mars, 23 juin et 29 septembre) avec pour objectif de reposer la vision du projet post-inscription, son lien avec les autres politiques départementales au premier rang desquelles la transition, et son ruissellement sur tout le territoire du Puy-de-Dôme.

La question de la gouvernance est incontournable dans le cadre du projet Chaîne des Puys-faille de Limagne.

Le périmètre du projet met en présence une multiplicité d'acteurs publics (30 communes, 5 EPCI, une demi-métropole, 70 % du SCoT), semi-publics ou associatifs (ONF, consulaires, CRPF...) et individuels (30 000 habitants, propriétaires, acteurs multiples...) qui disposent de leurs propres organes décisionnels ou sont dotés d'une capacité d'action sur le bien à différentes échelles.

La réglementation ne répond pas à des enjeux plus subtils d'articulation des actions et d'adoption de perspectives communes. Enfin, quand bien même ces perspectives communes seraient adoptées, leur mise en œuvre ne ressortirait pas entièrement des compétences du Département, PNRVA et Etat, soit les trois co-gestionnaires officiels du bien qui n'ont donc ni tous les leviers, ni toute la légitimité et encore moins toute l'autorité sur le périmètre.

De plus, de nombreux acteurs cohabitent au sein de la Chaîne des Puys - faille de Limagne: propriétaires, habitants, chasseurs, éleveurs, bergers, propriétaires forestiers (privés et publics), gestionnaires forestiers (ONF et privés), exploitants sylvicoles, traileurs, randonneurs, vététistes, organisateurs de manifestations sportives et culturelles, collectivités (communes, EPCI, SMPNRVA, Département, Région) et l'Etat.

L'action/process vient-elle répondre à une obligation législative ? :

Classement Chaîne des Puys loi 1930, et loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui fait entrer le patrimoine mondial dans la législation française et institue un dispositif de protection des sites patrimoniaux remarquables (favoriser la conservation, la restauration et la transmission du patrimoine, tout en valorisant les territoires).



Les suites après l'inscription au patrimoine mondial

24 MARS	15 MAI	MAI	23 JUIN	JUILLET	29 SEPTEMBRE
1 ^{ère} réunion du Groupe de travail élus transpartisan « patrimoine mondial » sur les suites à donner après l'inscription	Ouverture de la Maison Chaîne des Puys Unesco Hôtel du Département à Clermont-Ferrand	Remise de l'évaluation internationale à l'État	2 ^e réunion du groupe de travail élus « patrimoine mondial »	Remise de l'évaluation internationale à l'Unesco	3 ^e réunion du groupe de travail élus «patrimoine mondial»

La Chaîne des Puys, un territoire vivant

La Chaîne des Puys-faille de Limagne est un territoire vivant avec des espaces forestiers, pastoraux du tourisme, de l'agriculture qui produisent des effets sur les milieux, espèces et paysages.

La préservation répond aux enjeux du patrimoine mondial, notamment la transmission aux générations futures.

De fait, elle s'inscrit dans un temps long, difficile à prendre en compte dans une société de l'immédiateté qui doit pourtant être adaptée au changement climatique ainsi qu'à la crise de la biodiversité.

La Chaîne des Puys-Faille de Limagne est l'un des rares biens français à être inscrit au patrimoine mondial sur des critères naturels. Si la biodiversité et ses milieux ne participent pas de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), ils sont reconnus et contribuent à l'attrait qu'exerce ce site.

Les activités économiques doivent désormais tenir compte du caractère exceptionnel de ce site et c'est l'un des principaux défis de la nouvelle feuille de route patrimoine mondial.

En matière des objectifs poursuivis d'Agriculture/forêt il s'agit notamment de :

- Maintenir les estives en renforçant les activités agropastorales ;
- Favoriser des forêts mélangées et naturelles, résilientes ;
- Favoriser une sylviculture continue (sans coupe à blanc), intégrant les processus naturels (régénération naturelle notamment plutôt que les plantations) ;
- Sur les plantations résineuses allochtones, promouvoir la conversion progressive pour une diversification ;
- Travailler sur la valorisation locale et qualitative des produits bois (feuillus à destination du tranchage, sapins de gros diamètres...).
- Augmenter les éléments clés pour la biodiversité et le fonctionnement naturel des forêts (bois mort, la présence de très gros arbres...).



Les puys se dévoilent : un vaste projet d'aménagement paysager est en cours sur les puys de la Combegrasse, de la Rodde et de Charmont. Il répond à la volonté de rendre leur lisibilité aux formes volcaniques et de développer le pâturage.

Le but est également de concilier les divers usages sur ce territoire : pastoralisme, sylviculture, randonnée, VTT (etc.). Après le puy de la Combegrasse, les premières interventions ont commencé sur le puy de la Rodde. Les élèves du lycée agricole de Montmorillon (Vienne) sont intervenus pour le déboisement au sommet. Les travaux ont été pensés pour respecter les cycles de la faune et de la flore.

À partir du printemps 2024, le troupeau mobile de la Chaîne des Puys pourrait occuper le site pendant la période d'estive pour une période de trois ans.

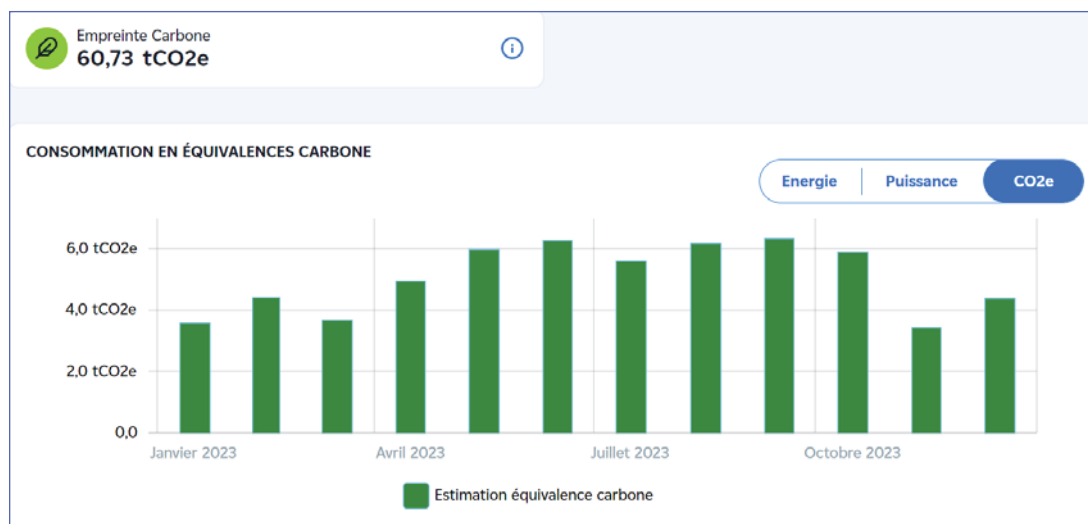
Ces travaux sont coordonnés par l'équipe mutualisée de gestion de la Chaîne des Puys-faille de Limagne avec des agents du Parc des Volcans et du Département du Puy-de-Dôme.



Le Panoramique des Dômes, train à crémaillère du puy de Dôme

Si AtkinsRéalis la société qui gère le Panoramique n'a pas d'engagement contractuel avec le Département concernant la communication d'un rapport développement durable, elle va entrer dans cette démarche en 2024 (avec certification) en lien avec le Snelac, le Syndicat National des Entreprises de Loisirs et des Parcs d'Activités.

Elle réalise un bilan des émissions de gaz à effet de serre qu'elle annexe à son rapport délégataire :



Source Atkinsrealis / Bilan carbone pour le train, ses infrastructures en pied de site, le centre de maintenance donc, mais hors Maison de site au sommet.



Le Panoramique des Dômes, train à crémaillère du puy de Dôme

ACTION 44 Le puy Giroux est devenu le 24^e Espace Naturel Sensible (ENS)

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT/Anne-Pascale Ameil, Marie-Josée Breton Emmanuelle Texier, Sophie Valleix

Services concernés : Direction de l'environnement

Le Département a affirmé en 1994 sa volonté de protéger les Espaces Naturels Sensibles. En 2010, la taxe d'aménagement, qui aide au financement de la gestion de ces espaces, se substitue à 3 taxes (taxe ENS, taxe locale d'aménagement et taxe départementale du CAUE). Actuellement la taxe d'aménagement est au taux de 0,7% (recette 3 M€).

En 2005, le Département a ouvert aux collectivités la possibilité de porter des ENSIL, des ENS à gestion locale via des plans de 5 ans puis 10 ans. Le Département précise ses objectifs dans son Schéma Départemental des ENS 2017-2026 (Préserver, Connaître, Fédérer, Sensibiliser).

Le DPENS facilite la maîtrise des fonciers à forts enjeux environnementaux

Le droit de préemption ENS est un atout. Il s'applique à l'intérieur du périmètre labellisé et permet au Département d'acquérir lors de la mise en vente d'un bien par le propriétaire. Le Puy-de-Dôme peut ainsi développer des actions de protection efficaces. Le rythme des acquisitions reste lent, dépendant des offres. Concernant les ENSIL, le Département n'acquiert pas pour son compte mais délègue aux collectivités porteuses l'exercice du droit de préemption.

En 2023, le puy Giroux est devenu le 24^e Espace Naturel Sensible (ENS) d'initiative locale porté par Romagnat avec l'objectif de préserver la naturalité de ce vieux volcan de 16 millions d'années tampon du bien Chaîne des Puys-faille de Limagne et qui s'étend sur 51 ha, à 200 mètres de la faille de Limagne. Son point culminant s'élève à 838 m d'altitude.

Par la labellisation Espace Naturel Sensible, Romagnat souhaite préserver ce réservoir de biodiversité, mais aussi

protéger l'intégrité de ce paysage qui revêt un intérêt majeur. 58 % du puy est recouvert de végétations forestières.

Sa chênaie à Céphalanthère de Damas, propre aux bordures des Limagnes, est assez rare dans le Massif central. De nombreux arbres remarquables sont présents (vieux châtaigniers, chênes centenaires, peupliers noirs et pins sylvestres de belle allure et âgés) qui possèdent des cavités servant d'habitats à la faune.

Parmi les espèces déjà recensées on compte, entre autres :

- **158 espèces de coléoptères saproxyliques**, dont 40 sont considérées comme bioindicatrices, 3 possèdent un indice patrimonial de niveau 4, 3 le statut en danger et 17 vulnérables.
- **73 espèces de lépidoptères**, soit 48 % des papillons présents dans le département, dont 1 sous protection nationale (Zygène de la Petite coronille) et 9 autres considérées comme patrimoniales.

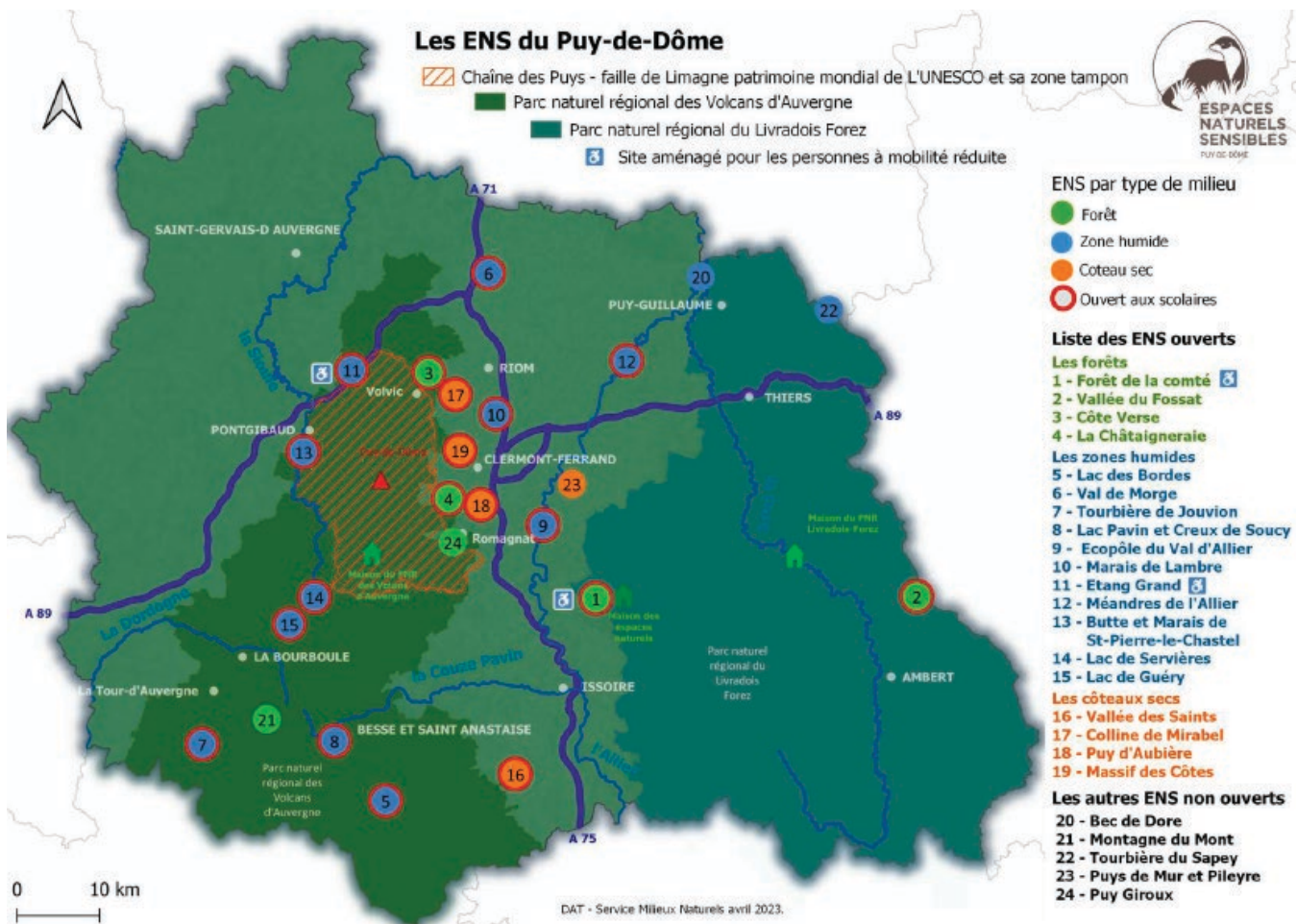


Le Zygène de la Petite coronille espèces de lépidoptères sous protection nationale
Crédit photo - Philippe Bachelard



Le puy Giroux Crédit photo - Thomas Vazeille





Les hêtres remarquables de Ceyssat

Le 1^{er} septembre 2023, l'association A.R.B.R.E.S a remis au Département le label Ensemble arboré remarquable pour 40 hêtres du col de Ceyssat (le long de la D68).



ACTION 45 La Forêt de la Comté un ENS pionnier et exemplaire

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT/Anne-Pascale Ameil, Marie-Josée Breton Emmanuelle Texier, Sophie Valleix/Sarah Millet

Services concernés : Direction de l'environnement

Présentation et déroulé :

La Forêt de la Comté, le premier des ENS départementaux est désormais reconnue au niveau international pour la qualité de sa gestion et l'implication du monde associatif et scientifique dans sa préservation et l'observation de l'évolution de sa biodiversité.

Sa forêt

Elle est gérée de manière durable : aucune coupe rase n'est réalisée, le temps de régénération est respecté entre chaque coupe. Elle est labellisée PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières). Un document d'aménagement a été rédigé par l'ONF (Office National et Forêt). Ce document planifie les coupes et des travaux à réaliser sur 20 ans afin que la forêt se renouvelle et que la sylviculture soit respectueuse des milieux naturels.

Aucune coupe n'est réalisée lors de la nidification de la faune (entre le 1er mars et le 15 juillet voire le 31 août selon les secteurs). Le bucheronnage manuel est privilégié afin d'éviter le tassement des sols par les engins forestiers.

Depuis 2022, le bois résineux est vendu par l'ONF en local selon les besoins notamment à la scierie de la Comté (Vic-le-Comte) et la Scie d'Ici (Saint-Quentin sur Sauxillanges). Le surplus ainsi que le chêne est vendu en ventes publiques avec le label Europe (le bois ne peut être transformé que dans l'Union européenne). Généralement, le bois est vendu en France (Auvergne, Bourgogne).

Des lots de bois de chauffage sont vendus aux particuliers du Département chaque année.

Les aménagements

Des toilettes sèches autonomes (avec lombrics) accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été installées.

Le sentier des Contes a été labellisé tourisme et handicap en 2022 pour 4 déficiences : visuelle, auditive, moteur et mentale. C'est le sentier le plus fréquenté notamment par les EHPAD, écoles, crèches et particuliers porteurs de handicap.

La maison des espaces naturels a été construite en 2008 dans le but de permettre l'accueil du public. Ce bâtiment peut être mis à disposition des organismes sur réservation.

Les inventaires et suivis

Comme pour l'ensemble des ENS, de nombreux inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés inscrits dans le plan de gestion 2021-2030. Tous les ans, la LPO vient vérifier la présence d'espèces protégées sur les parcelles qui vont être exploitées afin de donner des instructions pour leur protection pendant la coupe ;

- Tous les 2 ans, (dernier en 2023), un inventaire des sonneurs à ventre jaune (crapaud) est réalisé. C'est une espèce protégée qui a besoin de forêts en bon état et de points d'eau (mares, ornières) pour vivre ;
- Un suivi des écrevisses à pattes blanches (espèce protégée) sera réalisé en 2024 ;
- Un suivi des arbres sur certaines placettes a été réalisé en 2023 (puis tous les 10 ans). La croissance des arbres étant lente la « santé de la forêt » ne peut pas s'apprécier sur un temps court ;
- Un suivi des coléoptères saproxyliques (scarabées dont le cycle de vie est associé au cycle de dégradation du bois sera réalisé en 2026 et 2027 pour suivre l'impact de la gestion forestière sur la biodiversité).



Les installations de confort et les toilettes sèches dans le bois de la Comté réalisées in situ avec les épicéas de la forêt.





Lys martagon –Crédit photo Conseil départemental du Puy-de-Dôme/Emmanuelle Texier

- Un suivi des arbres de l'arboretum a été réalisé en 2023 (puis tous les 10 ans) afin d'évaluer les essences qui sont adaptées à la forêt ;
- Les débits du ruisseau du Pignols sont suivis afin de connaître l'impact du réchauffement climatique sur la ressource en eau.
- Des relevés d'ADN vont être réalisés dans les mares en 2025 afin d'identifier les amphibiens présents sur le site.
- Les mares sont entretenues si besoin tous les ans

Dispositifs légaux : Comme quasiment tous les ENS, un droit de préemption a été instauré sur près de 900 ha ce qui rend le Département prioritaire en cas de vente de parcelles. Actuellement, le Département a la maîtrise foncière d'environ 620 ha sur ce site.

Des arrêtés municipaux interdisent l'utilisation de véhicules à moteur sur les chemins ruraux traversant l'ENS sur les communes de Sallèdes et Pignols. Un gardien assermenté est présent sur place afin de faire respecter les différentes réglementations.

Une réserve Biologique intégrale (RBI)

a été instaurée par arrêté interministériel en novembre 2022. Ce classement permet d'appliquer une réglementation stricte sur 87 ha et aucune exploitation forestière n'y sera réalisée.

Cette réserve est gérée par l'ONF qui réalise aussi un programme d'inventaires en parallèle de celui de l'ENS selon un plan de gestion. Plusieurs inventaires suivants vont être réalisés.



Le leitmotiv

|| Pour protéger, il faut connaître.
Pour connaître, il faut aimer ||



ACTION 46 Naturez-vous : les rendez-vous nature sur les ENS et au sommet du puy de Dôme / Chaîne des Puys

Pôle et agent référent : PIAAT, Sophie VALLEIX, PRAT, Maryline ROMANET

Service(s) concernés (montrer la transversalité) : Service Milieux naturels (DEAT) Unité Définition modalités d'accueil des publics (DGSP) Service Alimentation et Valorisation (DASA) Service du Développement Numérique (DEAT) Unité Développement Numérique (Mission Tourisme) Unité Communication (PIAAT et PRAT) et Direction de la Communication, Marchés, Finances

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'agenda des sorties nature porté par le Puy-de-Dôme et ses partenaires est essentiellement programmé par les Directions Environnement et Aménagement des Territoires et des Grands Sites Patrimoniaux, complété par les balades à la ferme proposées par la Direction de l'Agriculture.

Ce travail participe à démontrer l'exemplarité du Département dans la protection de nos lieux de nature et à sensibiliser le grand public aux enjeux avec l'aide de prestataires (environ 25) dotés de solides connaissances scientifiques et qualifiés en matière d'éducation à l'environnement.

Parmi les objectifs de ce programme :

- Proposer un accompagnement dans la découverte de ces espaces : leurs singularités, les habitats, la biodiversité, les relations homme/nature ;
- Développer la connaissance sur les modes de gestion et de préservation ;
- Porter à connaissance les spécificités du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne ;

- Favoriser la compréhension des enjeux écologiques, culturels et paysagers et véhiculer les bons messages de préservation (ex. : les inscrits sont invités à covoiturer) ;
- Croiser les approches naturalistes, scientifiques, artistiques, sportive (etc.) ;
- Valoriser et participer à l'attractivité tout en soutenant le secteur professionnel de l'éducation à l'environnement ;

BILAN

- > Le taux d'inscription est en moyenne de 80% en 2023
- > 485 rendez-vous Chaîne des Puys et au puy de Dôme : 10 100 participants
- > 150 animations sur les ENS : 2 250 participants
- > + 385 visites guidées au sommet du puy de Dôme ont comptabilisé 7 575 participants.

Budget total et budget consacré en 2023 :

Médiations : 24 000 € ENS et 20 000 €
Chaîne des Puys – faille de Limagne (+ 22 500 € visites guidées Puy-de-Dôme) Communication : 8 140 €

ACTION 47 La démarche Ma commune au naturel

Pôle et agent référent : Pôle PRAT Iliana BRUNEL

Services concernés : Mission tourisme : Nadine MALEYSSON/ Cédric CORRE/Iliana BRUNEL

Présentation et déroulé :

La démarche Ma commune au naturel portée par le Département par délégation du Comité national des villes et villages fleuris a vu le nombre de communes inscrites progresser de 74 en 2022, à 86 en 2023 (dont 29 nouvelles).

Cette démarche a pour objectif de promouvoir la création d'un environnement favorable au bien être et attractif à travers des aménagements paysagers de qualité, un entretien éthique et une gestion durable. Le 14 décembre, les prix ont été remis à Chauriat notamment à Champeix, Mozac, Thuret, la Tour-d'Auvergne qui pourront candidater pour le label.



ACTION 48 La Via Allier projet emblématique du Département et de ses transitions

Pôle et agent référent : PIAAT/Direction des grands projets
Nicolas MORISSET

Services concernés : Direction Grands Projets et Déplacements – Direction Etudes et Programmation (Service Ingénierie et Travaux – Service Ouvrages d’Art – Service Exploitation et Sécurité) – Direction Coordination Routes et Territoires (Directions Routières et d’Aménagement Territorial) – Direction Environnement et Accompagnement des Territoires – Direction Agriculture, Sylviculture et Alimentation – Mission Tourisme – Direction des Archives Départementales – Direction Culture – Direction des Affaires Juridiques – Direction de la Communication – Direction Transformation et Appui aux Transitions et les pilotes de la transition chargés de l’eau.

Descriptif de l’action et son déroulé :

La première approche du projet a été bien entendu ses avantages indéniables en terme de bien être qualité de vie avec le déploiement d’activités sportives ou de loisirs dans un espace où la qualité de l’air et de l’environnement sont préservés et où certaines sections seront accessibles sans difficulté pour les personnes en situation de handicap. Ces espaces seront une opportunité de reconnexion à la nature pour le plus grand nombre.

Les secteurs Nord et Sud sont par ailleurs soumis à autorisation environnementale, les effets des travaux sur l’environnement, leur réduction et leur compensation sont pris en compte d’autant que le projet favorise clairement la mobilité décarbonée et le tracé pouvant devenir un véritable démonstrateur d’espace de conciliation des usages de l’eau puisqu’il qui recoupe la biodiversité, le tourisme, le sport, le patrimoine, les infrastructures, la cohabitation avec l’activité agricole.

La sécurité le long de l’itinéraire a été un point de vigilance avec par exemple l’encorbellement des franchissements des ponts de Dallet et de Cournon apprécié notamment par les femmes dont les études montrent qu’elles sont plus particulièrement sensible à la sécurité durant leur trajet.

Sur le plan touristique, la Via Allier devrait permettre une animation supplémentaire des secteurs traversés et donc le développement de projet hébergement, restauration, services de location ou de réparation de vélos.



Temps de concertation et ateliers participatifs avec les élèves du secteur du Val d’Allier – Crédits photographiques : P-A Heydel

Le projet Via Allier s’appuie également sur une convention de partenariat Région-Département-EPCI. Les ressources financières complémentaires mobilisent l’Etat (Fonds Mobilités Actives, Monuments Historiques) et les fonds européens (FEDER et plan de relance).

Les principales étapes :

Sur le secteur Sud : Authezat – Brassac-les-Mines ;
secteur Nord : Pont-du-Château – Saint-Sylvestre-Pragoulin ;
secteur Centre : Pont-du-Château – Authezat.

Action 1 – Études réglementaires pour les projets des secteurs Sud et Nord, comportant des inventaires faune/flore/habitats et zones humides (2021 → 2024). En 2023 : délibération de l’exécutif départemental, concernant les tracés finaux. Adoption du scénario de restauration pour le pont suspendu de Parentignat, ouvrage inscrit à l’inventaire des Monuments Historiques.

Action 2 – Poursuite de la concertation avec les parties prenantes des projets Nord et Sud : élus des communes et EPCI, exploitants agricoles, associations et services de l’État. En 2023 : atelier participatif regroupant élus, associations, État sur les revêtements pour la Via Allier.

Action 3 – Maîtrise d’œuvre du Département pour la première phase de travaux sur le secteur centre (2021 → 2023). En 2023 : achèvement des travaux de voirie.

Action 4 – Préparation de l’implication des habitants sur les projets Nord et Sud. Élaboration d’une stratégie d’animation et de concertation déployées en 2022 (2021 → 2024). En 2023 : mise en œuvre des actions d’animation pour le secteur Nord avec trois balades animées, une journée Journalistes au fil de l’eau et une exposition fil rouge. Diffusion du dossier de concertation et réunion publique pour le secteur Sud.

Action 5 – Projet de réalisation d’encorbellements sur le pont de Cournon et sur le pont métallique de Dallet, permettant l’amélioration des conditions de circulation des cyclistes. (2021 → 2024). En 2023 : réalisation des travaux et mise en service pour le Pont de Cournon, démarrage des travaux pour le pont métallique de Dallet (achèvement prévu début 2024).

Action 6 – Mise en récit du projet Via Allier dans son territoire par un collectif d’artistes, ayant donné naissance au cabinet de curiosités Le goût de la voie verte (2021 et 2022). En 2023 : exposition du cabinet de curiosités dans le cadre des animations autour du projet Via Allier.



Action 7 – Délibération de principe sur l'accompagnement des projets collectifs de valorisation des productions agricoles (2021). En 2023 : délibération pour la signature du protocole départemental d'indemnisation des exploitants établi avec la Chambre d'Agriculture, applicables aux acquisitions foncières amiables pour la Via Allier.

Action 8 – Travail collaboratif avec le CAUE Conseil Architecture et Urbanisme pour le recensement du petit patrimoine, des paysages et des vues le long de la Via Allier et sur la définition du mobilier d'accompagnement (repos, information...), travail restitué en 2022 sous forme de carnets d'enjeux pour les deux secteurs.

Action 9 – Accompagnement des territoires dans l'élaboration de projets locaux de valorisation en lien avec la Via Allier.

Action 10 – Mobilisation d'une association d'Insertion par l'Activité Economique pour la réalisation de prestations d'entretien de la voie verte.

Action 11 – Mise en tourisme de l'itinéraire Via Allier. En 2023 : délibération pour le déploiement de la marque collective Accueil Vélo notamment sur l'itinéraire Via Allier. Des propositions ont été faites à l'exécutif pour le nouveau nom de l'itinéraire « déclassé » Via Allier sur routes départementales entre Pont-du-Château et Authezat suite à l'achèvement des travaux de la voie verte sur ce secteur.

Budget total et budget consacré en 2022 : 21 800 000 € pour le budget total.

ACTION 49 Réalisation du 4^e Schéma cyclable du Département (2024-2034)

Pôle et agent référent : PIAAT / Nicolas MORISSET

Services concernés : DGPD DEP/SCDE

Descriptif de l'action et son déroulé : La Direction des grands projets au sein du pôle PIAAT s'est vu confier la réalisation du quatrième schéma cyclable du Puy-de-Dôme en partenariat avec les EPCI et des communes.

Le 4^e Schéma départemental des itinéraires cyclables (2024-2034) ambitionne un développement pérenne des modes de déplacement doux en intégrant la notion de responsabilité environnementale et énergétique. Il a un

impact économique, écologique, sanitaire et social car le vélo a des avantages variés :

- il permet de lutter contre la sédentarité et de développer ses bienfaits sur la santé ;
- il est devenu un facteur de préservation de l'environnement (réduction des GES) ;
- il est au cœur de projets transversaux, permet de développer une gouvernance cohérente, un travail collaboratif avec les EPCI et les services du département (Route, Collège, Tourisme, Bâtiments, Communication...).

Date de première mise en œuvre : 1996 pour le premier schéma

Budget total et budget consacré en 2023 : 80 000 €

ACTION 50 Développer les continuités écologiques, trames bleues

Pôle et agent référent : PIAAT/ DAT/ SMN/ Pierre PEYRARD
PIAAT / Direction des Routes

Service Ouvrages d'Art : Vincent TIXIER

Services concernés : Service Milieux Naturels / Services Ouvrages d'Art Direction Départementale des Territoires et Office Français de la Biodiversité

Descriptif de l'action et son déroulé :

Certains ouvrages d'art qui enjambent des cours d'eau comportent des seuils, des obstacles qui empêchent ou limitent la libre circulation des poissons et des sédiments. L'action de restauration des continuités écologiques permet l'effacement de ces seuils, par une modification des ouvrages existants pour retrouver la trame bleue des cours d'eau.

Date de première mise en œuvre : Cette action entamée en 2019 répond à l'obligation pour le Département, en tant que propriétaire des ouvrages, d'effectuer les travaux de conformité avec la Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000.

Budget total et budget consacré en 2023 : Dépensés 2023 : 115 725 € TTC

- Valbelex (Couze) : 32 897 € TTC

- Vic le Comte (Pignols) : 37 775 € TTC

- Château sur Cher (Mousson) : 45 053 € TTC

Dépenses antérieures à 2023 : environ 350 000 € TTC



ACTION 51 Aménagements du Lac d'Aydat

Pôle et agent référent : PIAAT / Nicolas MORISSET

Services concernés : Direction des grands projets

Présentation et déroulé :

Le Lac d'Aydat permet la pratique de nombreuses activités d'eau avec une plage et une base nautique aménagée va faire l'objet d'une nouvelle approche paysagère du giratoire

des 13 vents au front du lac, de la base nautique au village d'Aydat. Parmi les objectifs majeurs : le verdissement, la création de zones d'ombre, la désimperméabilisation pour favoriser l'infiltration à la parcelle. En 2023, les 20 fiches d'aménagement ont été validées et une phase de concertation s'est déroulée avec l'ensemble des parties prenantes.

ACTION 52 Protection et gestion du Lac de Guéry

Pôle et agent référent : PIAAT/ DAT/ SMN / Mathilde ANDRÉ

Services concernés : Service Milieux Naturels / Direction des Routes / DRAT Sancy

Descriptif de l'action et son déroulé :

Concernant le lac de Guéry, le but est de protéger le patrimoine naturel (en évitant une forte dégradation de la qualité du lac), de favoriser la biodiversité des milieux agropastoraux et zones humides) et de préserver le lac d'une fréquentation excessive.

Pour cela, plusieurs actions sont prévues : préservation et restauration des zones humides, animations agro-environnementales, participation à la gestion durable de la forêt, amélioration des infrastructures d'accueil, les animations grand public et scolaires.

Dans le cadre du changement climatique une action de coordination des projets scientifiques menés sur le site du Guéry est prévue avec étude/observation sur avifaune, station météo, dépérissement forêt, pâtures avec INRAE, ONF, LPO ainsi que d'autres actions d'expérimentation de plantation de bosquets dans estives, diversification des milieux et ombrage avec l'ONF, la Fédération de chasse.

Date de première mise en œuvre :

- A. Définition du plan de gestion de l'ENS : Rédaction du premier plan de gestion (2025-2029) confiée au PNRVA avec plusieurs réunions de concertations avec les acteurs locaux. Rédaction plan de gestion prévue de novembre 2022 à avril 2024.

En 2023 : rédaction du plan de gestion au ¾ (partie diagnostic et stratégie d'action et lancement d'une étude paysagère pour l'aménagement d'un sentier autour du lac et optimisation et sécurisation des structures d'accueil au bureau d'étude Arpentère (marché d'août 2023 à mi-2024). Réalisation en 2023, d'1/3 de l'étude.

- B. Mise en conformité du barrage : Marché de maîtrise d'œuvre en cours. Travaux prévus en 2025. En 2023, étude avant-projet (tranche ferme) et étude de faisabilité de production hydroélectrique réalisée en 2023.

Budget total et budget consacré en 2023 :

- A. Définition du plan de gestion de l'ENS : coût de la rédaction 22 680 € TTC (pas de paiement en 2023) et étude paysagère globale : 23 292€ TTC (pas de paiement en 2023).

A savoir : le financement européen pour l'achat du lac (LEADER) avait pour condition la mise en œuvre d'un plan de gestion.

- B. Mise en conformité du barrage :

- Total étude : 200 000 € TTC

- Total travaux de réhabilitation :
nouvelle estimation à 1 650 000€ TTC

- Dépense 2023 études = 72 322 € TTC

- Dépense 2023 travaux = 0 €

- + étude faisabilité de production hydroélectrique budget total 10 680€ TTC et totalité payée en 2023.

Cette action répond à l'arrêté de prescription de mise aux normes de l'évacuateur de crues.

La gestion d'un ouvrage hydraulique classé pour la sécurité est une nouveauté pour le Département.



ACTION 53 Protection et gestion du Lac de Servières

Pôle et agent référent : PIAAT / DEAT / SMN / Emmanuelle TEXIER

Services concernés : Service Milieux Naturels / Direction des Routes / DRAT Sancy

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département est compétent, au titre de la loi du 18 juillet 1985, pour deux missions : protéger des espaces naturels et les ouvrir au public afin de les sensibiliser aux enjeux de préservation. À ce titre, il peut les aménager pour être ouverts au public.

Le plan de gestion de l'ENS Lac de Servières couvre la période 2022 à 2026. En 2023, la collectivité a financé des études pour faire l'inventaire des libellules et une cartographie des

herbiers aquatiques dont certaines espèces sont protégées au niveau national et européen.

La création d'une aire d'accueil du public sur l'ENS du Lac de Servières, destinée à limiter les effets négatifs liés à sur-fréquentation, n'a pas pu être réalisée en raison d'un marché infructueux.

Date de première mise en œuvre : Plan de gestion mis en œuvre depuis 2022

Budget total et budget consacré en 2023 : 570 000 € pour l'aire d'accueil

285 250 € pour la mise en œuvre du plan de gestion sur 5 ans, soit 57 050 € en moyenne par an

ACTION 54 La Préservation des zones humides

Pôle et agent référent : PIAAT / Marie-Josée BRETON

Services concernés : Service Milieux Naturels

Descriptif de l'action et son déroulé :

Source Office Français de la Biodiversité : « les zones humides rendent de multiples services mais elles restent menacées par les activités humaines. Enrayer leur déclin est devenu primordial.

Selon l'article L211-1 du Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Tourbières, prairies inondées, marais, prés salés, forêts alluviales ou encore mangroves, il existe de nombreuses zones humides et chacune abrite d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. À l'heure actuelle, s'il existe un réseau partenarial des données sur les zones humides, aucun inventaire national ne permet d'évaluer de manière précise la surface couverte par les milieux humides sur le territoire français. Cependant, les travaux cartographiques les plus récents (2023) estiment

que 30 % du territoire hexagonal est propice à la présence de zones humides. En Outre-mer, 91 055 hectares de mangroves sont sous juridiction française. (Les zones humides en France - Synthèse des connaissances en 2021). »

Les zones humides sont également des puits de carbone.

Un plan départemental des zones humides du Puy-de-Dôme va être présenté en 2024, les premières études ont été dévoilées aux élus de la commission 5 dédiée à la transition écologique en 2023 avec l'objectif de s'inscrire dans la convention Ramsar du nom du traité relatif aux zones humides d'importance internationale adopté dans les années 60 dans la ville iranienne du même nom.

Le 2 février, **une journée mondiale des zones humides** est organisée chaque année à laquelle participe le Département via ses sites labellisés ENS : Écopôle du Val d'Allier, le lac de Guéry, la tourbière de Jouvion, la rivière Allier, le marais de Lambre, le val de Morge, le lac de Servières, le marais de Saint-Pierre-le-Chastel.

Budget : choix du bureau d'étude en novembre 2022, budget 15000 euros



L'Écopôle du Val d'Allier : Espace Naturel Sensible d'initiative locale issu de la réunion de l'ENS départemental «Étang du Pacage» et de l'ENS d'initiative locale Écopôle, porté depuis 2002 par le SEAT (Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique) de Pérignat-sur-Allier. Le Département a voté la jonction des deux sites, créant l'Écopôle « agrandi », par délibération le 28 janvier 2019.



Le GIP TERANA : 10 Départements à l'unisson

Les laboratoires départementaux d'analyses du Cantal, du Cher, de la Creuse, de la Drôme, de l'Indre, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et du Rhône se sont regroupés pour former le Groupement d'Intérêt Public (GIP) TERANA. Les laboratoires membres contribuent à prévenir des risques de contaminations alimentaires, d'épidémies animales, de pollutions de l'eau, de l'air et des sols. TERANA dispose également d'un laboratoire de métrologie spécialisé dans l'étalonnage de température. Le SATEA (Service d'Assistance Technique à l'Eau et l'Assainissement du Département du Puy-de-Dôme) réalise des prélèvements d'eaux usées sur les 560 stations d'épuration suivies et 1260 visites annuelles. Ces échantillons sont ensuite analysés par TERANA.



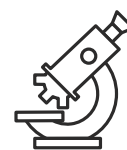
TERANA en chiffres :



10
départements



430
agents



1 900 000
échantillons analysés
chaque année





CHAPITRE VI

2023 AGIR POUR L'EAU

- A - Accélérer les travaux en responsabilité
- B - Placer la sobriété et la réutilisation des eaux usées au cœur des usages
- C - La neige ressource sous pression qui induit une démarche de tourisme 4 saisons

La situation des nappes souterraines en France

(Source BRGM) « Les ressources en eaux souterraines constituent un élément essentiel pour l'alimentation en eau potable et pour satisfaire les besoins de l'agriculture. Ces ressources peuvent être surexploitées et, la demande devenant supérieure à la recharge, la surexploitation peut engendrer des phénomènes irréversibles tels que des problèmes de qualité ou d'assèchement avec des impacts sur les écosystèmes associés.

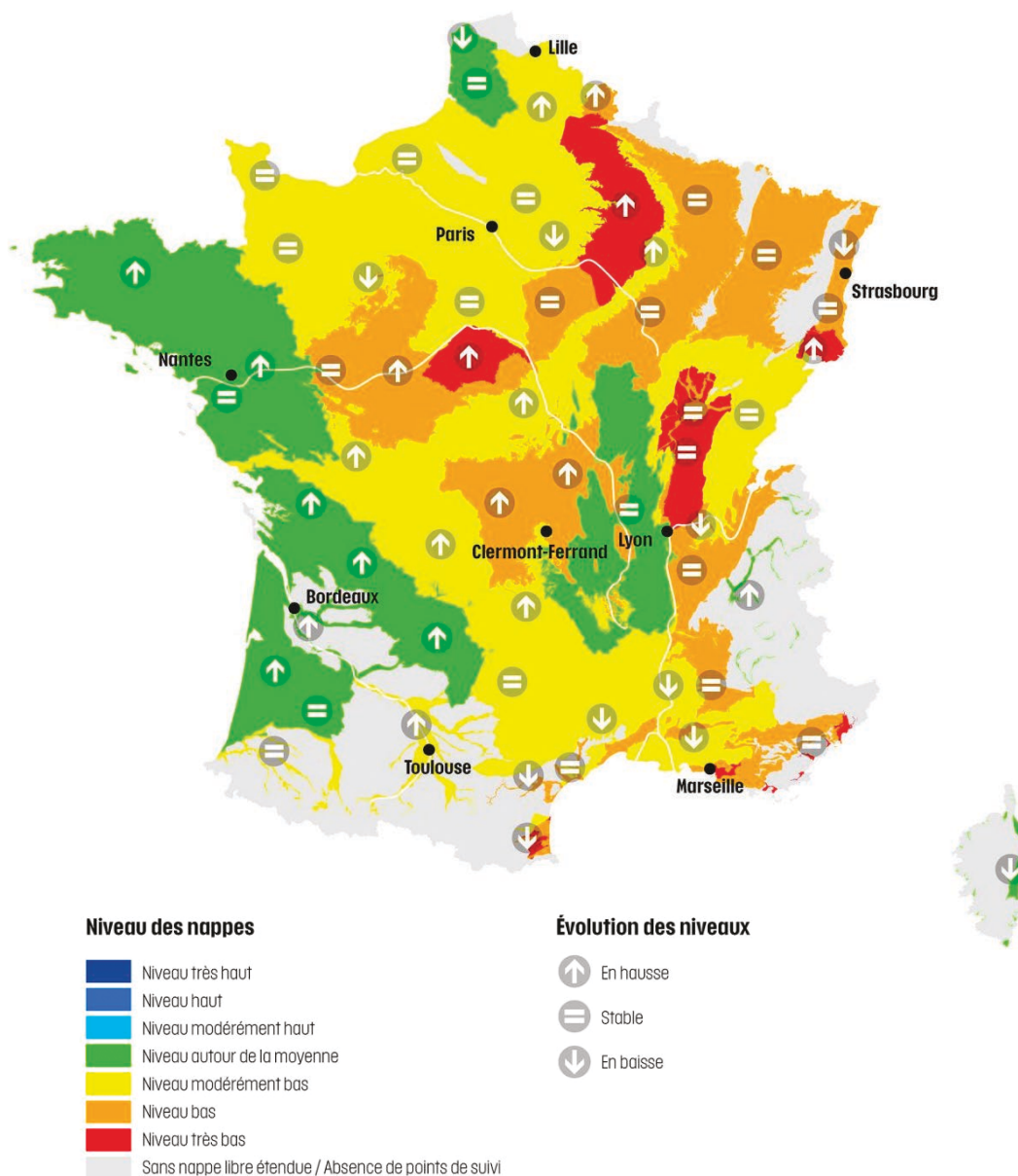
Avec l'augmentation des inondations, les nappes sont également exposées à des pollutions renforcées par les activités humaines (nitrates, pesticides, polluants organiques, métaux lourds, nanoparticules, rejets des eaux usées domestiques, polluants émergents, bactéries et virus antibio-résistants, résidus, etc.). »



Situation hydrogéologique au 1^{er} avril 2023

« Après plusieurs semaines sans pluie efficace, les précipitations de mars 2023 ont engendré des épisodes de recharge sur les secteurs les plus arrosés. Cependant ces pluies ont eu peu d'impact sur l'état des nappes. La situation est demeurée peu satisfaisante sur une grande partie du pays : 75% des niveaux des nappes restant sous les normales mensuelles (58% en mars 2022) avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas.

À partir d'avril, les épisodes de recharge sont restés ponctuels, sauf événements exceptionnels.»



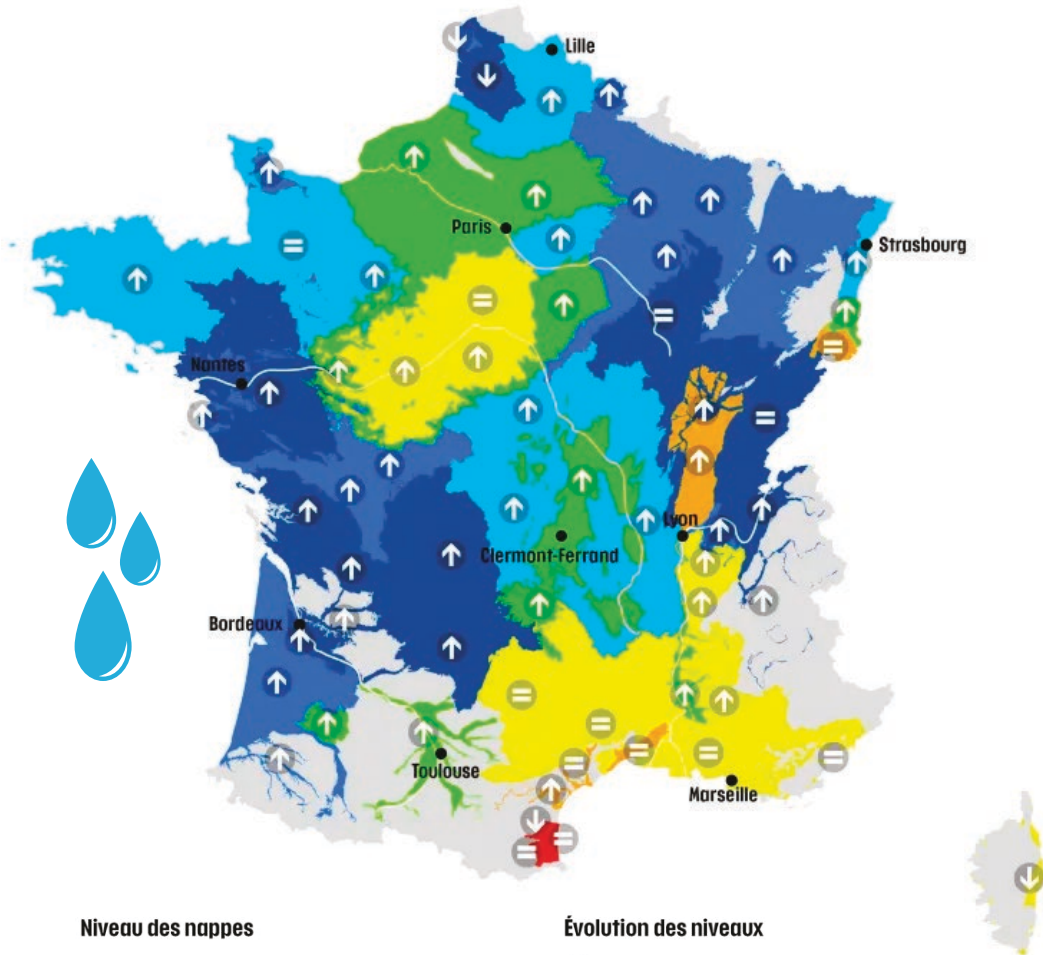
Source - BRGM





Situation hydrogéologique au 1^{er} janvier 2024

«En décembre 2023, la recharge des nappes s’est poursuivie avec 69% des points d’observation en hausse. Seules les nappes du pourtour méditerranéen et de Corse avaient des niveaux stables ou en baisse. L’état des nappes est très satisfaisant du fait d’un début de période de recharge arrosé. Ce début de recharge hivernale permet d’espérer des niveaux satisfaisants en sortie d’hiver. Cependant, en cas de précipitations insuffisantes, la vidange pourrait reprendre et l’état des nappes se dégrader rapidement sur les nappes réactives et lentement sur les nappes inertielles. En 2024, la situation devra être surveillée sur les nappes du pourtour méditerranéen, fragilisées par un étiage sévère et l’absence d’épisodes notables de recharge ».



Source - BRGM



2023 la situation de l'eau dans le Puy-de-Dôme

Après la sécheresse de l'hiver 2022/2023 qui a empêché une recharge suffisante des nappes phréatiques en France, le gouvernement a souhaité déclencher la présentation du Plan national d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. La question des réserves disponibles d'eau douce et de leurs usages s'est imposée au cœur des enjeux prioritaires, partout en France.

Si le Puy-de-Dôme a longtemps été un territoire privilégié où la ressource abondait tant en qualité qu'en quantité, l'actualité 2023 a montré un changement majeur avec au 3 mai, 44 communes du Livradois-Forez et du secteur de Riom sous mesures de restriction préfectorales dont certaines du secteur d'Ambert qui étaient déjà ravitaillées depuis l'hiver par camions-citernes, des conflits d'usages entre la société civile et le monde économique, une sécheresse avec des conséquences sur la résistance des bâtiments et une diminution de la production de fourrage pour les élevages (etc.).

Dans le même temps, la réorganisation de la gestion de l'eau s'est poursuivie, la loi NOTRe imposant aux communes de confier cette compétence aux EPCI avant le 1^{er} janvier 2026.

S'il n'a pas directement de compétence en matière d'eau, le Département a porté la révision de son Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable, dont les orientations ont été présentées à l'occasion de quinze rencontres avec les EPCI et syndicats exerçant cette compétence. Un exercice renouvelé au second semestre 2023 avec les communes exerçant encore la compétence et les EPCI qui la prendront en 2026.

3 arrêtés sécheresse pris par le préfet depuis le début 2023

L'arrêté préfectoral du 2 mai concerne 31 nouvelles communes du département avec une limitation des usages de l'eau pour la période du 3 mai au 30 juin. Treize communes de l'arrondissement d'Ambert étant déjà visées, 44 communes du Puy-de-Dôme sont sous mesures de restriction. La liste des nouvelles communes concernées dans le secteur de Riom : Aubiat, Beauregard-Vendon, Chambaron-sur-Morge, Chappes, Châteaugay, Châtel-Guyon, Clerlande, Davayat, Ennezat, Enval, Gîmeaux, Le Cheix, Malauzat, Marsat, Martres-sur-Morge, Ménétrol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Prompsat, Randan, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Sardon, Thuret, Varennes-sur-Morge, Villeneuve-les-Cerfs, Volvic, Yssac-la-Tourette.

L'arrêté préfectoral du 7 mars Face à des difficultés d'approvisionnement en eau potable dans plusieurs communes du département, le préfet du Puy-de-Dôme a pris des mesures de restriction des usages de l'eau pour 13 communes de l'arrondissement d'Ambert. La liste des communes de l'arrondissement d'Ambert visées par cet arrêté : Arlanc, Baffie, Beurières, Chaumont-le-Bourg, Dore-l'Église, Marsac-en-Livradois, Mayres, Medeyrolles, Novacelles, Saint-Alyre-d'Arlanc, Saint-Just, Saint-Sauveur-la-Sagne, Sauvessanges.

L'arrêté préfectoral du 4 avril a défini les mesures de préservation de l'eau à mettre en œuvre en cas d'étiage sévère :

- des mesures de restriction des usages ;
- l'instauration d'une «zone eau potable axe Allier» (concernant l'agglomération clermontoise) afin de gérer de manière harmonisée les restrictions d'usage sur les communes dépendant de l'Allier pour leur approvisionnement ;
- les Plans d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE) et Plans de Sobriété Hydrique (PSH). Les entreprises ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) peuvent s'engager dans une démarche de progrès pour réduire leur consommation en eau.

Mesures d'urgence de lutte contre les fuites : 4 communes puydomoises classées prioritaire en 2023

Le Plan Eau national présenté le 30 mars a également annoncé un dispositif de lutte contre les fuites d'eau dans 170 villes.

Dès 2024, le gouvernement veut mobiliser 180 millions d'euros par an pour résorber « en urgence » les fuites d'eau en France dans les points les plus sensibles (taux de fuite supérieur à 50 %).

Dans le Puy-de-Dôme, 4 communes sont concernées : Briffons, Condat-lès-Montboissier, Sainte-Agathe, Viverols.



Source : Plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité départementale 2023



Barrages de Naussac et Villerest

La quantité d'eau retenue dans les barrages représente un enjeu important pour la France mais majeur pour le Puy-de-Dôme. La vocation des ouvrages de Villerest et Naussac est de lâcher de l'eau en période d'étiage, pour maintenir un débit minimum dans la Loire et dans l'Allier afin de satisfaire les différents usages de l'eau (industriels, agricoles, production d'eau potable) et les besoins des milieux naturels.

La période de soutien d'étiage s'étend généralement de juin à novembre mais peut être aussi précoce ou se prolonger jusqu'en décembre.

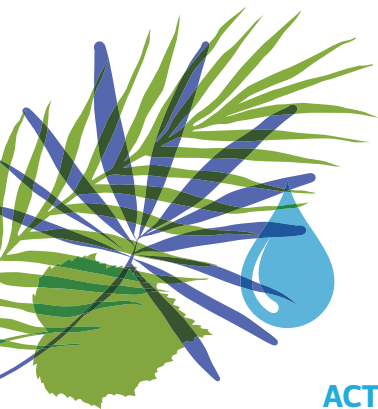
À ce jour, il reste encore près de 55 millions de mètres cubes d'eau dans le barrage de Naussac, rempli à hauteur de 32 % de sa capacité globale.

La situation des barrages de Naussac et Villerest



Source - Établissement public Loire - <https://www.eptb-loire.fr/en-direct-des-barrages> État des barrages – Taux de remplissage des barrages de Naussac et Villerest





A. ACCÉLÉRER LES TRAVAUX EN RESPONSABILITÉ

ACTION 55 Le schéma départemental d'alimentation en eau potable

Pôle et agent référent : PIAAT/DEAT/SATEA/Loïc ANDRAUD

Services concerné : SATEA

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans un contexte de diminution de la ressource en eau, le Département a lancé en août 2020 la réactualisation de son schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable. Le dernier schéma datait de 2003 et était principalement axé sur les questions de qualité.

Il répond à trois enjeux :

- 1- Amélioration de la sécurisation des ressources (quantité et qualité), utilisations et mobilisations (rendement des réseaux et interconnexions) ;
- 2- Établissement d'un programme de travaux priorisé pour définir l'accompagnement du Département en complément des aides des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne ;
- 3- Accompagnement de la performance du schéma avec la mise en place d'outils de suivi.

Ce schéma s'inscrit dans le Plan Stratégique Départemental (axe 5), la volonté d'anticiper les effets du réchauffement climatique et d'animer une gestion solidaire et économe de l'eau.

Cette étude réalisée avec le soutien financier des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne (à hauteur de 50 %) a été confiée au bureau d'études ALTEREO associé à la société locale GEOPROJET.

Elle comporte 4 phases principales :

Phase 1 : État des lieux, recueil de données et synthèse de la situation actuelle ;

Phase 2 : Bilan besoins-ressources et analyse prospective des ressources en eau ;

Phase 3 : Définition des solutions, priorisation et élaboration du schéma directeur ;

Phase 4 : Définition et mise en place des outils pour le suivi du schéma.

L'ensemble a été réalisé avec les structures compétentes, les services de l'État (DDT/ARS/Agences de l'Eau) et l'hydrogéologue coordonnateur agréé du Département, du recueil de données, à la rédaction des rapports au partage des conclusions. Ce comité de pilotage a été réuni 6 fois depuis août 2020.

En 2023, les conclusions ont été présentées à l'occasion de six réunions territoriales à l'ensemble des structures compétentes (communes, EPCI et syndicats).

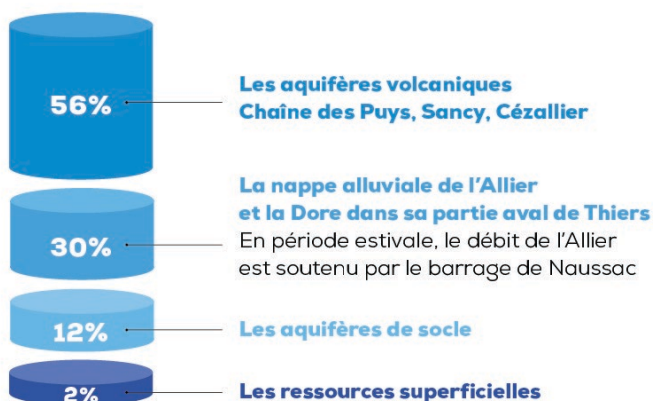
Budget total de l'étude : 300 000 € TTC

Date de première mise en œuvre : L'étude relative au schéma débuté en août 2020 est terminée. Elle a été adoptée par l'assemblée lors de la session du 27 Juin 2023 et vise à améliorer la sécurisation des ressources (qualité et quantité), leurs utilisations et mobilisations (rendement des réseaux et interconnexions) avec un programme de travaux ambitieux à l'horizon 2040 (environ 1 milliard €).

Ce schéma a pour vocation de sensibiliser le grand public sur l'évolution des ressources en lien avec le changement climatique et la nécessité de moins consommer, la nécessité de travaux et l'impact sur le prix de l'eau, etc.).

Il permet de se placer dans des conditions défavorables afin d'anticiper des problèmes majeurs : que faire s'il n'y a plus d'eau dans l'Allier ? A travers un scénario bilan besoins/ressources à l'horizon 2040 avec changement climatique détaillé dans la phase 2 et le programme d'action en lien avec ce critère.

La Ressource en eau dans le Puy-de-Dôme



ACTION 56 La création d'un observatoire départemental de l'eau

Pôle et agent référent : PIAAT/DAT/SATEA/Loïc ANDRAUD

Services concernés : SATEA, Service Juridique, Pôle financier, ADIT, Direction Agriculture Sylviculture et Alimentation, services de l'Etat.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Au cours des rencontres effectuées avec les structures compétentes dans le cadre de la réalisation du schéma, la nécessité d'un espace d'échange neutre a été mis en avant, positionnant le Département dans un rôle de coordinateur et de fédérateur. Ainsi, afin de renforcer la dynamique partenariale et de favoriser un programme de travaux avec une gouvernance collective il a été décidé d'installer un observatoire départemental de l'eau avec pour objectifs :

- le suivi du schéma et des moyens alloués par le Département ;
- le portage d'outils partenariaux de connaissance et d'aide à la décision (base de données sur la ressource, portage d'études, réseau de mesure, SIG départemental) ;
- l'animation d'un réseau de partenaires.

Date de première mise en œuvre : à construire en 2024

Budget total et budget consacré en 2023 : à construire en 2024

**Une action prônée par le Département :
l'infiltration des eaux à la parcelle**

L'infiltration à la parcelle est un processus important pour la gestion durable de l'eau. Elle permet de réduire les risques d'inondation et de préserver la qualité de l'eau en favorisant la recharge des nappes phréatiques. Si l'eau de pluie ne s'infiltré pas dans le sol, elle peut causer plusieurs problèmes tels que :

- **Inondations**, si l'eau de pluie ne peut pas s'infiltrer dans le sol, elle peut s'accumuler à la surface ;
- **Érosion du sol** en emportant les particules de sol et en créant des ravines et des canaux ;
- **Diminution de la qualité de l'eau** en transportant les polluants, pesticides, engrais, métaux lourds ;
- **Diminution de la recharge des nappes phréatiques** car l'infiltration de la pluie recharge les nappes phréatiques.



La Dore





B. PLACER LA SOBRIÉTÉ ET LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES AU CŒUR DES USAGES

ACTION 57 Le plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité départementale

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT et Pôle PIAAT / Les pilotes eau Loïc Andraud et Marion Robinet, Rachel Corre (Mission transition Écologique)

Service concerné : MTE / PIAAT / Service environnement / SATEA

Présentation et déroulé :

Les mesures présentées dans le plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité complètent les actions recensées du plan d'efficacité et de sobriété énergétique présenté en 2022 (Cf. : Axe 1 « Énergie et patrimoine », 1.2 « Fonctionnement de la collectivité usages de l'eau »).

Elles sont pour certaines déjà mises en œuvre par les services départementaux ; d'autres qui réclament des améliorations techniques et une construction budgétaire et partenariale plus longues, le seront dès que possible.



La volonté de cette démarche est d'encourager des comportements plus vertueux en prenant appui sur un diagnostic précis pour chaque bâtiment et en rappelant à chacun les bonnes pratiques. À ce titre, ces mesures sont

l'un des outils du Département pour limiter les impacts négatifs de ses activités qui peuvent désormais être évalués à travers la cartographie des 12 critères de la transition écologique construite par l'équipe transversale des 12 agents pilotes.

Elles se répartissent selon 3 axes d'intervention :

1. Adapter les bâtiments départementaux ;
2. Développer les connaissances pour favoriser l'évolution des pratiques ;
3. Innover avec des équipements plus modernes.

Le Plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau de la collectivité départementale avec 23 actions adoptées en session en juin 2023 s'est traduit par le relevé des consommations des 10 sites départementaux les plus consommateurs d'eau.

L'objectif a été de prendre les premières mesures concrètes sur les bâtiments telles que l'installation durant l'été 2023 de compteurs d'eau télérelevés à l'Hôtel du Département (4 compteurs : 1 pour le bâtiment Nord / 1 pour le bâtiment Sud / 1 pour les magasins rue Saint-Genès / 1 pour les magasins Boulevard Desaix) au Parc Technique Départemental, aux collèges Marc-Bloch à Cournon, Jean-Auguste-Senèze à Arlanc, Teilhard-de-Chardin à Chamalières.

Ce plan permet d'avoir une approche transversale entre les services. Si la Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique est à la manœuvre pour les travaux et la chasse aux fuites, ce sont bien l'ensemble des agents qui peuvent mettre en œuvre ce plan de sobriété au quotidien.

Le plan de sobriété et d'optimisation des usages de l'eau du Département est la version intra du plan « *L'eau une ressource commune à préserver* » présenté conjointement par l'État, le Département, la Métropole en juillet 2023 sur la définition d'actions communes et impactantes pour réduire la consommation d'eau sur l'ensemble du territoire.



Une réalisation exemplaire de réutilisation des eaux usées : le rachat d'anciennes lagunes de la sucrerie de Bourdon

Depuis 8 ans, le réseau d'irrigation Limagne Noire alimente un périmètre de 750 ha à partir des effluents de l'agglomération traités par la station d'épuration de Clermont-Ferrand.

54 exploitations bénéficient de cette réalisation dont la particularité est de conjuguer les besoins en eau des productions et le respect de l'environnement.

Afin de sauver les anciennes lagunes de la sucrerie de Bourdon, plusieurs collectivités se sont associées afin de permettre à l'Association Syndicale Autorisée Limagne-Noire de les acheter compte tenu des difficultés sur l'approvisionnement en eau.

À l'appui d'une analyse juridique et en missionnant l'établissement public foncier Auvergne la Région Aura, le Département du Puy-de-Dôme, Clermont métropole et la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans ont acheté pour 2,7 millions d'euros (hors frais de portage) 2 parcelles d'une surface totale de 16 ha.

Le Puy-de-Dôme achète 23,1% du foncier pour 623 077 € puis revend à l'ASA à l'issue du portage pour 323 076,92 €, soit une contribution nette du Département au profit de l'ASA Limagne Noire de 300 k€.

Ce projet avec un système d'irrigation vertueux au niveau national et européen est exemplaire pour 2 raisons :

- RÉUTILISATION des eaux usées traitées issues de la station d'épuration, on ne prélève rien dans le milieu naturel. On réemploie l'eau pour une deuxième utilisation ;
- TRAITEMENT ET DÉCANTATION avant d'irriguer les terres (une eau saine pour l'irrigation des terres).





C. LA NEIGE RESSOURCE SOUS PRESSION QUI INDUIT UNE DÉMARCHE DE TOURISME 4 SAISONS

(Source ADEME) Le nombre de jours de présence du manteau neigeux diminue ainsi que la couverture neigeuse, en particulier en début et fin de saison hivernale.

À l'horizon fin du XXI^e siècle, la réduction de la hauteur moyenne du manteau neigeux serait de -50 % à 1800 mètres, pour une hauteur moyenne de plus en plus famélique à 1200 mètres.

La durée d'enneigement pourrait être fortement réduite et doublée du risque d'une succession d'hivers sans neige.

L'enjeu pour les stations notamment celles de moyenne montagne est de diversifier l'offre pour assurer la pérennité de l'économie touristique.

Si le changement climatique représente un facteur non négligeable de changement des pratiques et des offres touristiques, il constitue également une opportunité pour s'orienter vers une diversification du tourisme, vers une réinvention des modèles existants, vers des offres mieux adaptées aux spécificités environnementales et territoriales, mais aussi aux attentes des clientèles touristiques.

L'enjeu est d'accompagner les acteurs de l'économie touristique vers une diversification « 4 saisons ». Dans le Puy-de-Dôme et à travers la Fabrique départementale des transitions la station de Chastreix notamment a souhaité s'engager dans cette réflexion.

L'OIEAU Depuis 12 ans, l'Oleau (Office International de l'Eau) édite tous les mois le Bulletin de Situation Hydrologique (BSH) avec le soutien de l'Office français de la Biodiversité. Il dresse un état des lieux mensuel des ressources en France. L'Oleau, qui coordonne le projet LIFE Eau&Climat, est impliqué dans le lancement du portail DRIAS-Eau, de Météo-France, qui a pour vocation de mettre à disposition des projections hydrologiques des eaux de surface et souterraines.



La neige une ressource sous pression



Source : Oleau 2023 - Office International de l'eau





CHAPITRE VII

INNOVER ET INSCRIRE LA TRAJECTOIRE DU DÉPARTEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE COOPÉRATION

- A- Innover en lien avec les recherches universitaires
- B- Construire avec l'Europe une culture d'innovation et adaptation au risque climat
- C- Prendre appui sur la coopération avec l'État et la Région
- D- Être dans une logique plus systémique avec les entreprises
- E- Écouter et agir aux côtés des autres collectivités
- F- Donner la parole aux citoyens et aux collégiens



A. INNOVER EN LIEN AVEC LES RECHERCHES UNIVERSITAIRES

ACTION 58 Partenariat avec Erasmov (Université Clermont Auvergne)

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT MTE /
Emmanuelle TEITELBAUM

Services concernés : Mobilité, transition écologique

Descriptif de l'action et son déroulé :

ERASMove vise à créer une université européenne multilingue inter-campus stimulant la mobilité des étudiants, afin d'améliorer leur employabilité et promouvoir la coopération dans toutes les activités de formation, de recherche et d'innovation. Cela inclut de nouvelles formes de mobilité d'apprentissage à distance.

D'ici 2025, ERASMove vise à créer un centre international majeur d'expertise multidisciplinaire (santé, technologie, finance) sur la mobilité durable, par le biais de laboratoires de recherche communs favorisant les expérimentations socio-économiques.

Le Département est associé à ce projet afin de proposer des terrains d'étude pour sa mise en œuvre.

Ce partenariat a pour but de travailler sur :

- Adaptation de la piste de course de Charade en centre de recherche sur les mobilités territoriales futures ;
- Soutien à la filière industrielle de l'hydrogène ;
- Réduction des déplacements professionnels et des GES (planification des déplacements entre les différents sites de l'entreprise, bornes de recharge pour véhicules électriques, vélos en libre-service et espaces de coworking) ;
- Développement d'aires de covoiturage, avec équipements de services, schéma territorial des véloroutes ;
- Développement de navettes touristiques électriques autonomes sur le territoire de la Chaîne des Puys.

Le soutien du Département consistera à proposer des stages de recherche, participer à des projets de formation, soutenir la création d'un réseau de «living labs», faciliter les activités de mise en réseau sur le territoire, contribuer à assurer la collaboration active universités, industrie, villes, régions et société civile en faveur de la mobilité durable.

Date de première mise en œuvre : Signature du partenariat en 2023

Budget total et budget consacré en 2022 : pas de budget en 2023



ACTION 59 Mise à jour du Schéma Départemental des Aires de Covoiturage

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT / Directeur des grands projets Nicolas Morisset

Services concernés : DGPD/ DEP/SCDE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Après un travail d'échange et de conventionnement avec les communes et les communautés de communes, un schéma départemental a permis de labelliser en 2012, près de 100 aires de covoiturages dans le Puy-de-Dôme. Ce travail nécessite d'être mise à jour afin d'évaluer la fréquentation des aires existantes et les pistes d'améliorations possibles.

Le covoiturage permet une réduction du trafic routier et par conséquent une diminution de la pollution et de l'empreinte écologique de nos déplacements. Le Département, dans son plan de sobriété énergétique, incite la pratique du covoiturage pour permettre des économies de carburant et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'utilisation de véhicules électriques est en pleine essor. Pour permettre le rechargement des véhicules, des bornes de recharge électrique seront installées sur des aires de covoiturages.

On peut imaginer à terme des parkings de covoiturage intelligents, qui grâce à des capteurs, informeraient les usagers quant à la disponibilité de places de stationnement. Parmi les innovations ou expérimentations possibles, les aires de covoiturage pourraient être équipées de bornes de recharge électriques, de panneaux photovoltaïques ou de distributeurs de produits alimentaires.

Le gouvernement souhaite tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage d'ici 2027, ce qui représenterait une économie de 4,5 millions de tonnes de CO2 par an.

Des actions pour promouvoir le covoiturage au sein de la collectivité sont régulièrement organisées par les Ressources Humaines (challenge Mobilité, forfait mobilité durable mis en place depuis juillet 2022).

L'action vient-elle répondre à une obligation législative ?

La loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019 définit plusieurs mesures pour le covoiturage et le nouveau Plan national « covoiturage du quotidien » (2023-2027) sera doté d'un budget de 150 millions d'euros.

Date de première mise en œuvre : 2012

Budget consacré en 2023 : 0 €

Et pourquoi pas une aire de covoiturage expérimentale avec conciergerie ou des vélos hydrogène ?

Depuis 2021, une équipe transversale composée des Pilotes Mobilité Brigitte GAGNEVIN (PSS) et Christophe DEFAIN (PIAAT), de Jérémie COLZANI (chargé de mission mobilité Direction des Grands Projets), d'agents du Service Chaussées, Dépendances et Environnement, de la Direction des Affaires Juridiques, de la Direction de l'Achat Public et de la Direction des Ressources Humaines travaillent ensemble sur la possibilité d'installer sur le territoire une aire de covoiturage avec services et sur le déploiement de vélos hydrogène au quotidien ou le long d'un axe touristique type voie verte.

Ces projets réclament une transversalité forte car, dépassé les idées, la mise en œuvre s'avère plus complexe qu'un projet traditionnel.

Avec ces deux projets, le Département montre son engagement en faveur des mobilités du futur qui relèvent de son ADN territoriale, avec une industrie impliquée dans les mobilités mondiales, et concernent sa compétence aménagements routiers.

L'expérimentation d'une aire de covoiturage innovante avec conciergerie a pour objectif :

- d'inciter au covoiturage ;
- d'offrir des services qui éviteraient d'autres déplacements (retraits de colis, distribution de produits locaux) ;
- d'aménager les infrastructures existantes (bornes électriques, panneaux photovoltaïques, parc à vélos).

Les équipements mis en place contribueront à renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire et ce projet test pourrait être pérennisé sur d'autres aires selon son bilan qualitatif, socio-économique et environnemental.

Cette action contribue à la lutte contre le dérèglement climatique en diminuant les émissions de GES.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) doit être engagée pour co-construire cette opération.

Budget prévisionnel de 250 000€ pour les études et l'expérimentation.

Une étude principalement menée par les pilotes de la transition « mobilité » sur les vélos hydrogène a débuté en 2022.

Plusieurs rencontres avec des entreprises françaises ont été organisées ainsi que des visites sur le terrain, notamment à Vichy ville pionnière en AURA pour les vélos hydrogène de tourisme.





B. CONSTRUIRE UNE CULTURE COMMUNE INNOVATION ET ADAPTATION AU RISQUE CLIMAT AVEC L'EUROPE

ACTION 60 La Mission adaptation au changement climatique d'Horizon Europe

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT /MTE/
Emmanuelle TEITELBAUM

Services concernés : MTE et Service chargé des aides européennes (PIAAT)

La Mission adaptation au changement climatique d'Horizon Europe à laquelle participent 150 régions et communautés européennes travaille sur les questions de résilience horizon 2030.

Le but est de préparer et planifier la résilience climatique, de comprendre l'exposition aux risques, d'accélérer les transformations, de créer des zones de démonstration éprouvées de cette transformation en apportant des solutions à grande échelle en encourageant les projets sans frontière.

Toutes les Régions françaises ont signé cette charte ainsi que pour le Puy-de-Dôme, le Département et Clermont Auvergne Métropole soit 23 collectivités signataires.

ACTION 61 Mobiliser les fonds européens

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT/Anne Pascale AMEIL,
Marie-Annick DAVERDIN

Services concernés : potentiellement l'ensemble des directions

Présentation et déroulé :

Les fonds européens sont essentiels au développement de la transition écologique locale.

La Région est l'autorité de gestion de ces fonds, mais c'est la commission européenne qui gère les programmes.

Le Département est l'organisme de gestion intermédiaire sur le volet insertion.

Pour le Puy-de-Dôme, des fonds européens ont été fléchés vers la biodiversité (acquisition des lacs de Servières et de Guéry), puis en 2023 vers la rénovation énergétique de bâtiment (ex. : Collège de Lezoux), les aménagements cyclables des ponts de Dallet et de Cournon, le numérique (Régie Auvergne Numérique). Ils seront ensuite mobilisés pour le déploiement de la filière réemploi.

On retrouve le tableau de synthèse sur le site de la Région.





C. PRENDRE APPUI SUR LA COOPÉRATION AVEC L'ÉTAT ET LA RÉGION

ACTION 62 La coopération État/Région/Département pour la transition écologique

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT et Pôle PIAAT principalement. Anne-Pascale AMEIL, Aude VANHAERINGEN

Services concernés : Les services concernés par la transition écologique et la contractualisation État/Région

Présentation et déroulé :

Le volet Puy-de-Dôme du Contrat de Plan État Région (CPER 2021-2027) : a été approuvé par délibération du Département le 13 décembre 2022. Un bilan d'étape a été présenté le 24 novembre pour le volet Puy-de-Dôme (hors Clermont Auvergne Métropole) du contrat pour lequel l'État et la Région investiront plus de 316 millions d'euros. Le Département de son côté mobilisera plus de 81 millions d'euros en investissement.

La COPAURA : inspirée des *Conférence of the Parties* (les COP réunissant les États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), cette 7e réunion territoriale a été organisée le 21 décembre 2023 par le ministère de la transition écologique et la Région AURA à Lyon. Cette rencontre a permis de révéler plusieurs consensus dont l'impact de l'industrie sur les émissions de GES et la qualité de l'air. Pour le Département, cela se traduit essentiellement par le biais de la commande publique, le soutien au monde agricole, l'aménagement du territoire, le tourisme. Une réunion a été organisée le 5 février 2024 pour exposer les priorités pour le Département.

La transition écologique, trait d'union entre les Départements de l'ex. Région Auvergne

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/MTE/
Aude VANHAERINGEN/Rachel CORRE

Services concernés : Mission Transition Écologique / Direction de l'Environnement

La réunion s'est déroulée en présence de :

Puy-de-Dôme : Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Jean-Philippe Perret, Vice-président chargé de la Transition écologique et de l'Innovation territoriale, Sébastien Defix, DGS Adjoint chargé de la stratégie et des transitions écologiques, Christine Montoloy, collaboratrice de cabinet, Aude van Haeringen, directrice adjointe de la DTAT, Rachel Corre, chargée de mission transition écologique ;

Allier : Christian Chito, Vice-président de l'Allier chargé du Numérique et du Développement durable ; **Cantal :** Gilles Chabrier, Vice-président du Cantal chargé de la Transition climatique et du Développement durable ;

Haute-Loire : Annie Ricoux, Vice-présidente du Cantal chargée de l'Environnement et du développement durable et Juliette Nicaud responsable du Plan climat de la Haute-Loire.

Descriptif de l'action et son déroulé

Le 30 juin 2023, le Puy-de-Dôme a eu le plaisir d'accueillir les vice-présidents chargés de la transition écologique des Départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire. Un

premier rendez-vous qui a permis à chacun de présenter ses politiques et de réfléchir aux thématiques de travail en commun.

Des panneaux solaires en toiture des collèges, la qualité et la préservation de l'eau, la mise en œuvre de la transversalité, l'adaptation thermique des logements, la hausse du coût des travaux et l'inflation, la sobriété, les Espaces Naturels Sensibles, les énergies renouvelables (etc.) les élus se sont engagés ce vendredi 30 juin dans un premier travail de « pairs à pairs » ont partagé leurs expériences et fait découvrir les projets de leur Département.

Ils ont évoqué les sujets qui pourraient faire l'objet d'une mobilisation partenariale tels que l'énergie (notamment le photovoltaïque et l'hydroélectricité), le soutien au réemploi, l'installation de jeunes agriculteurs, la qualité/préservation de l'eau. Des thématiques pour lesquelles chacun mesure les opportunités et les freins, et donc les bénéfices à coopérer pour les faire avancer plus efficacement. Autre point abordé, les continuités écologiques, les cours d'eau, les forêts, la biodiversité (etc.) qui ne se limitent pas aux frontières administratives mais réclament une approche cohérente entre départements voisins.

La rencontre s'est achevée par un moment de convivialité et l'invitation du Président Lionel Chauvin à visiter la Maison de l'Unesco inaugurée le 15 mai 2023.



ACTION 63 Le GIP Gergovie sites arvernes : un outil pour une métamorphose concrète du territoire

Pôle et agent référent : PRAT – Valérie SAFI

Services concernés : Service des sites archéologiques, Service juridique, Service des Finances, SEVE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Puy-de-Dôme a souhaité poursuivre son engagement pour la valorisation des sites arvernes en s'engageant au côté de la Région AURA, Mond'Arverne Communauté, Auvergne Rhône Alpes Tourisme, Clermont Auvergne Métropole et la commune de La Roche Blanche pour la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la préservation, la valorisation et le développement du plateau de Gergovie et des sites Arvernes.

La création du GIP va permettre de donner une nouvelle envergure au projet avec la création d'un Musée de la civilisation gauloise à proximité des sites existants, qui fera du Puy-de-Dôme une destination culturelle et touristique de premier plan sur ce thème en France.

Le Département a soutenu à hauteur de 100 000 euros les fouilles réalisées en 2023 sur le plateau de Gergovie et à hauteur de 18 000 euros la publication d'ouvrages scientifiques sur Corent.

Dans le cadre de la valorisation des connaissances, en 2023 pour les Journées Européennes du Patrimoine et pour le festival Connexions, le Département a proposé aux visiteurs des expériences immersives au cœur des sites arvernes. Munis de casques de réalité virtuelle et augmentée les

visiteurs ont pu s'immerger dans le site de Corent en 3D. Ces technologies permettent aux visiteurs de mieux se représenter nos sites arvernes car peu de vestiges sont visibles.

Les sites arvernes sont intégrés dans le périmètre d'un site classé au titre des paysages et l'objectif est de tendre vers un classement Grand Site de France. Pour intégrer dès à présent les attentes de ce label, deux études ont été lancées : une étude sur le site de Gondole pour proposer une mise en valeur du site pour les visiteurs et une étude sur le pied de site de Gergovie pour la réalisation d'un stationnement en pied de site (col des Goules).

Sur le site de Corent, le Département a poursuivi son action de préservation grâce à l'acquisition de parcelles. Un contrat sera mis en place avec l'exploitant afin de poursuivre l'exploitation agricole de ces parcelles tout en veillant à la préservation des vestiges. L'entretien de Corent est assuré par le SEVE (service entretien de l'environnement) avec une tonte différenciée pour préserver la flore et la faune.

Date de première mise en œuvre : La création du GIP a été actée en 2023 (approuvée par le Département par délibération du 31 octobre 2023) et sera effective en 2024. Elle fait suite à l'association de préfiguration qui avait été créée par délibération du 17 décembre 2021.

Budget total : Le Puy-de-Dôme finance sur 4 ans le GIP : 1 185 504 euros (fonctionnement) 140 400 euros (investissement)



Le Musée de Gergovie, à La Roche-Blanche



D. ÊTRE DANS UNE LOGIQUE PLUS SYSTÉMIQUE AVEC LES ENTREPRISES

ACTION 64 Participation du Puy-de-Dôme à la CEC Massif central

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT /DTAT/Céline Françon

Services concernés : MTE et les services qui seront impactés par la feuille de route régénérative à construire.

Descriptif de l'action et son déroulé :

La Convention des Entreprises pour le Climat est une association nationale reconnue d'intérêt général dont la vocation est d'organiser des parcours pour des décideurs (chefs d'entreprises, responsables institutionnels, etc.)

En lien avec la transition écologique afin de favoriser leur prise de conscience et la volonté de s'engager.

L'objectif est de prendre appui sur des personnes en responsabilité dont les décisions ont un impact concret et rapide sur la stratégie de conversion de notre modèle socioéconomique fondé sur l'extraction des ressources vers un modèle dit « régénératif » d'ici 2030.

La CEC Massif central permet à deux représentants du Département (le Vice-président en charge de la transition

écologique et de l'innovation territoriale et le Directeur Général Adjoint en charge de la transition) de bénéficier des meilleurs experts et de créer les conditions d'activation d'intelligence collective pour concevoir une feuille de route réellement opérationnelle, et ce en travaillant en réseau au sein de groupes de pairs.

Ils sont associés aux représentants de 40 entreprises (ou institutions) durant 9 mois de travaux.

La participation du Département permet à la CEC d'introduire une collectivité dans son réseau et de favoriser un dialogue public/privé, encore trop rare aujourd'hui, pour répondre aux enjeux de transition écologique. De la même manière, elle facilitera la coopération du Département avec des entreprises locales à cette même fin.

Budget total : 12 000 euros (4 000 euros pour l'adhésion à l'association, 8 000 euros pour le parcours). La feuille de route sera construite pendant les sessions et ateliers entre les sessions en 2024.



Les membres de la CEC Massif central



Le parcours de la CEC Massif central 2023/2024

27 JUI 2023	3 OCTOBRE 2023	OCTOBRE 2023 À JUI 2024	JUI 2024	JUI 2025
Adoption de la délibération départementale	Lancement de la CEC Massif central durant le Sommet de l'élevage à Cournon	Jean-Philippe Perret (Vice-président) Sébastien Defix (DGS adjoint) et Céline Françon (bénévole) participent au parcours de 6 sessions (2 à 3 jours) pour travailler une feuille de route	La CEC rend public la feuille de route (objectifs chiffrés avec suivi des engagements) partagée par chacun dans sa structure	Une communauté issue de ce cursus publie un rapport annuel sur les avancées, les freins rencontrés





E. ÉCOUTER ET AGIR AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS

ACTION 65 Enquête sur les transitions écologiques des communes

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/ principalement la Mission Transition Écologique (Aude Vanhaeringen, Emmanuelle Teitelbaum, Valérie Lahache, Rachel Corre, Bénédicte Paris, Margaux Pierrot), les pilotes de la transition écologique avec l'appui du CISCA et de l'ADUHME et les élus des communes chargés du développement durable.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département dans son PSD a exprimé sa volonté de « faire ensemble » avec les citoyens, les entreprises, et les communes. En mars 2023, l'enquête « La transition

écologique des collectivités puydômoises, état des lieux et perspectives», réalisée en collaboration avec le Centre d'Innovations Sociales Clermont-Auvergne (CISCA) a été envoyée à tous les maires et aux élus en charge de la transition écologique.

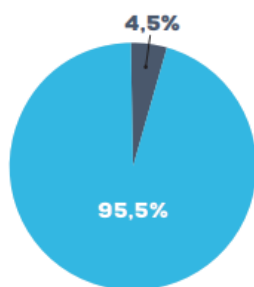
Plus de 250 communes ont répondu, ce qui a permis de mieux appréhender leurs besoins.

Budget total et budget consacré en 2023 : 6000 euros (convention de partenariat CISCA)

Les grandes étapes de l'enquête sur les transitions écologiques du Puy-de-Dôme 2023

MARS	28 JUIN	21 SEPTEMBRE	12 OCTOBRE
Le Puy-de-Dôme lance sa 1 ^{ère} enquête sur les transitions écologiques des collectivités puydômoises	1 ^{ère} réunion à Gerzat. Restitution des résultats de l'enquête aux élus communaux qui choisissent leurs thématiques prioritaires de travail : l'eau et l'énergie.	Rencontre thématique à Pérignat-les-Sarliève sur l'eau	Rencontre à Riom sur l'énergie Durant ces réunions, les élus font émerger des idées en termes d'actions et de dispositifs que le Département pourrait mettre en place rapidement en soutien aux communes.

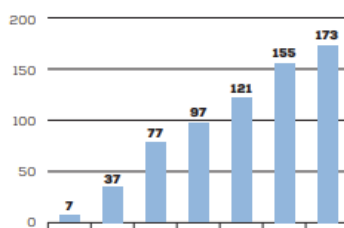
Dans ce contexte de changement climatique, identifiez-vous des vulnérabilités liées à vos territoires ?



Oui **193**

Non **9**

Si oui, lesquelles ?



La raréfaction de l'eau (étiage, stress hydrique, etc.)	173
Les phénomènes climatiques extrêmes (canicules, incendies, orages, inondations, sécheresses, etc.)	155
La dépendance énergétique (approvisionnement, dépendance aux énergies non renouvelables, etc.)	121
La fragilisation de la biodiversité	97
Le manque de projets structurants pour la transition écologique	77
La dépendance en approvisionnement alimentaire	37
Autres...	7

Source : Résultats de l'enquête sur les transitions écologiques du Puy-de-Dôme 2023



ACTION 66 Soutenir les transitions écologiques des territoires

> Les Contrats Territoriaux de Développement durable

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT Anne-Pascale AMEIL (Direction de l'environnement)

Services concernés : SADE avec un travail en transversalité avec l'ADUHME, CAUE, ADIT

Descriptif de l'action et son déroulé :

Les CTDD (Contrat Territorial de Développement Durable), sont des outils de développement local initiés en 2011. Ils lient pour 3 ans les communautés de communes avec le Département à travers leurs projets d'aménagement ou de développement qu'elles inscrivent dans leur contrat avec une enveloppe financière dédiée. Plusieurs axes d'intervention sont prévus : l'attractivité du territoire, l'accueil, le maintien des populations, le développement numérique, la transition énergétique.

Le budget des CTDD 2023-2026 est en augmentation de 9 à plus de 11 millions.

> Le dispositif des bonus financiers du Fonds des Initiatives Communales (FIC)

Pôle et agent référent : Pôle PIAAT Anne-Pascale AMEIL

Services concernés : SADE avec un travail en transversalité avec l'ADUHME, CAUE, ADIT

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le dispositif Fonds des Initiatives Communales 2023-2026 permet d'accompagner financièrement les communes dans leurs projets d'investissement. Trois bonus en lien avec la transition écologique sont cumulables avec cette subvention en lien avec la transition écologique.

Date de première mise en œuvre : Les premiers dossiers d'accompagnement financier ont été votés en 2023

Budget : 412 projets ont été financés par le FIC 2023 pour un montant (subvention FIC et bonus) de 9 155 098 € dont : 8 692 111 € FIC et 462 987 € pour les bonus

En 2023, parmi ces 412 projets, 16 projets ont ainsi été accompagnés avec l'un des trois bonus :

- 3 projets, le bonus bois (projets bâtiments scolaires) = 86 161 euros
- 8 projets, le bonus énergie (bâtiments scolaires, mairie, salles des fêtes, cinéma) = 359 555 euros
- 5 projets le bonus réemploi (réfection mur, pont, voirie, aménagement de bourg et traverse) = 17 271 euros

Les 3 BONUS-FIC

BONUS BOIS LOCAL

Accordé à hauteur de 15% du lot bois d'un projet construction/rénovation valorisant les ressources forestières régionales ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire AURA ou certifiées BTMC ou équivalent.

Il appartiendra à la commune de faire apparaître les dépenses éligibles dans le plan de financement et de fournir tout justificatif attestant du caractère local du bois utilisé.

BONUS ÉNERGIE

Accordé à hauteur de 15% des lots avec économies d'énergie dès lors que la rénovation atteste d'un gain énergétique d'au moins 30%. Pour les constructions neuves, il est accordé aux projets permettant de dépasser les prescriptions de la norme RE 2020. Les installations photovoltaïques incluant la revente de l'électricité produite ne sont pas éligibles.

Les communes pourront prendre l'attache de l'ADUHME en amont de leur projet pour toute aide technique mais aussi afin que le dossier de demande de subvention comporte les mentions et pièces nécessaires à l'obtention du bonus Énergie.

BONUS RÉEMPLOI

Accordé à hauteur de 15% des lots comportant exclusivement des matériaux et/ou équipements de réemploi ou des lots visant la dépose de matériaux en vue d'un réemploi. Il appartiendra à la commune de faire apparaître les dépenses éligibles dans le plan de financement et de fournir tout justificatif attestant du réemploi des matériaux ou équipements.



Les communes bénéficiaires des bonus transition écologique FIC 2023

Le bonus bois

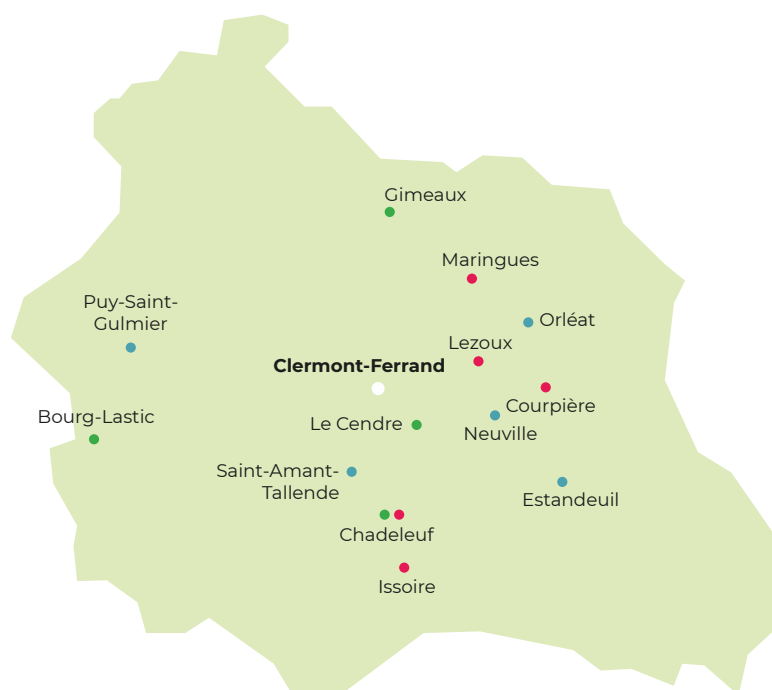
- 1/L'école de Bourg Lastic
- 2/L'école du Cendre
- 3/L'école de Chadeleuf

Le bonus énergie

- 1/Le cinéma à Courpière
- 2/Un bâtiment communal à Gimeaux
- 3/Une école à Issoire
- 4/Une école à Lezoux
- 5/La mairie de Maringues
- 6/La salle des fêtes de Maringues
- 7/La salle des fêtes de Pradeaux (agglo Issoire)
- 8/L'école de Chadeleuf

Le bonus réemploi

- 1/Un mur à Estandeuil
- 2/L'aménagement du bourg de Neuville (Billom Co)
- 3/Le pont à Orléat
- 4/La voirie à Puy-Saint-Gulmier
- 5/La traverse de bourg à Saint-Amant-Tallende



ACTION 67 La Fabrique départementale des transitions

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT/MTE/Aude Vanhaeringen/Margaux Pierrot

Services concernés : Mission Transition Écologique et Direction de l'environnement principalement

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Puy-de-Dôme et la Fabrique nationale des transitions une alliance d'acteurs français dédiée à la transition écologique des territoires ont signé leur première convention de partenariat le 10 février 2021 pour aider la mise en œuvre de la stratégie de transition du Département et conseiller 4 territoires pilotes à l'origine de la Fabrique départementale des transitions.

En 2023, après avoir réalisé leur diagnostic, ces territoires ont avancé dans leurs projets et affiné leurs objectifs : alimentation et maraîchage à Beaumont, mobilité durable (Combrailles Sioule et Morge), habitat léger (Billom Communauté), tourisme 4 saisons (Chastreix).

Budget 2023 : 40000 euros pour le partenariat avec la Fabrique nationale +1,5 million d'euros, budget alloué pour l'investissement d'ici 2026, 2027 dans le cadre des projets des territoires pilotes.



ACTION 68 Engagé pour la santé des Puydômois

Déployer des centres départementaux de santé

Pôle et agent référent : Pôle PSS / Docteur Elsa Chapot

Services concernés : le Centre départemental de Santé, le Dispensaire Émile-Roux, le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), les directions territoriales des solidarités, les partenaires externes (ARS, CPAM, Conseil de l'ordre des médecins, communes, EPCI, contrats locaux de santé, Communautés Professionnelles Territoriales de santé).

Descriptif de l'action et son déroulé :

Suite au constat partagé sur la situation d'alerte du territoire en matière d'offre de soins, le Département a adopté une nouvelle politique autour de 3 axes stratégiques :

- Communiquer sur les atouts du Département ;
- Accompagner avec une aide à l'acquisition de matériel et une aide à l'ingénierie de projet ou à la rénovation/construction de locaux : 9 médecins généralistes ont bénéficié de cet accompagnement en 2023 ;
- Innover avec la création des Centres Départementaux de Santé.

Date de première mise en œuvre : ouverture du 1er CDS à Saint-Germain-L'Herm le 1^{er} juin 2021 / ouverture du CDS de Clermont Quartier Prioritaire de la Ville « Fontaine du Bac » le 1^{er}/12/2021. Le déploiement s'est poursuivi en 2022 avec l'ouverture du CDS de Thiers Ville Haute le 13/06/2022 et l'ouverture du CDS de Saint-Gervais-d'Auvergne le 7/11/2022.

2023 a permis la consolidation du dispositif avec le recrutement de 3 nouveaux médecins, et la montée en charge des consultations, 8854 consultations médicales réalisées en 2023, et le développement d'action de prévention à l'attention du public cible des politiques sociales : prévention de la perte d'autonomie, bilans de santé au bénéfice des publics en situation de précarité et éloignés du système de soin (partenariat Dispensaire Emile Roux, Centres départementaux de santé, maisons des solidarités), dépistage des cancers (partenariat avec les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers), formation aux gestes de premiers secours, alimentation, lutte contre l'obésité, tabagisme/addictions, etc.

En fin d'année 2023, les médecins des CDS ont entamé une réflexion sur des actions à mener pour un cabinet médical plus durable (économie de consommable, économie d'énergie, utilisation de produits éco- labellisés).

Budget consacré en 2023 : Centre départementaux de santé : recettes 370 000 € + subvention d'équilibre non calculée à ce jour / Fonctionnement 2023 : 951 000 € : chiffres issus de la DM3 à consolider.

Aide à l'installation des médecins généralistes : 51 996 € de subventions à l'investissement en 2023.

Réduction des inégalités de santé par le Dispensaire Émile-Roux

Pôle et agent référent : Pôle PSS / Stéphanie URTADO

Services concernés : le Pôle Solidarités Sociales et le Dispensaire Émile-Roux, les centres départementaux de santé, les directions territoriales des solidarités, les partenaires extérieurs (ARS, CPAM, CHU, la médecine de ville, les associations en charge des personnes en situation de précarité sociale).

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Dispensaire Émile-Roux à Clermont-Ferrand a pour objectif de mener des actions de santé publique, de prise en charge médicale des patients de prévention et de médiation. Des personnes accueillies ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre des missions suivantes :

- **Diagnostiquer et prendre en charge les patients infectés par le VIH et les hépatites virales B et C et les infections sexuellement transmissibles.** En 2023, le service a assuré : 7 739 consultations de dépistage des IST pour 3 691 personnes accueillies. Environ 100 actions « d'aller vers » ont été menées. 587 IST ont été diagnostiquées et prises en charge.
- **Réduction des risques : aider les fumeurs à arrêter le tabac pour améliorer leur santé respiratoire.** En 2023, le dispensaire a assuré 482 consultations de tabacologie, 156 patients suivis dont 89 nouveaux.
- **Dépister et prendre en charge les cas de tuberculose.** En 2023, le service a pris en charge 1 905 consultations de dépistage et prise en charge de la tuberculose, 2 345 radiographies, 44 enquêtes de prophylaxie de la tuberculose, 38 patients pris en charge en Éducation Thérapeutique du Patient ;
- **Améliorer la couverture vaccinale,** en 2023, le service a réalisé 4 123 consultations vaccinales pour 4 609 vaccins, dont 1 059 contre le papillomavirus. Campagne effectuée auprès des élèves de 5e du Puy de Dôme.
- **Réaliser des bilans de santé pour les personnes en situation de précarité :** 900 personnes reçues.

Date de première mise en œuvre : Une nouvelle direction « prévention et réduction des inégalités de santé » (DPRIS) qui regroupe le Dispensaire Émile-Roux et les CDS a été créée le 1er juillet 2022, permettant de mutualiser les compétences administratives et médicales. L'articulation médecines curative/préventive est un objectif inscrit au cœur de la politique nationale de santé publique, déclinée dans le programme régional de santé (PRS).

Budget primitif 2023 : 448 629 € (+ subvention d'équilibre des CDS) de dépenses / 1 323 300€ de recettes





F. DONNER LA PAROLE AUX CITOYENS ET AUX COLLÉGIENS

ACTION 69 Budget Écologique Citoyen – 2^e édition 2022-2023

Pôle et agent référent : Pôle PIRAT- MTE Sarah Communal

Services concernés : MTE – Équipe projet Sarah Communal, Véronique Jollain avec l'aide des pilotes de la transition et de la DTAT

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans la continuité du premier Budget Écologique Citoyen organisé en 2020, le Puy-de-Dôme a souhaité reconduire ce budget participatif pour une seconde édition en 2022.

En 2023, 77 projets ont ainsi été mis en œuvre par des citoyennes et citoyens puydômois sur les 31 cantons du Département.

Les retombées économiques des 2 millions d'euros apportées par le Département ont bénéficié à l'économie locale sur le territoire du Département. Souvent les jardins,

potagers, vergers ont été réalisés sur l'espace public dans le cadre d'une mise à disposition de terrain par la commune d'accueil.

Les porteurs de projet du BEC ont eu une pratique d'achat vertueuse :

- > Fabriquer plutôt qu'acheter tout prêt ;
- > Utiliser les matériaux des recycleries, ressourceries ;
- > Faire travailler les artisans locaux/ les savoir-faire artisanaux : tailleur de pierre, murailler, dessinatrices locales et designers, pépinières locales, ébénistes (etc.).

Date de première mise en œuvre : première édition 2020-2022

Budget consacré : 2 millions d'euros d'investissement

Les bienfaits du BEC

Espaces verts, jardins, potager

- Micro-forêt sur le terrain communal et jardin bonbonnier à Blanzat – canton Cébazat
- Forêt-jardin sur le terrain communal d'Avèze – canton Sancy
- Fruitières autour de Beurières et Marsac-en-Livradois – canton Monts-du-Livradois
- Fruitières – canton Saint-Ours
- Deux forêts-jardin à Aubiat et Surat – canton Aigueperse
- Forêt-jardin sur le terrain municipal de saint-Genes-Champanelle – canton Beaumont
- Forêt-jardin de la Cartade à Glaine-Montaigut – canton Billom
- Serre maraîchère à Cros – canton Sancy
- La convivane : aménagement d'une caravane associative à Saint-Maurice-es-Allier – canton Vic-le-Comte

Lien social, mixité, réduction des inégalités

- Cantine solidaire pour les étudiants à Clermont-Ferrand
- Les voisins du grand champ : espace vert aménagé au Cendre – canton Cournon
- Jardin solidaire – Saint-Éloy-les-Mines
- Jardin partagé pour des personnes précarité – canton Billom
- Le jardin pédagogique – canton de Beaumont
- Jardin social – canton Riom
- Le jardin partagé – canton Châtel-Guyon
- La rénovation d'un tiers-lieu : la Perm avec des matériaux de ré-emploi – canton de Billom

Économie circulaire

- Des matériaux de réemploi pour la matériauthèque des chutes de la Dore – canton Ambert
- Atelier recyclage et réemploi du bois de terrapreta : – canton Clermont-Ferrand
- 3 projets autour du ré-emploi : Fair Play (vêtements de sport – Clermont-Ferrand), Green Couture (tissus à Lempdes) et Artex (culture – Clermont-Ferrand)

Inclusion

- Vélos pour les enfants en situation de handicap-canton Clermont-Ferrand
- Un local de vente des produits des salariés de l'ESAT (conserverie)-canton Billom

Revalorisation du patrimoine

- Les fontaines de Saint-Maurice-es-Allier avec le tailleur de pierres du bourg-canton Vic-le-Comte
- Les murs en pierres sèches à Rochefort-Montagne avec les lycéens-canton Orcines
- Le parc des Mélèzes (Job) avec promenade découverte de l'ancien sanatorium-canton Ambert
- Vestiges du lac de Varenne proches du lac Chambon-canton Sancy
- Moulin de Domaize, serves et remise en eau à Saint-Amant-Roche-Savine -canton Monts du Livradois
- Le patrimoine viticole-canton Lezoux
- Restauration des côtes de la Grimaude-canton de Pont-du-Château

Des projets avec les écoles

- Sentier pédagogique avec l'école élémentaire-canton Cébazat
- Sentier pédagogique entre Peslières et Saint-Martin-des-Ollières-canton Brassac
- Projet la vie des abeilles : ruche connectée au collège Albert-Camus-canton Clermont-Ferrand
- Projet de sensibilisation à l'usage du vélo avec l'école d'Ambert-canton Ambert
- Exposition des collégiens de Liziniat à Saint-Germain-Lembron- canton Brassac-les-Mines
- Mur de Rochefort-Montagne, vestiges de Varennes près du lac Chambon avec les lycéens-canton Orcines

Des retombées presse, des événements, de la communication

- 90 articles de presse radio et papier et numériques citant l'action du Département
<https://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr/pages/revue-de-presse>
- Plus de 200 événements citoyens organisés par les lauréats du BEC2 sur l'année 2023 (cf. <https://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr/events>)



Promotion du vélo

- Ateliers d'auto-réparation mobiles de vélo : 2 ateliers à Billom, et un sur Clermont-Ferrand
- Promotion du vélo par les jeunes : association de parents d'élèves d'un collège d'Ambert
- Les Mobilités qui pétillent-canton de Thiers

Préservation de la biodiversité

- Exposition photos itinérante sur la biodiversité-canton Aubière
- Aimaillers : mare, refuges oiseaux, verger conservatoire-Saint-Jean-des-Ollières-canton Billom
- Verger conservatoire de Ceyssat-canton Orcines
- Verger conservatoire de Lapeyrouse- canton Saint-Éloy-Les-Mines
- Nichoirs à hirondelles à Blanzat et plantation de haies-canton de Cébazat
- Aménagement du centre de soin LPO-canton Clermont 3
- Sentier pédagogique Orchidées sauvages à Champeix-canton Sancy
- Aménagement de la miellerie du conservatoire de l'abeille noire-canton Saint-Ours
- Aménagement d'une zone humide à Sallèdes- canton Vic-le-Comte

Gestion durable des ressources

- Promotion de l'énergie photovoltaïque, projet de coopérative citoyenne-canton Veyre Monton
- Projet « Fertilisons » de toilettes sèches transportables-canton de Clermont-Ferrand
- La seconde vie des meubles avec la Ressourcerie-canton Issoire
- Outilthèque et ateliers pour fabriquer aux Martres-de-Veyres-canton de Veyre Monton
- Atelier mobile bois-terre-paille sur les matériaux éco-responsables -canton de Saint-Georges-de-Mons

LE JARDIN DES COOPÉRAT



ANNUAIRE DES SERVICES MARCHANDS PROPOSÉS PAR LES LAUREATS

PENSER À REGARDER LES PROJETS AUTOUR DE VOUS POUR COOPÉRER ET MUTUALISER LES ACHATS
"1 broyeur à végétaux pour nos 2 associations"

REPARATION DE VÉLOS

SERVEZ-VOUS PALETTE'S

ACHETER LOCAL ET DURABLE
ici on paye en doump

RÉUTILISER · RÉPARER · RECYCLER

RAISONNER SES ACHATS

ACHETER DANS LE RÉSEAU (épicerie solidaire, ressourcerie, matériaux bio-sourcés...)

FRAMA PRÊTS ANNUAIRE EN LIGNE
PRÊTER VOTRE MATÉRIEL

RESSOURCERIE
On prête aussi du matériel et des outils

PLANTS À DONNER

EXPO MOBILE À PRÊTER
Qui est intéressé?
ENTREZ AU JARDIN

TOILETTE SÈCHE
Prêt possible sur demande 10 WC secs en stock

LES FÊTES OUVERTES À TOUTES ET TOUS!
La pomme à Beaurières, les mobilités qui pétillent, la forêt-jardin de La Cartaise, des orchardes sauvages, la biodiversité aimailleurs et tant d'autres...
"On est là"

CÉLÉBRER FÊTER

QU'ON SE LE DISE!
FÊTE DU BEC DANS TOUT LE DÉPARTEMENT FIN 2023

"Wahou, on est nombreuses et nombreux"

INAUGURER LES PROJETS ET RASSEMBLER BÉNÉVOLES, LAUREATS, ELUS ET LES MEMBRES DE LA COMMISSION CITOYENNE

BUVETTE
"je suis là"

FÊTE DU PRESOIR

PRODUITS DU MIEL

S'INVITER À NOS FÊTES ET À NOS ANIMATIONS

ORGANISER DES VISITES ET DES REPAS ENTRE PROJETS VOISINS

"ici, vous êtes bien reçu!"

SOUPE LOCALE

www.budgetecito



ATIONS CITOYENNES



ÉCHANGER PARTAGER



COMMUNIQUER VALORISER LES PROJETS



SE FORMER



en.puy-de-dome.fr

ACTION 70 Promouvoir la conscience civique des collégiens avec le CDJ et le défi collège

Pôle et agent référent : Pôle PEPH ; Gislaine GILBERT (en 2023)- changement de référent en 2024

Pôle PIRAT et MTE (Bénédicte Paris pour le Défi collège)

Services concernés : de nombreux services de la collectivité sont associés :

- PEPH : tous les services de la Direction de l'Éducation et des Collèges : Service Agents des Collèges, Service Équipement restauration et TICE, Service Sectorisation Coordination et Fonctionnement des collèges, Coordination des actions éducatives, Mission relations collèges ; les agents techniques des collèges
- PEPH : la Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique
- PRAT : Médiathèque départementale ; Mission Sport ; Direction de la Culture ; Direction des Grands Sites Patrimoniaux ; Équipe mutualisée de gestion du PNRVA
- PIAAT : Service des milieux naturels ; Direction de l'Agriculture, de la Sylviculture et de l'Alimentation ;
- DGS : Direction de la communication ;
- PIRAT : Mission Organisation Innovation et Modernisation Interne ; Mission Lutte contre les discriminations ; pour le fonctionnement du CDJ : Déléguée à la protection des données ; Direction des Affaires Juridiques ; le Secrétariat des Assemblées.

Auxquels on peut ajouter l'AIGOS, le Conseil des jeunes en Protection de l'Enfance, tous les collèges publics et privés du Département, le SDIS et l'UDIS, les services de l'Éducation Nationale et de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, les conseillers départementaux et les maires.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le premier Conseil Départemental des Jeunes du Puy-de-Dôme a été créé lors de la session de juillet 2022 et installé lors de sa première session plénière le 07 décembre 2022 avec pour objectif de donner la parole aux jeunes pour mieux les associer à l'élaboration des politiques qui les concernent et de développer leur sens civique, de les sensibiliser à la démocratie locale et de leur permettre de découvrir le fonctionnement du Département.

Il est composé de 54 collégiens élus en binômes fille-garçon par les élèves de leur collège respectif et est co-présidé par une présidente et un président juniors et le président du Département.

Il se réunit une fois par mois, soit en commission thématique soit en assemblée plénière, pour construire et réaliser ses projets.

Les grandes missions du CDJ sont :

- représenter les collégiens du Département ;
- être le porte-parole du Conseil départemental des jeunes dans son collège ;
- être force de proposition pour améliorer la vie quotidienne des collégiens ;
- proposer des actions pour la jeunesse et des actions mises en œuvre par la collectivité ;
- participer et porter les projets menés par le CDJ.

Les 4 commissions thématiques sont Sport et Culture, Écologie, Vie au collège, Citoyenneté et Solidarité

Quelques exemples d'actions :

- Organiser des olympiades entre collèges,
 - Proposer une marche de ramassage des déchets,
 - Végétaliser les cours de récréation,
 - Développer des rencontres dans les EHPAD pour créer des liens avec nos aînés,
 - Coécrire avec le Conseil des jeunes en protection de l'enfance une BD sur le harcèlement scolaire,
 - Sensibiliser les collégiens aux espaces naturels sensibles via un montage vidéo,
 - Améliorer les cours de récréation avec une fresque ou du mobilier,
 - Créer et rédiger le journal des collégiens du Puy-de-Dôme.
- Le mandat du CDJ s'achève en juillet 2024. Les prochaines élections se dérouleront, à l'automne 2024.

Date de première mise en œuvre : Élections du premier CDJ : octobre 2022, installation le 07 décembre 2022.

Budget consacré en 2023 : 13 400 € en investissement / 26 400 € en fonctionnement et animation

Budget total consacré depuis la création du CDJ : 52 700 € en fonctionnement et 13 400 € en investissement

Impacts de l'action :

La jeunesse est identifiée comme un acteur incontournable du développement durable dans le cadre notamment de l'Agenda 2030.

La création du CDJ, suivant les principes issus de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de la Charte Européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale, constitue une action d'éducation à la citoyenneté et de sensibilisation à l'exercice d'un mandat.

L'éducation à la citoyenneté englobe l'éducation au développement durable, en ce sens qu'elle se donne pour objectif de développer chez les jeunes élus l'esprit critique, la capacité à faire des choix raisonnés.

Cela passe par des apports de connaissances aux élus juniors en travaillant sur leurs projets avec les intervenants.

Par ailleurs, avec le développement de l'appétence à l'engagement politique et/ou social, les jeunes élus disposeront du potentiel pour devenir des acteurs de transformation dans les années à venir.

Le CDJ 63 s'est emparé de sujets dont certains concourent aux objectifs de développement : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'éducation de qualité, la sensibilisation à l'enjeu de la préservation des ressources naturelles, la réduction des inégalités, la solidarité entre les générations.

le défi collège

Le Conseil départemental des Jeunes s'est développé en complémentarité avec le **défi collège** une action collégiens pilotée par le Conseil départemental et le Rectorat concernant spécifiquement la transition écologique a été relancée en septembre 2023 et les collèges lauréats seront connus en mars 2024.





Annexe

LES MOTS DE L'ANNÉE

ACTEE : Programme pour l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie est un établissement public à caractère industriel et commercial français créé en 1991

ADUHME : L'Agence locale énergies climat Puy-de-Dôme accompagne les territoires dans leurs démarches et projets de transition énergétique

AGEC : Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire de février 2020 conçue autour de 5 axes : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire.

AgriLocal : Plateforme d'achat en ligne de productions alimentaires pour favoriser les circuits courts

AMETHYST : Projet européen pour le déploiement de l'hydrogène vert dans les régions de Montagne

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

AP3C : Adaptations des Pratiques Culturelles au Changement Climatique est un projet de Recherche et Développement lancé en septembre 2015. Son objectif est d'obtenir des informations localisées permettant une analyse fine des impacts du changement climatique sur le territoire, en vue d'adapter les systèmes de production du Massif central et de sensibiliser l'ensemble des acteurs. Ce projet est animé par le SIDAM avec les compétences des ingénieurs de 11 Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'élevage. Le projet AP3C a vocation à produire des projections localisées, à l'échelle parcellaire, à l'horizon 2050

ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

ARS : Agence Régionale de Santé

BCE : Banque Centrale Européenne

BIM : ou Building Information Modeling, processus de construction numérique en 3D dans lequel les informations relatives à chaque élément du projet sont gérées et partagées par l'ensemble de l'équipe de construction tout au long du cycle de vie du bâtiment

BNPE : Banque Nationale pour le Prélèvement en Eau

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BTMC : Bois des Territoires du Massif Central

CAUE : Conseil Architecture Urbanisme Environnement

CEREMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CLE : Commission Locale de l'Eau

Climate TRACE : Premier site à estimer à partir d'un réseau de 300 satellites aidés par l'IA les véritables émissions de plus de 352 millions de sites mondiaux dans 10 secteurs (industrie, énergie, agriculture, transports, déchets)

CIJ : Composteur Individuel de Jardin

CIR : Centres d'Intervention Routiers

CODOEC : Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Économie Circulaire pour les 9 EPCI du VALTOM (2022/2026)

CPER : Contrat de Plan État Région

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique

Cryosphère : L'ensemble des masses de glace, de neige et de sols gelés, le pergélisol, présentes sur la Terre

CSC : Solution technologique « Capture et Stockage du Carbone » considérée comme couteuse par le GIEC à court terme (2030), elle reste présente dans les scénarios de long terme (2050) pour réduire le réchauffement climatique.

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

CTDD : Contrat Territorial de Développement durable du Puy-de-Dôme

Décret Tertiaire : pour diminuer la consommation énergétique des parcs tertiaire de -40% dès 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à l'année de référence choisie (entre 2010 et 2019).

DVDC : Projet Nationale Durée de Vie Des Chaussées

Easily : Logiciel qui permet d'avoir un bilan précis des achats alimentaires des collèges, des données liées à la provenance, type de fournisseurs, quantité, respect de la loi Égalim, qualité des produits, diversité, bilan carbone.

ECOSYSTP : outil qui vise à aider la maîtrise d'ouvrage à rendre ses chantiers routiers exemplaires

El Niño : Phénomène climatique ; les années El Niño sont associées à des canicules mondiales

Le FIC : Fonds des Initiatives Communales du Puy-de-Dôme

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

France Nation Verte : Plan qui porte les actions engagées pour baisser les émissions de GES, adapter le pays au changement climatique, restaurer la biodiversité et réduire l'exploitation des ressources, décarboner l'industrie



Fonds vert : Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires pour aider les collectivités à renforcer leur performance environnementales

GIEC : Groupe d'Experts International sur l'Évolution du Climat. Depuis plus de 30 ans, il évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat. Elle est fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile

Global Stocktake (ou bilan mondial) : document qui dresse l'inventaire des mesures prises par les pays depuis 2015, rendu public par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques le 8 septembre 2023

HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat (étude globale)

Hydrogène blanc : Combustible naturellement présent dans le sous-sol. En mai 2023, la plus grande réserve mondiale -jusqu'à 46 millions de tonnes- a été découverte en Moselle. Présenté comme l'élément majeur de la transition vers la neutralité carbone, il peut être utilisé comme combustible pour générer de l'électricité. En décembre 2023, le gouvernement a autorisé pour la première fois un projet de recherches d'hydrogène blanc. Ce «permis exclusif de recherches de mines d'hydrogène natif, hélium et substances connexes» concernera une zone de près de 225 km² dans les Pyrénées-Atlantiques

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Indice de vulnérabilité : Mesure l'exposition, la capacité d'un pays à s'adapter à l'impact du changement climatique. **Vulnérabilité** Concept défini dans le 3^e rapport du GIEC divisé en vulnérabilité économique (facteurs socio-économiques)/vulnérabilité géographique. Les impacts du réchauffement climatique ont conduit à l'utilisation de la vulnérabilité climatique pour décrire des préoccupations touchant la santé, la vulnérabilité des espèces.

ITN : Indicateur Thermique National

LOM : La loi d'Orientation des Mobilités a été publiée au JO le 26 décembre 2019. Elle transforme la politique des mobilités, avec un objectif : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MaPrimeRenov' : permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

MPPG : Marché Public Global de Performance

NAEP : Nappes à Réserver pour l'Eau Potable (ex. : la Chaîne des Puys dont les prélèvements sont réservés à 92% pour l'eau potable).

OAP : Orientations Aménagement et Programmation au sein du Plan Local d'Urbanisme les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale

OIEAU : Office International de l'eau

OMM : Organisation Météorologique Mondiale

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ORCAE : les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce besoin de mise à disposition de données est à l'origine de la création de l'Observatoire Régional Climat, Air et Énergie piloté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne et la Région AURA. Il est opéré par Atmo AURA, AURA Énergie - Environnement, le Cerema et Météo France

PAMPA : Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats, elle sensibilise les consommateurs au réemploi, développe des points de collecte, organise le transport vers les centres de tri et propose des contenants lavés aux producteurs.

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières certifie la gestion durable des forêts dans 55 pays. Il concerne les bois européens contrairement au FSC qui s'occupe principalement des forêts tropicales

Plan national de gestion des vagues de chaleur : premier plan, présenté le 8 juin 2023, d'anticipation des impacts sur toutes les dimensions de la vie.

PNCQ : Plan National Covoiturage du Quotidien (2023-2027)

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, scénario qui s'appuyait sur une augmentation de +2°C. Le troisième PNACC s'appuiera sur un scénario à +4°C.

PNUE : Programme des Nations unies pour l'Environnement

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2019-2028) doit permettre de porter la part des ENR à 33% de la consommation finale d'énergie en France en 2030

PSH : Plan de Sobriété Hydrique

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin Allier Aval vise à construire un programme d'actions autour d'un comité de pilotage associant usagers, représentants de la CLE, EPCI ; il doit être validé par le Préfet compte tenu des enjeux liés aux évolutions climatiques et aux conflits d'usages sur la base de l'étude HMUC

PURE : Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau

RBI : Réserve Biologique Intégrale

RE 2020 : En 2020, la France passe d'une réglementation thermique, la RT2012, à une réglementation environnementale, la RE2020, plus ambitieuse pour les constructions neuves qui prend en compte les consommations, mais aussi les émissions de carbone, y compris celles liées à la phase de construction.

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RGSF : Réseau des Grands Sites de France

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable

SACS : Système d'Alerte Canicule et Santé mis en place depuis l'été 2004, suite à la canicule de 2003 pour identifier les vagues de chaleur susceptibles d'avoir un impact sanitaire majeur et permettre la mise en place rapide de mesures de gestion. Il est constitué d'un volet météo mis en œuvre par Météo France, et d'un volet sanitaire par Santé publique France. Il est opérationnel chaque année entre le 1^{er} juin et le 15 septembre



SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui doit répondre aux grands enjeux du SDAGE ; le Puy-de-Dôme est concerné par 8 SAGES : Allier Aval, Sioule, Dore, Dordogne amont, Cher Amont, Loire Amont, Alagnon et Haut Allier. Ce document fixe les objectifs permettant de satisfaire une gestion équilibrée de la ressource, les exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile et de l'alimentation en eau potable

SEVE TP-Eco : logiciel d'aide à la décision pour réduire les impacts environnementaux des infrastructures (éco comparateur)

SDAGE Loire Bretagne : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outil de planification fixant pour une période de 6 ans les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource et les objectifs en terme de quantité et de qualité. Les SAGE et les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE (SCOT, Plu et cartes communales) qui bénéficie d'une portée juridique

SEQUOIA : Appel à Manifestation d'Intérêt de la FNCCR pour le Soutien aux Élus Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux (programme ACTEE 2)

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone introduite en 2015 par la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle une trajectoire de réduction des émissions de GES jusqu'à 2050

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires comprenant l'énergie, le climat et l'air comme thématique prioritaire

Taxonomie verte de l'UE : Système de classification des activités économiques lancé par la Commission européenne en 2018 pour guider les investissements privés et parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 en identifiant les activités qui n'aggravent pas le changement climatique. En 2023, les entreprises de plus de 500 salariés soumises à la directive sur l'information extra-financière (NFRD) devaient publier leur analyse d'alignement sur la taxonomie verte selon leur contribution aux 6 objectifs de l'Union européenne : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, la transition vers une économie circulaire, la prévention de la pollution et la préservation des ressources en eau

SOSED : document demandé à tous les prestataires de travaux remis à l'appui de l'offre de marché qui consiste à préciser les engagements pris quant à la gestion concrète des déchets de chantier

TED : Terre d'Énergie Développement plateforme dédiée au développement de projets solaires et éoliens créée par la Banque des territoires et Tenergy

TIMS : programme Territoire Inclusion Mobilités Solidaires financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), qui vise à offrir, des solutions d'écomobilité aux populations éloignées des services de déplacement, adaptés à leur besoin, en accompagnant les territoires

VAE : Vélo à Assistance Électrique

Vinzelle : Projet déposé par la société Sudmine sur le périmètre des communes de Vic-le-Comte, Parent et Coudes, projet de recherche de lithium présenté aux habitants le 20 octobre



SOLIDARITÉ : Le 4 novembre 2023, 19 agents des routes du Département du Puy-de-Dôme se sont rendus dans le Finistère par solidarité suite aux dégâts provoqués par la tempête Ciaran





Hôtel du Département
24 rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand

www.puy-de-dome.fr

